

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Une démarche citoyenne



Guide d'animation

pour la démarche
proposée en 2005-2006

incluant les outils de réponse
et toute une série d'annexes !



Collectif pour un Québec sans pauvreté

Table des matières

Introduction.....	p. 3
Un guide pas à pas.....	p. 7
À propos de l’Outil 1.....	p. 9
À propos de l’Outil 2.....	p. 14
À propos du Vote.....	p. 15
Les suites de la démarche.....	p. 16
Outils de réponse.....	p. 17
Outil 1. Démarche de base.....	p. 19
Outil 1 abrégé. Pour répondre seulement aux questions 1, 2, 3, 4, 22 et 27 de la démarche.....	p. 23
Outil 2. Compléments à l’Outil 1.....	p. 25
Bulletin de vote.....	p. 27
Annexes.....	p. 29
Annexe 1. Explication de la démarche. Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec.....	p. 31
Annexe 2. Schémas utiles pour l’animation.....	p. 35
Annexe 3. Fiche thématique pour le bloc B de l’Outil 1. Construire une couverture publique qui couvre les besoins.....	p. 41
Annexe 4. Fiche thématique pour le bloc C de l’Outil 1. Le scénario 12 000 \$/20 000 \$/10 \$.....	p. 45
Annexe 5. Déclencheur. Quatre façons d’entrer dans le sujet.....	p. 49
Annexe 6. Déclencheur. L’animation de la «couverte».....	p. 51
Annexe 7. Déclencheur. Le décompte d’un budget.....	p. 52
Annexe 8. Déclencheur. La réalisation d’un budget mensuel.....	p. 53
Annexe 9. Déclencheur. Nos histoires de vie dans le rouge, le jaune et le vert.....	p. 57
Annexe 10. Faits à connaître. La pauvreté au Québec.....	p. 59
Annexe 11. Faits à connaître. Les inégalités au Québec.....	p. 63
Annexe 12. Faits à connaître. À propos de la société québécoise.....	p. 69

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est à la fois un mouvement et un espace citoyen qui vise à générer de façon pluraliste et non partisane, avec les personnes en situation de pauvreté et toute personne ou organisation qui veut y contribuer, les conditions nécessaires pour établir les bases permanentes d’un Québec sans pauvreté. Il regroupe une trentaine d’organisations québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Son réseau d’appui se répartit parmi plusieurs secteurs de la société civile.

Le Collectif est à l’origine, par sa propre proposition de loi sur l’élimination de la pauvreté et par la mobilisation citoyenne qui l’a accompagnée, du débat public et des ouvertures politiques qui ont conduit à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale* votée à l’unanimité par l’Assemblée nationale en décembre 2002. Il poursuit depuis son action en cherchant avec son réseau les chemins citoyens de l’objection, de la proposition et de la vigilance qui peuvent permettre de contrer les reculs et d’avancer en direction d’une société plus égalitaire, plus solidaire, riche de tout son monde.



Introduction

Pourquoi cette démarche ? De quoi s'agit-il ?

Cette démarche vise à nous outiller collectivement pour faire les prochains pas dans la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. Couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté sont deux passages obligés sur cette voie. À la suite d'un important processus citoyen, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité en décembre 2002 une loi imposant de «tendre vers un Québec sans pauvreté», la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Comment y engager maintenant les institutions politiques et la société québécoise, ce qui nous inclut aussi ? La question est d'intérêt collectif et touche au plus près les personnes en situation de pauvreté. C'est pourquoi, comme il l'a fait en 1998 pour en venir à proposer une loi sur la pauvreté, le Collectif pour un Québec sans pauvreté entreprend un processus à la base de consultation, de sensibilisation, de mobilisation. L'idée est de nous équiper collectivement d'un savoir citoyen et d'une détermination permettant d'enclencher un mouvement vers la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté dans les protections sociales au Québec.

La démarche comporte trois blocs de questions. Le premier bloc aborde ce que ça veut dire de couvrir ses besoins et de sortir de la pauvreté. Le deuxième bloc ouvre sur le modèle de couverture publique à envisager pour en assurer la base. Le troisième bloc propose un scénario de cibles à garantir, dit le scénario du «12 000 \$/20 000 \$/10 \$». La démarche se termine par un vote sur ce scénario.

Qui participe ?

La démarche est conçue pour impliquer toutes sortes de personnes et d'organisations. Comme elle vise autant à recueillir une vision collective du problème qu'à sensibiliser et mobiliser, il faut retenir que le processus est aussi important que le résultat. D'où l'intérêt de le **vivre collectivement**, qu'il s'agisse d'une petite équipe ou d'un grand groupe, plutôt qu'individuellement.

Insistons sur l'importance de **faire appel à l'expertise de personnes en situation de pauvreté**. Ce sont elles d'abord qui ont leur mot à dire sur la situation qu'elles connaissent d'expérience. D'où l'intérêt, pour les groupes qui sont en mesure de le faire, de s'assurer que des personnes qui vivent avec de faibles et très faibles revenus soient associées à la démarche.

Rappelons également que cette démarche appelle carrément à un renversement des moteurs qui fabriquent les inégalités. D'où l'intérêt d'y **associer des personnes de différents groupes sociaux, incluant des plus riches**, qui pourraient ainsi être amenées à s'interroger sur le système qui nous «inégalise».

La méthode et son échéancier

En 2005-2006

Consultation ouverte et animations à la grandeur du Québec pour nous mettre en débat sur ce que signifient la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté. Les outils d'animation permettent de recueillir l'expertise citoyenne et de se prononcer par un vote sur un scénario de cibles à viser dans la voie vers un Québec sans pauvreté. Le Collectif diffuse **une trousse d'animation** et offre **des formations de multiplicateurEs**. Il compile l'ensemble des réponses reçues.

En 2006-2007

Prise de position du Collectif et début d'un travail politique. Sur la base des réponses reçues et compilées, les membres du Collectif prennent position sur la nature des pas à faire et sur le scénario proposé. Le Collectif enclenche un travail politique et citoyen dans l'ensemble du Québec pour **diffuser la position** et **obtenir les changements voulus**.



Votre trousse d'animation

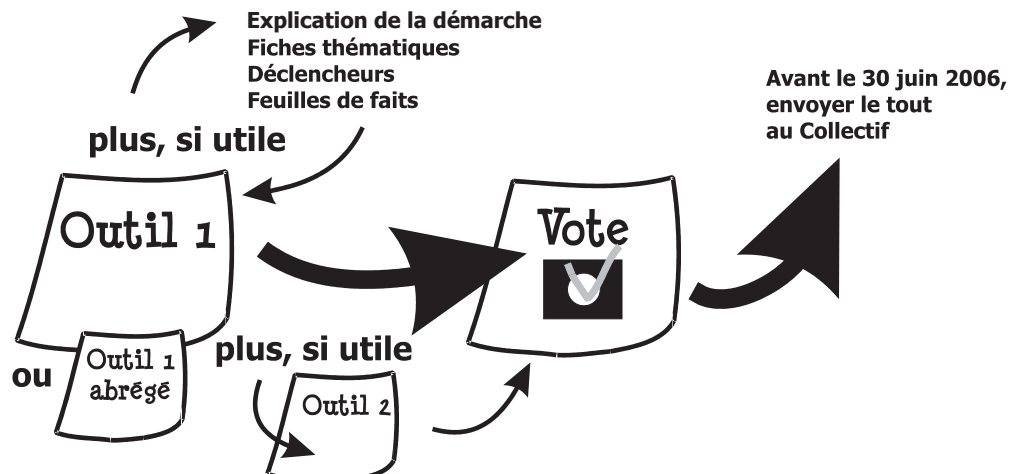
La trousse vous donne toute l'information et les outils nécessaires pour vous préparer et pour vivre les animations. Voici ce qu'elle contient.



- **L'affiche de promotion.** Conçue pour annoncer l'activité, cette affiche (8 x 18 po.) vous permet d'ajouter vos propres informations pour les activités à tenir.
- **L'affiche du «pacte social et fiscal».** Cette affiche didactique (15,5 x 18 po.) vous permet de présenter le terrain du pacte social et fiscal sur lequel s'inscrit le débat.
- **L'Outil 1.** C'est un formulaire de réponse qui décrit la démarche pas à pas et pose les questions à mesure. Vous n'avez qu'à le multiplier en quantités suffisantes. Il existe aussi en format abrégé (section «Outils de réponse» de ce guide d'animation) si vous préférez ne répondre qu'aux questions principales. Un outil complémentaire, l'Outil 2 (section «Outils de réponse» de ce guide d'animation), rend possible aux groupes qui le désirent d'aller plus loin dans l'analyse de certaines questions.
- **Le bulletin de vote.** Il termine la démarche par un geste plus politique qui donnera au Collectif des indications claires pour son action. Il est à remplir soit comme un vote individuel, soit comme un vote formel d'organisme pour prendre position par rapport au scénario proposé du 12 000 \$/20 000 \$/10 \$.
- **Le présent guide d'animation.** Il vous équipe pour animer la démarche. Il vous reste comme outil de référence pour continuer d'agir dans votre milieu autour de cette question. Outre les informations de base sur la démarche et son animation, il comprend les sections suivantes.
 - **Le pas à pas.** Il explique en détail la démarche d'animation et la façon d'utiliser les outils.
 - **Les outils de réponse.** Pour vous assurer d'avoir toujours tout votre matériel sous la main, vous y retrouvez une copie de l'Outil 1 en versions complète et abrégée, l'Outil 2 et le bulletin de vote.
 - **Les annexes.** Ce sont des documents supplémentaires qui servent soit à vous informer, soit à vous équiper pour l'animation. Vous y trouvez une explication de la démarche, les schémas principaux, une fiche pour expliquer le modèle de couverture publique proposé, une fiche pour expliquer le scénario de cibles proposé, des déclencheurs pour l'animation et des feuilles de faits.

Une version électronique de la trousse est déposée sur le site Internet du Collectif au www.pauvrete.qc.ca. À mesure que la démarche évoluera, le Collectif enrichira le site de divers outils, réflexions, mises à jour qui surgiront du processus.

Choisir et multiplier les documents. Vous pouvez à votre gré choisir d'utiliser, de multiplier et de distribuer n'importe lequel des documents de la trousse selon le type d'animation que vous déciderez de faire. Ils sont presque tous conçus pour pouvoir être reproduits en feuilles libres, sur une feuille recto, recto verso ou un quatre pages, selon les cas. En plus de la pagination continue du présent guide (dans le carré feuillu en bas des pages), ils ont tous ou presque une pagination autonome au bas de chaque page. Les documents montés sur quatre pages se prêtent bien à être reproduits sur un format 11 x 17 que l'on plie en deux.



Différents formats d'animation

Tout groupe, petit ou grand, peut être invité à participer à la démarche. L'animation peut être simple ou plus élaborée. On peut l'inclure comme point à l'horaire à l'occasion d'une rencontre ou d'un événement. Il peut s'agir d'un appel large dans son milieu comme d'un débat dans une instance plus formelle d'un organisme. La durée peut varier selon le contexte.

Le format d'animation le plus courant sera probablement celui d'un groupe déjà un peu informé qui veut faire la démarche et qui dispose d'environ deux heures. C'est suffisant pour une animation du type suivant : une présentation de la démarche, un déclencheur, puis le questionnement à l'aide de l'Outil 1 qui est l'outil principal, des réponses en petits ou en grand groupe, enfin un vote individuel sur le scénario de cibles proposé.

Voici d'autres exemples de formats possibles :

- **Un petit groupe dans une animation de sensibilisation dont la durée varie selon l'importance accordée aux déclencheurs :** un ou des déclencheurs et l'outil 1, puis le vote individuel.
- **Une animation brève en une heure :** l'outil 1 abrégé, puis le vote individuel.
- **Un groupe qui veut aller en détail ou qui veut traiter de questions touchant aux couples, aux familles, aux régions :** l'outil 1, l'outil 2 et le vote individuel ou d'organisme.
- **Un grand groupe dans une instance formelle :** présentation du contexte et du scénario à partir des annexes 1 à 4 (avec documentation envoyée ou pas à l'avance), puis discussion et vote d'organisme sur le scénario, au même moment ou à la rencontre suivante.
- **Une mobilisation :** réponse collective aux questions de l'Outil 1 abrégé, vote individuel... et action !
- **Un kiosque conscientisant dans un lieu passant :** invitation à répondre aux questions 1, 2 et 3 et remise de documentation ou invitation à une rencontre ou un événement, ou encore présentation du scénario et recueil du vote.



À vous d'aménager le contenu et la présentation selon votre réalité, vos possibilités, votre créativité et vos besoins.

Sur la façon d'animer

Les questions sont ouvertes. Elles servent à soutenir le débat. Il n'y a pas de «bonnes réponses», il n'y a que les réponses et les réflexions que les personnes choisissent d'apporter. Il est important d'accueillir et de noter ces réponses et ces considérations telles qu'elles viennent, en respectant le plus possible les mots des gens. Il peut être utile aussi de suivre les pistes qui s'ouvrent dans la discussion, quitte à faire un petit détour. N'oubliez pas de transmettre les bonnes idées quand elles surgissent, même hors des cases (voir la dernière section de l'Outil 2, qui a des items prévus pour ça).

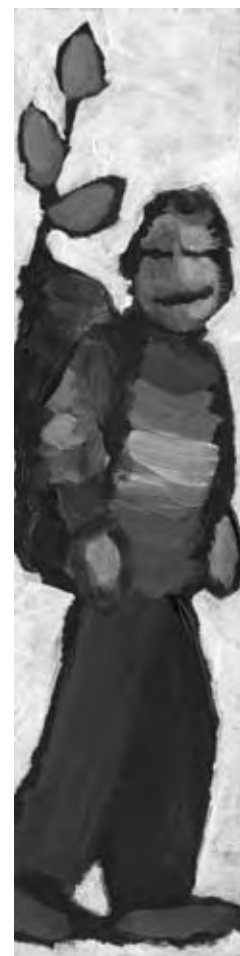
Par ailleurs, il y aura possiblement en cours d'animation des moments de blocage et de résolution de problèmes. Des préjugés surgiront. Des obstacles et des objections aussi. De même que des pistes imprévues. Tout en cherchant autant que possible à faciliter la démarche du groupe et à ne pas laisser une personne ou un petit groupe bloquer les efforts des autres, il faudra pouvoir recevoir cela aussi. Il est important de se rappeler que le Collectif organise cette démarche justement pour chercher des voies pour avancer au-delà des murs qui empêchent la réalisation effective des droits des plus pauvres et l'amélioration de leurs conditions de vie. À mesure que les animations auront lieu et que le processus progressera, nous en saurons plus long sur les nœuds et les manières de les dénouer. Les apprentissages faits seront partagés dans la *Soupe au caillou*, le bulletin d'information du Collectif, et sur son site Internet. Il sera donc utile de tenir l'équipe du Collectif au courant des difficultés rencontrées et des solutions trouvées.

Comment remplir les outils

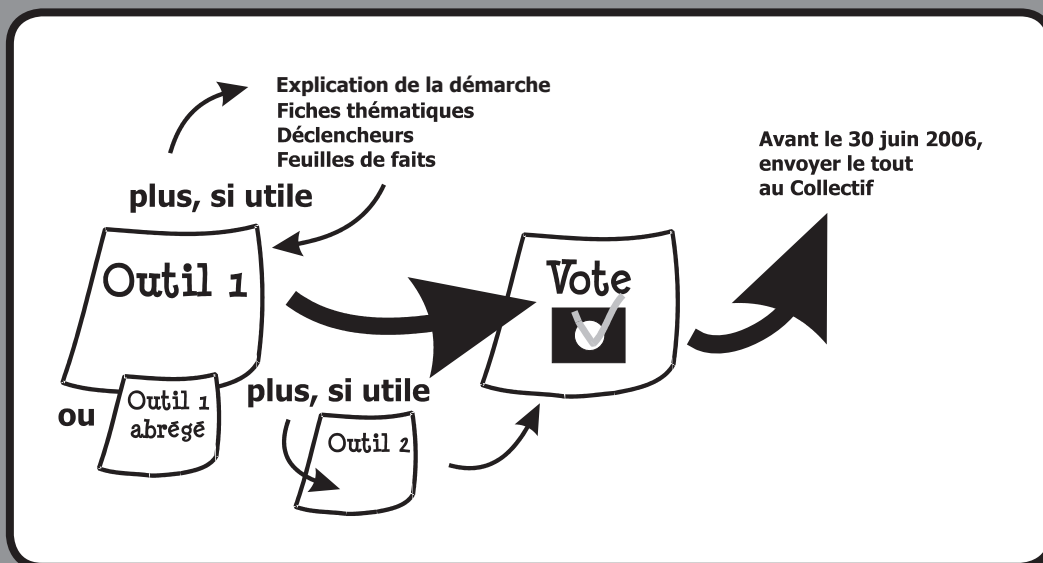
Rappelez-vous que l'animation que vous vivrez ne pourra alimenter la démarche citoyenne globale que si vous vous assurez de remplir les outils choisis et de les retourner au Collectif, ainsi que les bulletins de vote, pour fins de compilation, avant le 30 juin 2006. Voici quelques indications à prendre en compte.

- Comme les réponses seront intégralement compilées, il est important de les transcrire de façon compréhensible, en reproduisant le plus possible les mots utilisés par les gens eux-mêmes.
- À l'exception des bulletins de vote qui peuvent faire l'objet soit d'un vote formel de l'organisme, soit de votes individuels, pour le reste, comme la démarche est menée collectivement, il est préférable dans la mesure du possible de transmettre une réponse consolidée (celle du groupe ou des petits groupes si les gens ont travaillé en équipe) aux différents outils.
- N'oubliez pas de bien identifier le groupe et, le cas échéant, d'ajouter sur une feuille séparée le nom des personnes répondantes, si elles sont d'accord. Ces noms seront également compilés, ce qui permettra, comme en 1998-2000, de rendre visible l'effort citoyen mis dans la démarche.
- À la fin de chaque outil, un espace est prévu pour des remarques plus générales. Vous pouvez ajouter des feuilles. Vous pouvez aussi transcrire vos réponses sur des fichiers électroniques en format Word que vous trouverez dans la version électronique sur le site Internet du Collectif.
- Pour ce qui est du bulletin de vote, il peut s'agir du vote formel d'un organisme **ou** du vote individuel des personnes rencontrées. Le bulletin peut être reproduit autant de fois que nécessaire. Assurez-vous qu'il n'y ait qu'une sorte de vote (soit A, soit B) par bulletin et que les coordonnées des signataires soient inscrites.

**Et maintenant,
pour ceux et celles
qui veulent plus d'information,
allons-y pas à pas.
À vous de choisir ce qui convient
à l'animation que vous voulez réaliser.**



Un guide pas à pas



Au départ

Préparer l'animation

L'animation comme telle suppose un temps de préparation, ne serait-ce que pour pouvoir bien présenter la démarche, pour choisir le matériel que vous utiliserez et reproduire les documents nécessaires. Le guide d'animation vous offre plusieurs outils et annexes. **Il y en a plus que nécessaire pour une animation.** C'est à vous de choisir ce qui convient. Sachez que vous retrouverez en Annexe 1 une explication succincte de la démarche qui décrit le raisonnement qui l'articule et en Annexe 2, les schémas et graphismes de base de la démarche. Ces derniers peuvent être agrandis ou projetés si cela semble utile.

Présenter la démarche

En début de d'animation, il est bon que le groupe sache pourquoi et dans quel contexte il est invité à réfléchir sur ce que ça veut dire de couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec, comment vous allez procéder, et ce qui va arriver ensuite avec les réponses. Vous pouvez simplement reprendre les informations en début de ce cahier. Vous pouvez aussi utiliser les fiches suivantes, placées en annexe de ce guide.



La fiche d'explication de la démarche (Annexe 1). Elle donne toute l'information de base. Vous pouvez la résumer grosso modo comme suit : «Au cœur de ce qui nous unit et nous divise, il y a la nécessité fondamentale de couvrir nos besoins si nous voulons rester en vie. Dans l'histoire récente, les États du monde ont fait le choix d'affirmer ensemble le principe de l'égalité en dignité et en droits de tous les humains devant cette nécessité. Devant l'enjeu de la couverture des besoins et de la sortie de la pauvreté, **notre société est en tension entre la tentation de la compétition et les tentatives de coopération.** Cela donne le système de protections sociales que nous avons. Sa qualité est le résultat du «tirage de couverture» entre ces deux tensions tel qu'il se joue chez nous. C'est mieux qu'ailleurs où c'est la débrouille totale. C'est pire que d'autres pays qui ont fait des choix plus audacieux sur le plan des valeurs d'égalité entre les citoyenNEs. Sommes-nous prêtES à miser sur la coopération et à dire « de chacunE selon ses moyens à chacunE selon ses besoins ?» Voici une démarche qui permet de faire un bout de chemin sur la question.»

Quatre façons d'entrer dans le sujet (Annexe 5). Vous pouvez aussi choisir d'amorcer l'animation à partir d'un ou de l'ensemble des quatre angles brièvement décrits sur la fiche de deux pages qui apparaît en Annexe 5 comme déclencheur. En voici les idées maîtresses.

- «Devant les inégalités chroniques et croissantes on peut agir.»
- «Suite au chemin parcouru par les citoyenNEs au Québec sur la question de la lutte contre la pauvreté, nous sommes renduEs là.»
- «Devant les reculs, la discrimination et les préjugés, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas deux sortes d'humains.»
- «Au nom des droits, nous pouvons répondre à l'appel de Louise Arbour, Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, et chercher ensemble comment nous libérer collectivement du besoin et de la pauvreté.»

À Propos de l'Outil 1

L'outil est divisé en trois blocs de questions : de 1 à 3, de 4 à 21, de 22 à 26. La question 27 vous permet d'ajouter des remarques générales sur l'ensemble de la démarche.

Le bloc A. Partir de la réalité

L'exploration faite par le Collectif avant d'arriver à cette démarche, notamment avec différents groupes de personnes en situation de pauvreté, montre que couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté, ce n'est pas seulement une question de chiffres. C'est aussi une question de vécu, de culture. Si on veut éventuellement parler des chiffres en connaissance de cause, il faut commencer par regarder quelles sont nos références communes sur ce que ça veut dire couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté, ici au Québec, en 2005-2006.

Ce bloc fait appel directement à l'expérience de vie des personnes et ne demande donc pas de présentation particulière.

Volontairement, la question sur les besoins ne tranche pas entre besoins et besoins essentiels. Le contexte montre assez qu'on parle ici d'une étape préalable à la sortie de la pauvreté, soit les besoins qui devraient être couverts par une prestation de base à l'aide sociale, à l'aide financière aux études ou à la sécurité du revenu des personnes âgées. Vous pouvez aller directement aux trois premières questions. Vous pouvez aussi faire un détour par l'un ou l'autre des déclencheurs suivants.



Un préalable possible par des déclencheurs

Les déclencheurs ont pour fonction de faire arriver le groupe dans le sujet. Ils sont un détour dans le sens où ils ne sont pas nécessaires à la démarche comme telle. Dans certains groupes, qui s'ouvrent à la question, il pourrait arriver qu'ils constituent le cœur de la démarche et que la réponse aux questions arrive plus en conclusion. «Tout ce temps pris pour nous rejoindre n'est pas perdu pour nos enfants», écrit Gilles Vigneault dans un poème. C'est de cela qu'il s'agit ici.

L'animation de la couverture (Annexe 6). Ce déclencheur conduit à se connecter personnellement, intuitivement et existentiellement, à la notion de besoin essentiel et de couverture des besoins. L'activité, très simple, amène chaque personne à identifier un besoin essentiel pour elle, puis à vérifier dans quelle mesure ce besoin est couvert et comment il pourrait l'être. L'intérêt de l'animation est dans la visualisation de la notion de «couverture» par l'usage de feuilles de papier qui viennent recouvrir symboliquement, plus ou moins selon le cas, le besoin énoncé.

L'animation du décompte d'un revenu au bas de l'échelle (Annexe 7) et/ou la réalisation d'un budget mensuel (Annexe 8). L'objectif est de plonger le groupe devant l'impossibilité pour une personne de couvrir correctement ses besoins avec la prestation de base à l'aide sociale et de sortir de la pauvreté avec un salaire minimum. Deux fiches en annexe sont à votre disposition pour animer ce déclencheur. La version «décompte» est sans doute le déclencheur le plus rapide et le plus efficace pour plonger un groupe dans le sujet. En quelques minutes, on part d'un revenu d'aide sociale aussi réel qu'insuffisant et on amène le groupe à voir ce qui est dépensé dès le 1er du mois, ce qui reste ensuite pour survivre et quel

jour on atteint le zéro de liquidité. En version budget sur un mois, un outil permet de suivre ses propres revenus et dépenses sur un mois pour en venir ensuite à des questions cruciales sur l'impact de revenus trop faibles sur les personnes et la société. Notons que le Collectif va publier aussi le matériel de l'animation qui a servi en novembre 2004 à sensibiliser les parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec à la réalité d'un mois à l'aide sociale. Ce matériel pourra bien sûr servir lui aussi de déclencheur.

L'animation de nos histoires de vie dans le rouge, le jaune et le vert (Annexe 9). L'objectif est de situer intuitivement à partir de l'expérience de vie de chacunE, à quoi pourrait ressembler une cible de couverture des besoins essentiels et une cible de sortie de la pauvreté. On reprend ici les couleurs d'un schéma qui est apparu dans une présentation powerpoint du Collectif sur le pacte social et fiscal. Le rouge, c'est lorsque les revenus ne permettent pas de couvrir les besoins essentiels, le jaune, c'est lorsqu'on peut les couvrir, sans toutefois sortir de la pauvreté, et le vert, c'est à partir du moment où les revenus permettent de sortir de la pauvreté. ÉquipéE d'une feuille qui reprend ce schéma, chacunE prend le temps de situer où il, elle se trouve actuellement, de tracer le chemin de sa vie dans ces niveaux depuis sa naissance.

Répondre aux questions

Une fois le sujet enclenché, vous commencez à présenter et poser les questions et vous accueillez les réponses des gens en les amenant au besoin à préciser et à détailler davantage. L'idée est de noter ce qui émerge à l'énoncé de ces questions. La démarche est centrée sur la réalité d'une personne parce que c'est plus simple à traiter. Si le groupe veut aussi aborder le sujet pour les couples ou les familles, il peut aller répondre ensuite aux questions 28 à 32 de l'Outil 2.

La question 1. Couvrir ses besoins au Québec, ça veut dire quoi ? La question devrait être assez claire. Si nécessaire, pour en situer le niveau, vous pouvez préciser que, par exemple, «l'aide sociale devrait permettre à une personne de couvrir ses besoins essentiels». C'est à ce niveau qu'on se situe. On ne cherche pas tant des chiffres qu'une vision de ce que ça veut dire.

La question 2. Sortir de la pauvreté au Québec, ça veut dire quoi ? La question devrait être assez claire.

La question 3. La différence entre les deux, c'est quoi ? La question sert à amener le groupe à évaluer la différence entre le «rouge» et le «jaune», pour reprendre la référence au déclencheur sur les histoires de vie. C'est d'autant plus utile à situer que la société québécoise tient à ce qu'il y ait une distance entre le revenu qu'on tire de l'aide sociale et celui qu'on tire du salaire minimum. Dans la réalité, à quoi tient cette distance ? De quoi est-elle construite au quotidien ?

Le bloc B.

Le modèle de couverture publique à rechercher

La couverture de base, assurée en ce moment par le système d'aide sociale, est une protection trouée et détériorée. Elle ne permet pas la couverture des besoins essentiels. Cette section amène le groupe à se demander à quoi pourrait ressembler une protection couvrant réellement les besoins. Le Collectif propose un modèle de couverture (question 4) et il invite le groupe à l'enrichir et à le compléter (questions 5 à 21).

Ce modèle proposé amène à tenir compte de ce qui devrait être couvert par une **garantie de revenu** (aide sociale ou autre) et ce qui devrait être couvert par une **garantie de services**. Parfois il est préférable d'assurer la couverture du besoin par du revenu et d'autres fois par des services. Les deux modalités existent ou coexistent.

Voici des exemples.

- Tout comme l'accès à l'éducation ou aux soins de santé, l'accès gratuit aux médicaments prescrits est de l'ordre du service. Il a été perdu pour les personnes à l'aide sociale à l'arrivée de l'assurance-médicaments. Pourtant le revenu des prestataires n'a pas été ajusté pour autant.
- L'accès à la nourriture est supposé inclus dans la prestation d'aide sociale, donc dans la garantie de revenu. À d'autres époques, par exemple pendant la crise économique des années 30 ou en temps de guerre, on a plutôt donné accès à des coupons et à des services comme des soupes populaires, avec de tout autres impacts. En même temps si le montant garanti dans le revenu est insuffisant les gens doivent recourir à des services palliatifs comme des soupes populaires ou des banques alimentaires.
- Autre exemple, pour le logement, la réalité présente est à composante mixte : les gens doivent payer des loyers et en même temps l'État assure un certain niveau de logement social.



Modèle de couverture proposé

- Pour couvrir correctement les besoins au Québec,
- il faut à la fois garantir des revenus et des services;
 - dans l'ensemble des besoins qui correspondent à la réalité québécoise, il faut choisir une base qu'on va couvrir publiquement au nom de la dignité et des droits;
 - dans la garantie de revenu, il faut ajouter aux besoins de base, à couvrir, la possibilité de réaliser de l'épargne, de faire face à des imprévus, d'avoir accès à un montant destiné à la «part de rêve», i.e. une dimension d'essentiel qui varie selon chaque personne;
 - pour bien établir la garantie de revenu, il faut par ailleurs déterminer quels services on va aussi garantir;
 - en plus, la couverture publique devrait inclure, à la fois par des revenus et des services, une modalité de couverture de besoins spéciaux ou ponctuels et une modalité de compensation pour les limitations fonctionnelles.

En ouvrant la question du modèle de couverture, l'idée de ce bloc B n'est pas de plonger dans la pensée magique. La question est à poser en tenant compte de la réalité de notre société telle qu'elle est. Sans pour autant pouvoir garantir des châteaux en Espagne, notre société, qui est riche, a certainement les moyens de s'organiser pour couvrir les besoins de tous ses membres. L'enjeu est d'améliorer et de transformer une protection détériorée. Comment ? À vous de répondre. Vous pouvez directement aller aux questions. Vous pouvez aussi faire un détour par une fiche thématique qui complète votre information.

Répondre aux questions.

La meilleure façon de procéder est d'aborder les questions dans l'ordre. Si vous voulez aller plus loin, vous trouvez aussi dans l'Outil 2 deux questions, la 42 et la 43, sur l'intérêt de moduler la couverture en fonction de la région et deux questions, la 44 et la 45, sur la division en besoins de court, moyen ou long terme exposée dans le livre vert de 1996 sur la sécurité du revenu.

La question 4. En tenant compte du niveau de vie au Québec, de notre capacité collective de payer, ainsi que des impacts divers sur l'économie et le fonctionnement de la société, que pensez-vous du modèle mis au débat sur cette page par le Collectif pour assurer une couverture publique correcte des besoins au Québec ? Vous commentez ici le modèle proposé. Est-ce qu'il fait sens ? Les questions qui suivent vont aider à préciser. Vous pouvez aussi revenir à cette question à la fin de la page pour voir si vous aimeriez ajouter quelque chose. Si vous utilisez l'outil abrégé, vous passez maintenant au bloc C. Si vous remplissez l'outil de base, vous poursuivez.

La question 5. Les liens à faire entre les besoins, la dignité et les droits. Comment les voyez-vous ? Cette question vous permet de faire les liens nécessaires avec les déclarations, les pactes et les chartes que nos États ont signés.

La question 6. Besoins à couvrir au Québec en 2005. Vous détaillez ligne par ligne dans cette colonne, en ajoutant des lignes si nécessaire, les besoins qu'une personne doit couvrir au Québec pour s'en sortir. Les deux questions suivantes vont trier à partir de cette liste les besoins ou niveaux de besoins qui devraient être couverts dans une protection publique.

La question 7. Couvert par une garantie de revenu. Pour chacun des besoins identifiés à la question 6, vous cochez sur la ligne correspondante de cette colonne ceux qui devraient être inclus dans le calcul d'une garantie de revenu publique, vous précisez ce qui devrait être couvert, et vous indiquez un montant mensuel pour une personne dans la petite colonne à droite. Par exemple, vous pourriez avoir écrit le mot «transport» dans la colonne 6, cocher la case de la ligne correspondante dans la colonne 7, préciser en indiquant «l'équivalent d'une passe d'autobus» et mettre dans la colonne des chiffres le montant «65 \$».



Un préalable possible par une fiche thématique

Une fiche sur le modèle de couverture, reproduite en Annexe 3, peut être utilisée pour informer davantage le groupe sur les enjeux et les contraintes. Elle contient notamment les informations suivantes.

Un rappel de divers facteurs à considérer dans un choix réaliste de couverture publique. Les décisions qui touchent au fonctionnement de la société ont des impacts sur toutes sortes d'équilibres. C'est à considérer si on veut «rêver logique».

Un extrait du livre vert de 1996, intitulé «Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi» du Ministère de la Sécurité du revenu sur la réforme de l'aide sociale qui était alors en cours. Cet extrait détaille quels étaient alors les besoins reconnus à l'aide sociale. Il ne semble pas y avoir eu d'autre étude depuis pour revoir la conception des besoins qui y est décrite.

Un rappel des apprentissages fait par les membres du Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels depuis l'automne 2003. Ce sont les travaux de ce petit groupe de personnes en situation de pauvreté qui conduisent le Collectif à proposer d'inclure dans la protection de base une provision pour l'épargne, pour les imprévus et pour la part de rêve.

La question 8. Couvert par une garantie de services.

De même pour chacun des besoins identifiés à la question 6 dont vous jugez qu'il devrait être couvert par une garantie de services, vous cochez la case correspondante et vous précisez. Par exemple, pour l'item «transport», vous auriez pu choisir de cocher aussi la même ligne à la colonne 8 et d'indiquer «accès à des services de taxis collectifs en région».

Les questions 9 et 10. En plus la garantie de revenu devrait inclure : la possibilité d'éviter le zéro de liquidité dans un mois et de réaliser de l'épargne.

Vous vous prononcez sur cette affirmation. Les membres du Carrefour de savoirs ont raconté comment tomber à zéro dollar augmente le stress et comment disposer d'un coussin peut faire toute la différence.

Les questions 11 et 12. Un montant non associé à un besoin spécifique et destiné à couvrir des imprévus.

Vous vous prononcez sur cette affirmation. Les travaux du Carrefour de savoirs montrent qu'un budget calculé trop serré sur une liste préétablie de postes ne permet pas de tenir compte de la réalité. S'il faut vivre un mois avec une prestation d'un mois, il faut alors des provisions pour faire face à l'imprévu et à l'imprévisible.

Les questions 13 et 14. Un montant non associé à un besoin spécifique et destiné à «la part de rêve», soit un besoin essentiel lié à la dimension individuée de chaque personne.

Vous vous prononcez sur cette affirmation. Les membres du Carrefour de savoirs ont fait état que rêver est aussi important et essentiel à la santé que dormir et que les rêves des unEs et des autres ne sont pas les mêmes. Pour une personne ce sera la possibilité de pratiquer un sport, pour une autre, la possibilité d'avoir un animal domestique. Pour une autre encore, la possibilité de payer une cotisation à une association.

La question 15. Autre chose ? À vous de l'indiquer.

Les questions 16 et 17. Total nécessaire pour une personne. Vous additionnez les montants que vous avez indiqués dans la colonne «garantie de revenu» et vous faites les ajustements nécessaires pour évaluer un montant mensuel ou annuel nécessaire. Si vous voulez compléter votre réflexion par une évaluation du revenu nécessaire à un couple ou une famille, vous pouvez le faire aux questions 33 à 41 de l'Outil 2.

Les questions 18 et 19. Une modalité de couverture de besoins spéciaux ou ponctuels.

Certains besoins sont ponctuels et ne sont pas facilement couverts par un revenu mensuel. Cette catégorie existe déjà à l'aide sociale par exemple pour des déménagements, des funérailles, des incendies. Sans aller dans les détails – il faut des pages de règlements pour les décrire à l'aide sociale ! – l'idée ici est de vous prononcer sur l'importance de le faire et d'indiquer une approche générale de la question.

Les questions 20 et 21. Une modalité de compensation pour les limitations fonctionnelles.

Les associations de personnes handicapées tout comme les associations de défense de droits exigent la fin de la discrimination dans les prestations d'aide sociale sur la base de l'aptitude présumée au travail. Elles réclament plutôt qu'on compense par des garanties de revenu et/ou par des garanties de services les limitations fonctionnelles constatées. Des montants pour l'achat d'équipement spéciaux ou encore l'adaptation d'un lieu de travail pour qu'une personne puisse y fonctionner sont des mesures de cet ordre. Vous vous prononcez sur cette façon d'aborder la question.

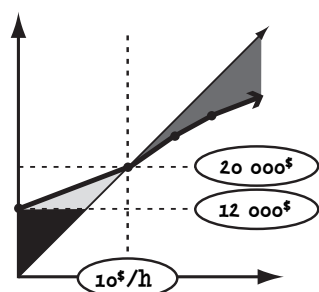


Le bloc C.

Un scénario à discuter : 12 000 \$ / 20 000 \$ / 10 \$

Une fois qu'on a bien situé de quel type de couverture publique on veut parler, l'étape suivante consiste à se donner des cibles pour les niveaux de revenus à garantir en conséquence. En nous rappelant qu'une protection de base comme l'aide sociale devrait couvrir les besoins essentiels et qu'un salaire minimum à plein temps devrait permettre à une personne de sortir de la pauvreté, oserons-nous indiquer un niveau minimum qui devrait être garanti dans le pacte social et fiscal ?

C'est la question qui est posée ici. Au moment de l'exploration autour de cette démarche, les membres du Collectif avaient suggéré de présenter un ou plusieurs scénarios pour cette couverture. En fait, un scénario s'est dégagé assez clairement : 12 000 \$ par année pour la couverture des besoins, 20 000 \$ par année pour la sortie de la pauvreté, 10 \$ l'heure pour le salaire minimum. Il faut bien comprendre qu'il s'agit non de chiffres précis et figés, mais d'un ordre de grandeur pour un équilibre à construire. L'idée ici est de voir si cet ordre de grandeur peut devenir un



objectif acceptable dans la société québécoise et non d'aller dans les détails précis des montants. La référence est pour l'année 2006. Une fiche thématique reproduite en Annexe 4 explique le scénario. Il peut être utile de la présenter au groupe. De même pour l'**affiche didactique**. Il est aussi possible d'aller directement aux questions.

Répondre aux questions

Les questions sont posées pour permettre au groupe de réfléchir aux avantages et aux inconvénients du scénario proposé. La réponse aux questions conduit ensuite à prendre un vote sur le scénario avec le bulletin de vote. Ceux et celles qui le désirent peuvent compléter aussi la question 46 de l'Outil 2 sur l'évaluation faite par le Collectif dans la fiche thématique du coût estimé du scénario.

La question 22. Qu'en pensez-vous ? La question vous permet d'émettre une première opinion. Si vous utilisez l'outil abrégé, vous passez à la question 27. Si vous remplissez l'outil de base, vous poursuivez.

Les questions 23, 24, 25. Les pour, les contre, à quoi faut-il faire attention ? Ces questions permettent de circonscrire la réflexion sur le scénario proposé.

La question 26. Quel serait l'impact pour la société d'un tel scénario ? Comme ce sont toujours de grands jeux d'équilibre qui sont en cause, cette question amène à s'interroger sur ce qui serait mieux équilibré ou plus déséquilibré avec une telle mesure. Dans un société tiraillée entre la tentation de la compétition et les tentatives de coopération, quels effets peut-on imaginer à ce scénario ?



Un préalable possible par une fiche thématique

La fiche qu'on trouve à l'Annexe 4 apporte les informations suivantes.

Le schéma utilisé pour présenter le scénario.

Ce schéma est extrait d'une présentation powerpoint produite par le Collectif qui s'intitule *Un Québec sans pauvreté. La théorie, la réalité et un chemin*. Il résume sur deux axes l'approche du pacte social et fiscal adoptée par le Collectif en 2000 dans sa propre proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté et véhiculée depuis dans ses représentations.

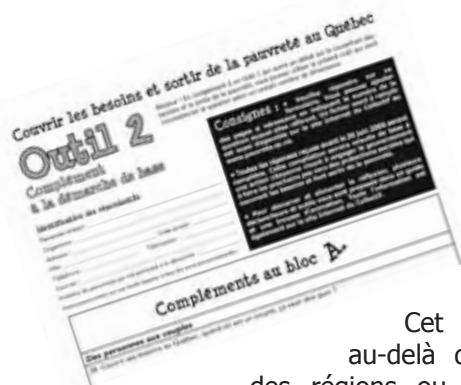
Les balises qui ont conduit à proposer ce scénario.

Pour la couverture des besoins essentiels, le montant de 12 000 \$ pour une personne se rapproche du supplément de revenu garanti maximal consenti aux personnes âgées, de la mesure du panier de consommation de Statistique Canada et des représentations en commission parlementaire faites par des groupes de défense de droits sur des projets de loi liés à la question. Le montant de 20 000 \$ proposé pour la sortie de la pauvreté et celui de 10 \$ pour un salaire minimum horaire se rapprochent des seuils de faible revenu de Statistique Canada pour une grande ville, des objectifs de salaire minimum revendiqués par le mouvement des femmes depuis 1995, de la revendication émergente de plusieurs groupes canadiens pour le salaire minimum, de travaux en cours à l'initiative d'*Au bas de l'échelle* et de présentations en commission parlementaire sur des projets de loi liés à la question.

Le coût estimé du scénario. Certains recoupements amènent à estimer grosso modo que rencontrer cet objectif pourrait coûter entre 1,5 et 3 G\$ par année en redistribution vers le bas de l'échelle par la fiscalité, les protections sociales ou les normes du travail. C'est moins que l'impact annuel récurrent des baisses d'impôt faites par les gouvernements depuis 2000. C'est moins que l'enrichissement du cinquième le plus riche de la population depuis 1997.

À propos de l'Outil 2

Compléments à l'Outil 1



Cet outil propose des questions complémentaires pour qui voudrait poursuivre au-delà de l'Outil 1 pour prendre en compte la situation des couples, des familles, des régions ou encore pour compléter et sortir du cadre de discussion. Les groupes qui désirent le remplir n'ont qu'à l'ajouter à l'Outil 1. Compte tenu qu'il ne sera pas utilisé de façon intensive, il est mis en page de façon assez serrée. Alors si vous avez besoin de plus d'espace, vous n'avez qu'à ajouter des feuilles avec le numéro des questions auxquelles vous référez. Il n'y a pas de déclencheur particulier à cette partie de la démarche. Vous pouvez référer au besoin aux déclencheurs et fiches thématiques déjà mentionnés pour l'Outil 1.

Répondre aux questions

Les questions 28 à 41. Au-delà de la situation des personnes, la situation des couples et des familles.

Ces questions reprennent des questions posées dans l'Outil 1, mais en les appliquant à la situation de couples ou de familles. Elles invitent à réfléchir à la différence qu'il y a entre la situation d'une personne seule et la situation de personnes qui vivent ensemble, comme couple ou comme famille. On sait que la fiscalité et l'aide sociale tiennent compte qu'il en coûte moins cher à deux ou plusieurs personnes de vivre sous le même toit. On sait que le mouvement des femmes pose depuis longtemps la question de ce qui serait juste dans la fiscalité des ménages. Ce sont des questions difficiles. L'idée n'est pas de les régler ici, mais simplement de rendre possible d'exprimer les préoccupations.

Les questions 42 et 43. La couverture publique devrait-elle varier selon les régions et les territoires ?

Ici aussi, au-delà de la protection commune, la question ouvre à ce qu'il faudrait considérer pour tenir compte des contextes différents selon les régions où on habite. Sans vouloir fermer ce point, elle sert à donner un éclairage.

Les questions 44 et 45. Le livre vert de 1996 sur la sécurité du revenu sépare les besoins en besoins de court terme (alimentation, logement, entretien ménager, soins personnes, communications), moyen terme (habillement) et long terme (ameublement, transport, loisirs). Cette séparation est-elle pertinente ?

C'est en lien avec le tableau reproduit en Annexe 3 dans la fiche thématique sur le modèle de couverture. Compte tenu qu'éventuellement les ministères concernés auront à se donner des méthodes de travail sur la couverture des besoins, il peut être utile de réunir un point de vue citoyen sur une façon de voir qui a prévalu jusqu'à maintenant.

La question 46. Le Collectif estime qu'il faudrait entre 1,5 G\$ et 3 G\$ par année pour assurer que les besoins de tout le monde soient couverts au Québec à un niveau minimal de 12 000 \$ pour une personne seule. Que pensez-vous de cette évaluation ? Les explications sont données en Annexe 4 dans la fiche thématique sur le scénario.

La question 47. Quel message devrait se dégager de notre façon de couvrir les besoins essentiels au Québec ? Une question pour apercevoir la démarche de façon plus globale. Elle peut être utile pour conclure une animation.

La question 48. Quelle revendication le Collectif devrait-il avoir suite au présent processus ? Une question pour apercevoir la démarche d'un point de vue militant. Elle peut aussi être utile pour conclure une animation.

La question 49. Indiquer ici toute parole, remarque, référence qui ne trouve place dans aucune case de l'Outil 1 et 2 et que vous aimeriez transmettre au Collectif suite à votre expérience de ce processus. Souvent une animation conduit à des détours, à des apprentissages imprévus. La phrase de Lucien Paulhus qui a tant circulé dans l'histoire du Collectif – «Je suis une feuille à côté de l'arbre. Après la loi, je serai dans l'arbre.» – est arrivée dans notre paysage collectif parce qu'une animatrice l'a fait remonter d'une animation. C'est l'endroit pour le faire. De même c'est l'endroit pour sortir des cases, pour laisser place à ce que vous voudriez communiquer sur le thème général qui est abordé, pour transmettre des résultats qui vous paraîtraient intéressants de votre usage des différents déclencheurs.

La question 50. Indiquer ici toute suggestion sur les suites à donner à ce processus. Vos idées sont les bienvenues si le sujet émerge dans votre travail.

À propos du Vote

Au terme du processus, le Collectif aura à se prononcer sur le scénario «12 000 \$/20 000 \$/10 \$». Il sollicite votre positionnement et votre éclairage. Alors que le reste de la démarche est ouvert et restera «en construction», ce vote fait en quelque sorte aboutir la réflexion vers un point focal qui pourra servir au travail de revendication. C'est d'autant plus important que le comité consultatif prévu par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* est maintenant en fonction et qu'il aura deux ans pour proposer des cibles de sortie de la pauvreté et un montant de prestation minimum garanti à l'aide sociale. Dans certains cas, selon les choix fait par les groupes, l'animation se limitera à présenter ce vote et à amener le groupe à se prononcer sur les montants proposés. Dans ces cas, la fiche thématique de l'Annexe 4, qui explique ce scénario, sera sûrement utile pour en faire la présentation.

La question

Êtes-vous d'accord pour demander au gouvernement du Québec d'adopter au minimum les cibles suivantes pour les protections publiques à assurer à une personne ? Retenons bien que la question ne fixe pas de plafond. Elle indique des cibles générales à garantir au minimum. C'est une manière de disposer du fait que nous aurons toutes et tous des évaluations variables de ce qu'il faut pour couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec. La question permet d'indiquer que «ça devrait au moins être autour de ça». Elle suppose que les personnes qui répondent oui sont d'accord pour que le gouvernement aménage les finances publiques et les protections sociales, dont l'aide sociale et les normes du travail, pour rendre possible de rencontrer ces cibles. Rappelons que l'année de référence est 2006 et que ces montants s'appliquent à la situation d'une personne.

Voter. Vous tenez le vote selon les choix que vous avez faits. Selon les circonstances, pour un vote formel d'organisme, le groupe pourra vouloir d'abord faire la démarche puis tenir le vote lors d'une rencontre ou instance ultérieure.

- **Vote pour chaque cible.** Comme trois montants sont en cause, on clarifie les réponses en demandant de voter pour chacun des montants.
- **La case A ou B. Est-ce le vote de l'organisme ou un vote individuel ?** Le bulletin de vote est conçu pour servir à un vote individuel (remplir alors la case A), soit à un vote formel d'organisme (remplir alors la case B). Vous cochez la case qui convient. Les bulletins seront compilés en conséquence. Remarquez que ce n'est pas une pétition, mais une question à trois segments qui est posée. Alors si vous optez pour un vote personnel, chaque personne doit répondre individuellement sur un bulletin séparé. Si toutes les personnes d'un groupe étaient d'accord sur la même réponse, elles pourraient joindre la liste de leurs noms à un bulletin.
- **Remarques.** Qu'on ait voté oui ou non, on peut préciser et circonstancier ici sa réponse. Cette case sert pour l'ensemble des trois cibles du scénario.

Les suites à la démarche

Une fois la démarche vécue, le processus continue. Y donner suite donne un poids au travail effectué. Il y a au moins deux façons de le faire.

Remplir les outils de réponses et les retourner avec les bulletins de vote

Le mieux est de retourner les outils remplis le plus vite possible après la démarche, car cela permettra au Collectif d'assurer plus facilement une saisie à mesure que les données entreront. Toutes les réponses reçues avant le 30 juin 2006 seront compilées. Vous aiderez le processus en retournant des notes rédigées le plus clairement possible. Les outils peuvent être retournés remplis à la main ou saisis électroniquement. Un formulaire électronique de saisie en format word sera disponible sur le site Internet du Collectif. Si vous ajoutez des pages aux feuilles de réponse fournies par le Collectif, s.v.p indiquez le numéro des questions auxquelles elles correspondent. Le Collectif accueillera aussi des réflexions plus informelles transmises sous la forme de lettres ou de documents.

Prendre appui sur ce moment de sensibilisation pour mobiliser et agir

Vous pouvez agir en prenant appui sur ce qui s'est dit pendant les discussions pour proposer au groupe participant de s'impliquer dans diverses actions de lutte contre la pauvreté, tant sur les plans local que québécois, qu'il s'agisse d'actions proposées par le Collectif ou d'initiatives découlant des analyses faites en commun. En 1998-1999, l'expérience a montré qu'un tel processus peut conduire à des actions et à des mobilisations.

Pour plus d'information

Pour plus d'information ou pour du soutien à l'animation, vous pouvez contacter l'équipe du Collectif. Celle-ci s'assurera de proposer des formations de multiplicateurEs. Elle pourra à l'occasion assurer des animations ou y collaborer. Il y aura moyen de suivre le processus via le site Internet du Collectif au www.pauvrete.qc.ca et son bulletin *La Soupe au caillou* (on peut s'y abonner en passant un courriel ou un coup de fil au Collectif). Les outils produits à l'appui et les actions découlant des réflexions et des travaux y seront également diffusés ou annoncés à mesure.

Voilà. Avec ces diverses informations, vous avez la base – et plus ! – pour animer cette démarche.

Alors nous attendons de vos nouvelles pour continuer de «friser l'utopie ensemble» !

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.

Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.

Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Outils de réponse



Liste des outils de réponse

Les outils de réponse qui suivent sont à reproduire en fonction des choix faits pour l'animation.

Outil 1.

C'est la démarche de base.

- À reproduire sur une feuille 11x17 recto verso pliée en deux ou si ce n'est pas possible, sur deux feuilles recto verso brochées sur le côté pour faire en sorte que les pages deux et trois se lisent en continu.
- Vous en avez une copie prête pour la reproduction dans la trousse d'animation.

Outil 1 abrégé.

Il permet de répondre seulement aux questions principales (1, 2, 3, 4, 22 et 27).

- À reproduire sur une feuille recto verso.

Outil 2.

Compléments à l'Outil 1

- À reproduire sur une feuille recto verso.

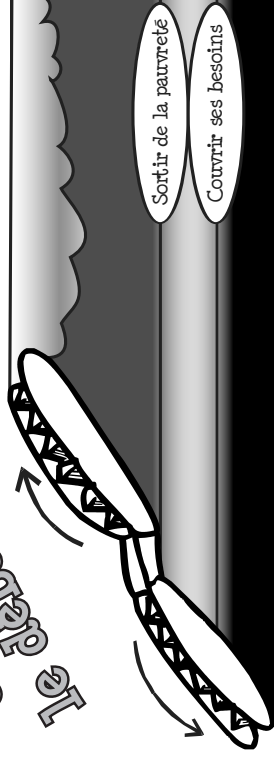
Bulletin de vote.

- À reproduire sur une feuille recto.

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Outil 1

Pour ouvrir le débat !



Bonjour ! ChacunE de nous agit avec ses proches pour s'en sortir. Cela peut toutefois devenir beaucoup plus difficile, voire impossible, quand la société fabrique en même temps des inégalités insurmontables.

En décembre 2002, suite à une action citoyenne soutenue, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi parle de couverture des besoins. Elle engage la société québécoise et son gouvernement à tendre vers un Québec sans pauvreté. Pourtant la situation des plus pauvres a continué d'empirer en raison de décisions qui augmentent les écarts entre nous au lieu de les réduire. **Ce n'est pas une fatalité ! Il y a moyen d'agir !** Commençons par nous en parler !

Sommes-nous prêtEs à nous libérer collectivement du besoin et de la pauvreté ? Sommes-nous prêtEs à nous donner des protections sociales pour le garantir ? Sommes-nous prêtEs à investir ce qu'il faut pour assurer ces protections ? Et tout d'abord, qu'est-ce que couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté ? Le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous invite à contribuer à ouvrir ce débat au Québec en participant à la présente démarche. Trois séries de questions vous sont posées. Ce sont des questions ouvertes, destinées à nous aider à aborder la question de front et à dresser un portrait collectif de nos visions et aspirations. À vous de répondre pour qu'ensuite, ensemble, nous puissions faire un pas.



A. D'abord partir de la réalité

1. Couvrir ses besoins au Québec, ça veut dire quoi ?
2. Sortir de la pauvreté au Québec, ça veut dire quoi ?
3. La différence entre les deux, c'est quoi ?

Consignes : 1. Veuillez répondre sur ce formulaire. si nécessaire en indiquant les numéros des questions auxquelles vous référez. Ou encore utilisez le fichier word disponible sur Internet au www.pauvrete.qc.ca.

2. Toutes les réponses reçues avant le 30 juin 2006 seront compilées. Cette compilation servira ensuite de base à une action citoyenne visant à engager le gouvernement à faire les prochains pas vers des protections sociales qui couvrent les besoins et font sortir de la pauvreté.

3. Pour démarrer et alimenter la réflexion, plusieurs déclencheurs et outils vous sont proposés dans un guide et une trousse d'animation. Toute l'information est aussi sur le site Internet du Collectif.

Identification des répondantEs

Personne contact : _____
Organisme : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____
Nombre de personnes qui ont participé à la démarche : _____
Vous pouvez joindre sur une feuille séparée la liste des noms des participantEs.

10. Commentaire.

11. Commentaire.

12. Commentaire.

13. Commentaire.

14. Commentaire.

15. Indiquer quoi.

16. Total nécessaire pour une personne : \$/mois

17. \$/année

18. Quoi couvrir et comment ?

19. Quoi compenser et comment ?

En plus, la garantie de revenu devrait inclure :

La possibilité d'éviter le zéro de liquidité dans un mois et de réaliser de l'épargne. \$

Un montant non associé à un besoin spécifique et destiné à couvrir des imprévus. \$

Un montant non associé à un besoin spécifique et destiné à «la part de rêve», un besoin essentiel lié à la dimension individualisée de chaque personne. \$

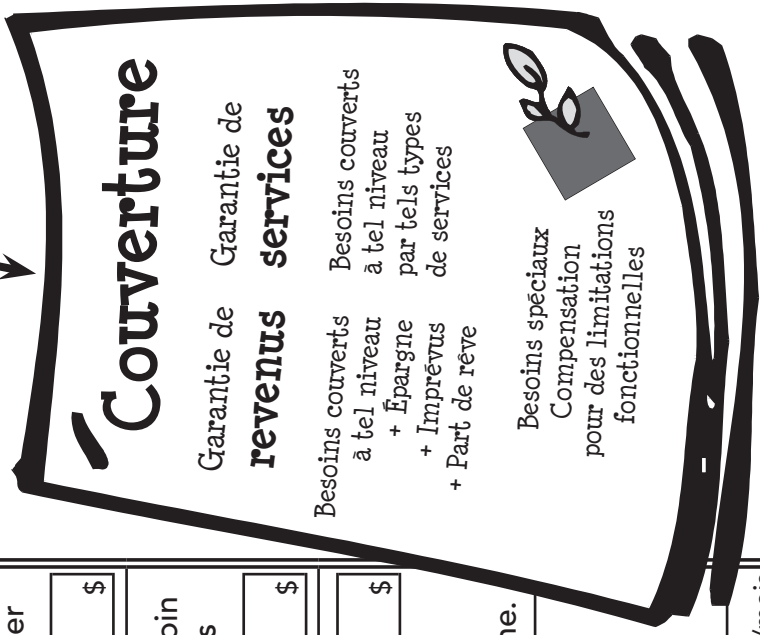
Autre chose ?

En plus, la couverture publique devrait inclure :

Une modalité de couverture de besoins spéciaux ou ponctuels.

Une modalité de compensation pour les limitations fonctionnelles.

Le modèle de couverture publique mis au débat



C. Un scénario à discuter : 12 000 \$ / 20 000 \$ / 10 \$

Pour couvrir les besoins et vraiment tendre vers un Québec sans pauvreté, quelles cibles devrions-nous adopter au Québec pour les protections publiques à assurer à toute personne ?

Admettons que les différents programmes d'aide financière, dont l'aide sociale, devraient garantir la couverture des besoins essentiels. Tout en étant porteurs de graves discriminations, aucun des barèmes de l'aide sociale (la protection minimale actuelle), soit 6444 \$ sans contraintes à l'emploi (a), 7812 \$ avec contraintes temporaires (b), 9516 \$ avec contraintes sévères à l'emploi (c), ne permet cette couverture à l'automne 2005. Alors en tenant compte des moyens de la société québécoise, quel montant devrait être visé pour la couverture des besoins essentiels ?

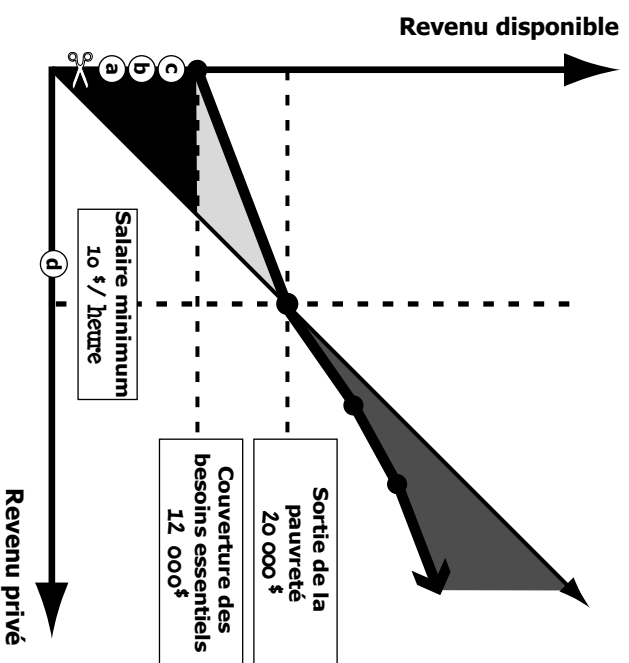
Admettons qu'un salaire minimum à temps plein devrait permettre de sortir de la pauvreté. À 7,60 \$ de l'heure (d), le salaire minimum actuel ne permet certainement pas de le faire. Alors quels montants devraient être visés pour la sortie de la pauvreté et pour un salaire minimum conséquent ?

Le Collectif vous demande votre avis sur ce scénario :

- 12 000 \$ par année pour couvrir les besoins essentiels,
- 20 000 \$ par année pour sortir de la pauvreté,
- 10 \$ l'heure pour un salaire minimum qui sorte de la pauvreté.

22. Qu'en pensez-vous ?

23. Les pour.
24. Les contre.
25. À quoi faut-il faire attention ?
26. Quel serait l'impact pour la société d'un tel scénario ?



27 • Remarques générales sur la démarche.

Vous pouvez maintenant confirmer votre position en remplissant le bulletin de vote que vous trouvez dans la trousse d'animation ou sur le site Internet du Collectif.



Merci d'avoir participé à cette démarche. Nous vous reviendrons dans quelques mois avec les résultats et des projets pour la suite.

- Si votre discussion a fait surgir des idées qui peuvent être mises en action dès maintenant, à vous d'agir.
- Si vous voulez accompagner ce formulaire de commentaires supplémentaires, libre à vous !

À retourner dès que possible et au plus tard le 30 juin 2006.

Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca



Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Outil 1 Abrégé

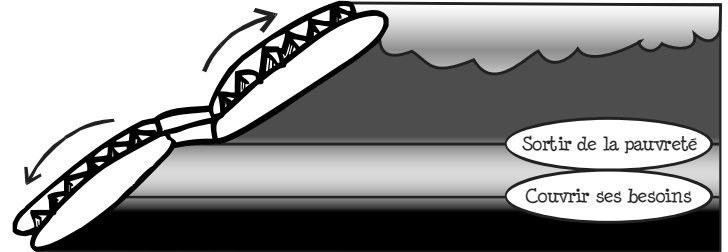
Pour répondre seulement
aux questions 1, 2, 3, 4, 22 et 27.

Bonjour ! Cet outil de réponse abrégé vous permet de participer à la démarche «Couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec» en ne répondant qu'aux questions principales de la démarche de base, soit les questions 1, 2, 3, 4, 22 et 27. Toute l'information nécessaire pour présenter la démarche et répondre à ces questions est donnée dans un guide d'animation qu'on trouve dans la trousse d'animation de la démarche de même que sur le site Internet du Collectif. Et maintenant, à vous de répondre pour qu'ensuite, ensemble, nous puissions faire un pas.

Consignes : 1. Veuillez répondre sur ce formulaire. Vous pouvez ajouter des pages si nécessaire en indiquant le numéro de la question auquel vous référez. Un fichier word à remplir sera aussi disponible sur le site Internet du Collectif au www.pauvrete.qc.ca.

2. Toutes les réponses reçues avant le 30 juin 2006 seront compilées. Cette compilation servira ensuite de base à une action citoyenne visant à engager le gouvernement à faire les prochains pas vers des protections sociales qui couvrent les besoins et font sortir de la pauvreté.

3. Pour démarrer et alimenter la réflexion, plusieurs déclencheurs et outils vous sont proposés dans un guide et une trousse d'animation. Toute l'information est également sur le site Internet du Collectif.



Identification des répondantEs

Personne contact : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Nombre de personnes qui ont participé à la démarche : _____

Vous pouvez joindre sur une feuille séparée la liste des noms des participantEs.

A. D'abord partir de la réalité

1. Couvrir ses besoins au Québec, ça veut dire quoi ?

2. Sortir de la pauvreté au Québec, ça veut dire quoi ?

3. La différence entre les deux, c'est quoi ?

B. Le modèle de couverture publique à rechercher

Pour couvrir correctement les besoins au Québec, le Collectif pour un Québec sans pauvreté propose le modèle de couverture suivant.

- Il faut à la fois garantir des revenus et des services.
- Dans l'ensemble des besoins qui correspondent à la réalité québécoise, il faut choisir une base qu'on va couvrir publiquement au nom de la dignité et des droits.
- Dans la garantie de revenu, il faut ajouter aux besoins de base, à couvrir, la possibilité de réaliser de l'épargne, de faire face à des imprévus, d'avoir accès à un montant destiné à la «part de rêve», i.e. une dimension d'essentiel qui varie selon chaque personne.
- Pour bien établir la garantie de revenu, il faut par ailleurs déterminer quels services on va aussi garantir.
- En plus, la couverture publique devrait inclure, à la fois par des revenus et des services, une modalité de couverture de besoins spéciaux ou ponctuels et une modalité de compensation pour les limitations fonctionnelles.



4. En tenant compte du niveau de vie au Québec, de notre capacité collective de payer, ainsi que des impacts divers sur l'économie et le fonctionnement de la société, **que pensez-vous du modèle mis au débat par le Collectif pour assurer une couverture publique correcte des besoins au Québec ?**

C. Un scénario à discuter : 12 000 \$ / 20 000 \$ / 10 \$

Pour garantir à toute personne un revenu qui couvre ses besoins essentiels et mieux, un revenu annuel qui lui permette de sortir de la pauvreté, quelles cibles devrions-nous adopter au Québec comme seuils à garantir ?

Le Collectif vous demande votre avis sur ce scénario :

- 12 000 \$ par année pour couvrir les besoins essentiels,
- 20 000 \$ par année pour sortir de la pauvreté,
- 10 \$ l'heure pour un salaire minimum qui sorte de la pauvreté.

22. **Qu'en pensez-vous ?**

27. **Remarques générales sur la démarche**

Vous pouvez maintenant confirmer votre position en remplissant le bulletin de vote que vous trouvez dans la trousse d'animation ou sur le site Internet du Collectif.

À retourner dès que possible et au plus tard le 30 juin 2006.

Merci d'avoir participé à cette démarche. Nous vous reviendrons dans quelques mois avec les résultats et des projets pour la suite.

- Si votre discussion a fait surgir des idées qui peuvent être mises en action dès maintenant, à vous d'agir.
- Si vous voulez accompagner ce formulaire de commentaires supplémentaires, libre à vous !



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Outil 2

Compléments à l'Outil 1

Bonjour ! En complément à un Outil 1 qui ouvre un débat sur la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté, vous pouvez utiliser le présent outil. Il vient circonscrire la question selon un certain nombre de dimensions.

Consignes :

- Veuillez répondre sur ce formulaire. Vous pouvez ajouter des pages si nécessaire en indiquant le numéro de la question auquel vous référez. Un fichier word à remplir est aussi disponible sur le site Internet du Collectif au www.pauvrete.qc.ca.

- Toutes les réponses reçues avant le 30 juin 2006 seront compilées. Cette compilation servira ensuite de base à une action citoyenne visant à engager le gouvernement à faire les prochains pas vers des protections sociales qui couvrent les besoins et font sortir de la pauvreté.

- Pour démarrer et alimenter la réflexion, plusieurs déclencheurs et outils vous sont proposés dans un guide et une trousse d'animation. Toute l'information est également sur le site Internet du Collectif.

Identification des répondantEs

Personne contact : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Nombre de personnes qui ont participé à la démarche : _____

Vous pouvez joindre sur une feuille séparée la liste des noms des participantEs.

Compléments au bloc A.

Des personnes aux couples

28. Couvrir ses besoins au Québec, quand on est un couple, ça veut dire quoi ?

29. Sortir de la pauvreté au Québec, quand on est un couple, ça veut dire quoi ?

30. La différence avec la situation d'une personne seule, c'est quoi ?

Des personnes aux familles

31. Couvrir ses besoins au Québec, quand on est une famille, ça veut dire quoi ?

32. Sortir de la pauvreté au Québec, quand on est une famille, ça veut dire quoi ?

33. La différence avec la situation d'une personne seule, c'est quoi ?

Compléments au bloc B.

En tenant compte des montants que vous avez inscrits en réponse aux questions 7 à 15 de l'Outil 1, une couverture publique qui couvrirait correctement ces besoins devrait assurer quel niveau de revenu pour les types de ménages suivants ?

Type de ménage	Par mois	Par année
Une personne	34.	35.
Deux adultes	36.	37.
UnE adulte et unE enfant	38.	39.
Deux adultes et deux enfants	40.	41.

La question des différences régionales

La couverture publique devrait-elle varier selon les régions et les territoires ? 42. Oui Non

43. Commentaire.

La question des besoins de court, moyen et long terme

Le livre vert de 1996 sur la sécurité du revenu sépare les besoins en besoins de court terme (alimentation, logement, entretien ménager, soins personnes, communications), moyen terme (habillement) et long terme (ameublement, transport, loisirs). Cette séparation est-elle pertinente ? 44. Oui Non

45. Pourquoi ?

Complément au bloc C.

46. Le Collectif estime qu'il faudrait entre 1,5 G\$ et 3 G\$ par année pour assurer que les besoins de tout le monde soient couverts au Québec à un niveau minimal de 12 000 \$ pour une personne seule. Que pensez-vous de cette évaluation ?

Remarques générales

47. Quel message devrait se dégager de notre façon de couvrir les besoins essentiels au Québec ?

48. Quelle revendication le Collectif devrait-il avoir suite au présent processus ?

49. Indiquer ici toute parole, remarque, référence qui ne trouve place dans aucune case de l'Outil 1 et 2 et que vous aimeriez transmettre au Collectif suite à votre expérience de ce processus.

50. Indiquer ici toute suggestion sur les suites à donner à ce processus.

Et voilà. Merci d'avoir participé à cette démarche. Nous vous reviendrons dans quelques mois avec les résultats et des projets pour la suite.

- Si votre discussion a fait surgir des idées qui peuvent être mises en action dès maintenant, à vous d'agir.

- Si vous voulez accompagner ce formulaire de commentaires supplémentaires, libre à vous !

À retourner dès que possible et au plus tard le 30 juin 2006.

Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.

Téléphone : 418-525-0040.

Télécopieur : 418-525-0740.

Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca



Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Vote

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté vous propose de vous prononcer sur le scénario suivant en prenant l'année 2006 comme année de référence. Ce scénario prend comme repère que la sécurité du revenu, dont l'aide sociale, devrait couvrir les besoins essentiels et qu'un salaire minimum à temps plein devrait faire sortir de la pauvreté. Une trousse d'animation, disponible au Collectif et sur son site Internet, vous offre des outils pour participer à cette démarche et vous aider à vous positionner.

Êtes-vous d'accord pour demander au gouvernement du Québec d'adopter au minimum les cibles suivantes dans les protections publiques à assurer à une personne ?

Oui	Non	
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	12 000 \$ pour la couverture des besoins essentiels.
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	20 000 \$ pour la sortie de la pauvreté.
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10 \$ l'heure pour le salaire minimum.

Remarques :

Cochez et remplissez la colonne A ou la colonne B selon le cas.

<input type="checkbox"/> A. Vote d'une personne (Position en tant qu'individuE)	<input type="checkbox"/> B. Vote d'un organisme (Décision officielle de l'organisme)
Nom :	Nom de l'organisme :
Adresse complète incluant la ville et le code postal :	Adresse complète incluant la ville et le code postal :
Téléphone :	Téléphone : Télécopieur :
Courriel :	Courriel :
	Nom de la personne contact :

Vos réponses, reçues avant le 30 juin 2006, seront compilées et les résultats viendront alimenter l'action du Collectif pour amener le gouvernement du Québec à faire le prochain pas.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Annexes

Liste des annexes

Les documents suivants servent à documenter et faciliter la démarche, soit en tant que matériaux pour les personnes qui animent, soit en tant que documents distribués ou présentés aux personnes présentes. Ils sont conçus pour pouvoir être reproduits de façon autonome. **Ils ne sont pas en soi nécessaires à la démarche.** À chacunE de décider quoi utiliser.

Annexe 1. Explication de la démarche. Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec.

- Un quatre pages à reproduire sur une feuille 11x17 recto verso pliée en deux ou si ce n'est pas possible, sur deux feuilles recto verso brochées sur le côté.
- Identique au texte de présentation de la démarche sur le site Internet du Collectif. Sur le site du Collectif, les diverses expressions soulignées en pointillé signalent un hyperlien qui conduit à un document.

Annexe 2. Schémas utiles pour l'animation.

- Six schémas en «cartes muettes» à reproduire, agrandir ou projeter selon le contexte.
- Le schéma 2.2 de la couverture rayée contient cinq divisions pour symboliser les cinq quintiles de la population, du plus pauvre au plus riche. Le bulles vous permettent de recueillir des paroles du groupe.

Annexe 3. Fiche thématique pour le bloc B de l'Outil 1. Construire une couverture publique qui couvre les besoins.

- Un quatre pages à reproduire sur une feuille 11x17 recto verso pliée en deux ou si ce n'est pas possible, sur deux feuilles recto verso brochées sur le côté.

Annexe 4. Fiche thématique pour le bloc C de l'Outil 1. Le scénario 12 000 \$/20 000 \$/ 10 \$.

- Un quatre pages à reproduire sur une feuille 11x17 recto verso pliée en deux ou si ce n'est pas possible, sur deux feuilles recto verso brochées sur le côté.

Annexe 5. Déclencheur. Quatre façons d'entrer dans le sujet.

- Deux pages à reproduire sur une feuille recto verso.

Annexe 6. Déclencheur. L'animation de la «couverte».

- L'explication.

Annexe 7. Déclencheur. Le décompte d'un budget.

- L'explication.

Annexe 8. Déclencheur. La réalisation d'un budget mensuel.

- L'explication incluse sur un quatre pages à reproduire sur une feuille 11x17 recto verso pliée en deux ou si ce n'est pas possible, sur deux feuilles recto verso brochées sur le côté.

Annexe 9. Déclencheur. Nos histoires de vie dans le rouge, le jaune et le vert.

- L'explication plus une page à reproduire.

Annexe 10. Faits à connaître. La pauvreté au Québec.

- Quatre pages à reproduire sur une feuille recto-verso pliée en deux ou si ce n'est pas possible, sur deux feuilles recto verso brochées sur le côté..

Annexe 11. Faits à connaître. Les inégalités au Québec.

- Six pages à reproduire de la façon qui vous convient.

Annexe 12. Faits à connaître. À propos de la société québécoise.

- Une page à reproduire sur une feuille recto.

Annexe 1. Explication de la démarche

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Bonjour à vous ! En décembre 2002, à la suite d'un important processus citoyen, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité en décembre 2002 une loi imposant de «tendre vers un Québec sans pauvreté», la **Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Comment y engager maintenant les institutions politiques de la société québécoise ? La question est d'intérêt collectif et touche au plus près les personnes en situation de pauvreté. C'est pourquoi, comme il l'a fait en 1998 pour en venir à proposer une loi sur la pauvreté, le Collectif pour un Québec sans pauvreté entreprend un processus à la base de consultation, de sensibilisation et de mobilisation. L'idée est de nous équiper collectivement d'un savoir citoyen et d'une détermination permettant d'enclencher un mouvement vers la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté dans les protections sociales au Québec.

En direction d'un Québec sans pauvreté, il y a deux passages obligés : **couvrir les besoins** par des protections sociales suffisantes et **sortir de la pauvreté**, ce qui commence par un salaire minimum qui le permette.

Le Collectif a commencé par présenter ces passages sans leur mettre de chiffres ou de détails, par exemple dans une présentation powerpoint intitulée **Un Québec sans pauvreté. La théorie, la réalité et un chemin**. Le temps est venu de mettre des chiffres et du contenu sur ces balises. C'est le sens de la démarche **Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec**. Des questions sont posées. Elles visent à ouvrir un débat dans le réseau du Collectif et plus largement dans la société québécoise pendant toute l'année 2005-2006.

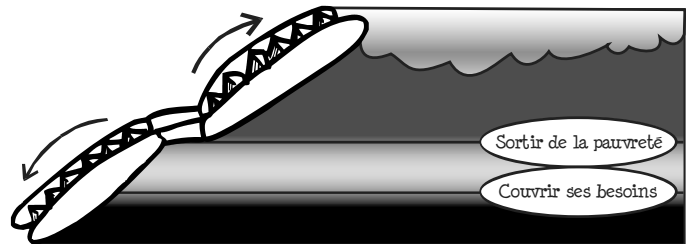
Ce texte présente la réflexion qui conduit aux questions posées. Il fait partie d'une trousse d'animation qui fournit aussi des outils de réponse, un guide d'animation et des documents complémentaires. Des animations déclencheuses offrent une porte d'entrée pour démarrer la discussion.

S'occuper des escaliers

«Notre société est comme un palier duquel partiraient un escalier roulant qui monte vers le haut et un escalier roulant qui descend vers le bas. Vivre la pauvreté au Québec, c'est être en bas de l'escalier roulant qui descend et se faire dire monte par des gens en train de monter dans l'escalier roulant qui monte. Au lieu de nous faire monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers.» C'est en substance ce qu'ont dit des personnes en situation de pauvreté aux parlementaires du Québec, à l'automne 2003, dans une déclaration intitulée Le droit de nos droits. Le Québec est une des sociétés les plus riches du monde. La pauvreté au Québec n'est pas reliée à un problème de manque de ressources, mais à une certaine indifférence devant des escaliers qui divisent les gens en gagnantEs et perdantEs.

Il serait logique qu'un salaire minimum à temps complet permette à une personne de sortir de la pauvreté. À 7,60 \$ de l'heure en 2005, on conviendra qu'il ne le fait pas.

Il serait logique que la protection sociale de base permette à une personne de couvrir ses besoins essentiels. Non seulement elle ne le fait pas, mais elle est discriminatoire et alimentée de préjugés. En 2005, la protection assurée par l'aide sociale au Québec est de 537 \$ par mois, soit 6 444\$ par année, si on vous juge sans



contraintes à l'emploi. Elle est de 651 \$ par mois, soit 7 812\$ par année, si on juge que vous avez des contraintes temporaires à l'emploi. Elle est de 793 \$ par mois, soit 9 516 \$ par année, si on juge que vous avez des contraintes sévères à l'emploi. Si on vous juge sans contraintes sévères à l'emploi, votre couverture s'est détériorée avec les ans par défaut d'être indexée régulièrement et entièrement. Et vous avez perdu l'accès gratuit aux médicaments prescrits auquel vous aviez droit avant l'assurance-médicaments.

Il serait logique que l'amélioration des revenus des plus pauvres passe avant celle des plus riches. C'est tout le contraire qui se passe.

Les gestes de première urgence ne demandent pas de débat, mais des corrections immédiates du côté de la protection la plus faible, soit l'aide sociale : indexer complètement toutes les prestations, en finir avec la discrimination en fonction de l'aptitude présumée au travail, rétablir l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour l'ensemble des prestataires.

Au-delà de l'urgence, il y a lieu de faire encore beaucoup mieux ! Pour cela, il faut raisonner la suite...

Envol au-dessus d'une grosse question

En fait, tout cela part de l'existence, de notre existence en tant qu'êtres vivants, humains, individués, hommes et femmes, en société, sur la Terre.

En raison de cette condition d'existence, il y a un certain nombre de fonctions qu'il nous faut assurer pour rester en vie, en santé, individuéEs, en société, avec une certaine qualité de vie. C'est ce qu'on pourrait appeler les besoins.

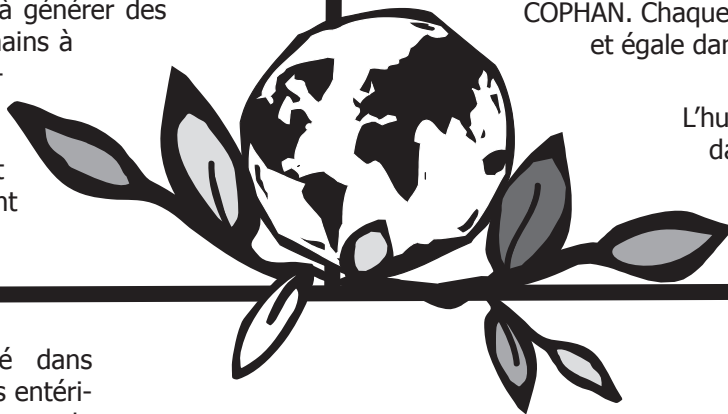
Cela suppose de tenir compte des contraintes, possibilités, ressources du milieu où on existe tout en préservant les ressources de la Terre avec laquelle nous sommes en symbiose.



Ces fonctions ou besoins, sont assurés par des activités, des règles, un revenu, ou plutôt un pouvoir d'acquisition, lequel, dans une société de marché, se traduit par un revenu, des avoirs, un pouvoir d'achat.

En essayant de faire ça, l'humanité s'est souvent trouvée à produire et reproduire des situations d'inégalités et d'écarts intolérables. On en est venu à générer des catégories d'humains à statuts et privilèges différents, notamment ceux qui possèdent et ceux qui sont «possédéEs».

Alors au cours des derniers siècles, il s'est ajouté la notion de droits, et plus précisément celle de l'universalité de la dignité et des droits. Autrement dit, on a convenu qu'«il n'y a pas deux sortes d'humains», pour reprendre les mots de Richard Lavigne, président de la COPHAN. Chaque personne est en principe voulue libre et égale dans sa dignité et ses droits reconnus.



L'humanité, ou plutôt les États réunis dans les Nations Unies, se sont fait un devoir explicite d'assurer à toutes et à tous une base commune de jouissance de la vie sur Terre.

C'est consigné dans des documents entérinés par ces États : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les Pactes internationaux qui en découlent.

Cette notion de droits universels de la personne est instable et difficile à appliquer parce qu'elle suppose de travailler activement à renverser des façons de voir le monde et d'agir dedans qui sont pour ainsi dire tissées toutes croches dans l'histoire de l'humanité.

Elle suppose la coopération là où, dans l'Histoire, on a joué la compétition, la domination, l'oppression, avec pour résultats la discrimination, les écarts et l'élimination.

Pour retisser les choses autrement, des notions de protection sociale, de couverture, de filet de sécurité sociale sont apparues. Ainsi que les débats sur les financements pour les assurer.

Au vingtième siècle, en même temps qu'ils signaient les déclarations et les pactes, plusieurs États dans le monde ont adopté, suite à des luttes sociales importantes, des mesures publiques destinées à protéger les droits et à couvrir un certain nombre de besoins.



Au Québec, par exemple, on s'est donné un régime d'aide sociale, une Charte des droits et libertés de la personne, des normes du travail, des services publics de santé, d'éducation, des services de garde, un régime des rentes, de l'aide financière aux étudiants, une Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans le partage actuel des responsabilités, le fédéral contribue insuffisamment à ces protections. Il assume l'assurance-emploi et une partie de la sécurité de la vieillesse.

Toutefois, depuis vingt ans, les protections de base, notamment celle assurée par le régime d'aide sociale, se sont beaucoup détériorées, à peu près toujours au nom de l'argument de l'incitation à l'emploi et des coûts de système.

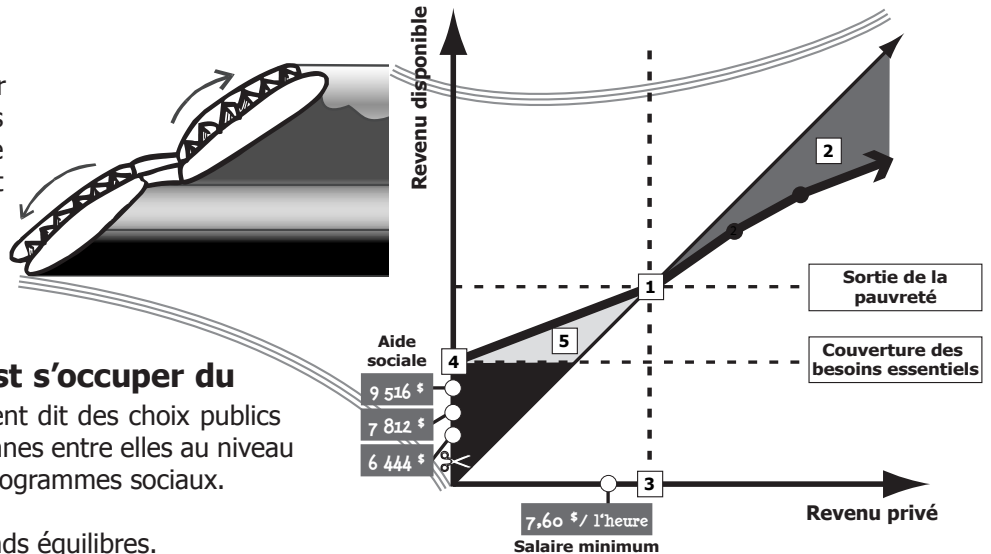
Entre les tentations de la compétition et de la coopération

Après un siècle d'essais, la réalisation effective des droits pour toutes et tous est coincée au début du XXI^e siècle entre la tentation de la compétition, marquée par le chacun pour soi, et les tentatives de coopération, entre autres dans des choix de couvertures collectives.

Se donner des protections sociales suppose de se faire confiance et de séparer la contribution – tout en l'assurant – de la satisfaction. C'est choisir de passer d'un regard de type «à chacunE selon ses moyens et son statut» à un regard de type «de chacunE selon ses moyens à chacunE selon ses besoins».

Sommes-nous prêtEs à nous donner les protections sociales nécessaires pour nous assurer que les besoins de toutes et tous soient couverts ? Devant les tensions et les reculs, comment tenir bon et avancer ensemble vers une société qui se libère du besoin et de la pauvreté ?

Le terrain du pacte social et fiscal

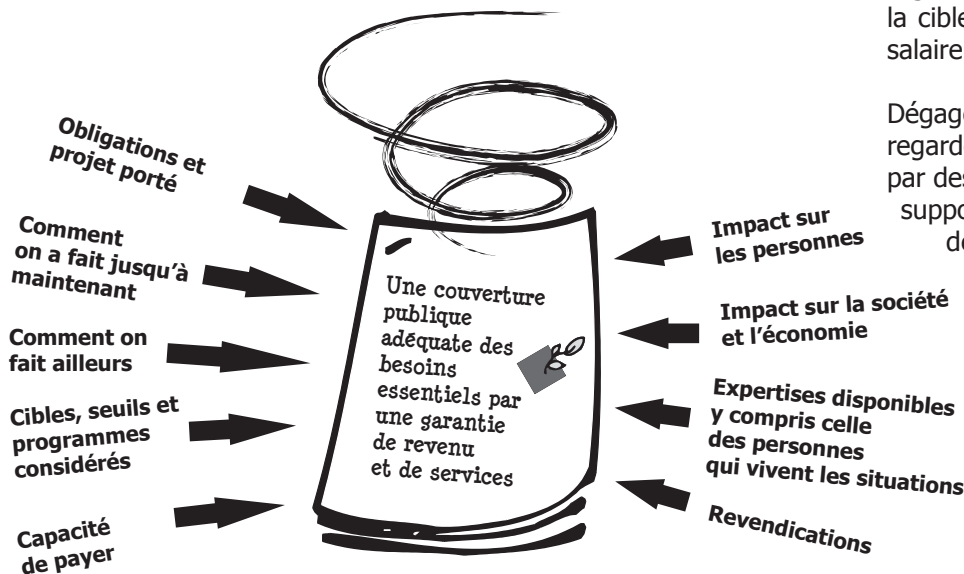


S'occuper des escaliers, c'est s'occuper du pacte social et fiscal, autrement dit des choix publics qui organisent les rapports des personnes entre elles au niveau de l'économie, de la fiscalité et des programmes sociaux.

Alors il faut regarder du côté des grands équilibres.

L'équilibre à atteindre, tel que dégagé dans la proposition de loi du Collectif portée collectivement depuis 2000 à la suite d'un vaste processus citoyen est le suivant : on devrait commencer (voir le schéma ci-dessus) à payer de l'impôt dès qu'on sort de la pauvreté (1), et on devrait en payer en proportion croissante à mesure que le revenu s'accroît (2). Le salaire minimum à temps complet devrait faire sortir de la pauvreté (3). On devrait garantir à toute personne un revenu qui couvre ses besoins essentiels (4). Entre la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté, le revenu devrait être soutenu (5). Une société qui ferait cela agirait sur les escaliers. Encore faut-il dégager les montants des cibles à garantir : la cible de couverture des besoins, la cible de sortie de la pauvreté, un niveau de salaire minimum.

La couverture publique



Dégager correctement ces cibles suppose de regarder du côté de ce qu'on choisit de couvrir par des garanties de revenu et de services. Ceci suppose de tenir compte d'un certain nombre de facteurs de décision.

Et comme les choix politiques et économiques ont aussi un ancrage dans la culture et la société, il faut partir de la réalité telle qu'elle est vécue au Québec pour réfléchir une solution applicable au Québec.

Ce qui conduit à la démarche proposée par le Collectif.

Ouvrir le débat ensemble

Le Collectif vous propose d'ouvrir le débat et d'y apporter vos convictions et votre expertise dans le cadre d'une démarche ouverte qui peut s'adapter à votre réalité et au temps dont vous disposez. Trois séries de questions sont posées.

A. Partir du vécu, de la réalité

Une première série de questions part de votre propre expérience de la vie au Québec. Couvrir ses besoins, sortir de la pauvreté, qu'est-ce que ça veut dire au Québec ? Quelle est la différence entre les deux ?

B. Travailler sur un modèle de couverture

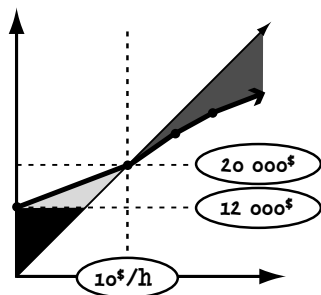
Une deuxième série de questions vous amène à réfléchir au modèle de couverture publique qu'en tout réalisme nous pourrions nous donner pour garantir un niveau adéquat de couverture des besoins de tout le monde. L'aide sociale actuelle est une couverture trouée, déformée par les préjugés, qui ne permet pas de se nourrir, se loger et se vêtir correctement, encore moins de faire face à d'autres besoins. Il y aurait moyen de définir une liste de besoins qui devraient être couverts, au moins jusqu'à un certain niveau, soit par des revenus, soit par des services. C'est ce modèle de couverture qui est à travailler ensemble, au nom des droits, à partir de notre connaissance de la réalité et de nos possibilités économiques comme société.

Un travail préliminaire avec des personnes en situation de pauvreté conduit le Collectif à proposer de travailler sur le modèle de couverture représenté dans l'illustration ci-contre.



On vous demande d'indiquer les besoins à assurer dans une couverture publique, soit par des revenus ou des services ou les deux, à quel niveau, et de réagir à l'idée d'inclure dans la garantie de revenu une possibilité d'accéder à l'épargne, de faire face aux imprévus, d'avoir accès à une part de rêve. Vous pouvez indiquer les besoins spéciaux qui devraient être couverts en plus lorsque nécessaire. De même, au lieu de faire des discriminations sur la base de l'aptitude au travail, il vous est proposé de réfléchir à de nouvelles façons de compenser les limitations fonctionnelles.

C. Réagir à un scénario



En tenant compte d'un certain nombre de balises statistiques et citoyennes qui en sont venues à coïncider, le Collectif vous propose dans une troisième série de questions de débattre du scénario suivant de cibles à garantir à une personne dans les protections publiques assurées par le pacte social et fiscal au Québec :

- 12 000 \$ par année pour la couverture des besoins essentiels,
- 20 000 \$ par année pour la sortie de la pauvreté,
- 10 \$ l'heure pour un salaire minimum qui sorte de la pauvreté.

Et pour finir, un vote !

Le Collectif vous propose enfin de donner formellement votre avis par un vote individuel ou d'organisme sur le scénario «12 000 \$/20 000 \$/10 \$».

Voilà. Alors que pensez-vous de tout cela ?
À vous de le dire en participant à la démarche.

Vos réponses et vos votes, reçus avant le 30 juin 2006, viennent alimenter l'action du Collectif pour amener le gouvernement du Québec à faire le prochain pas.

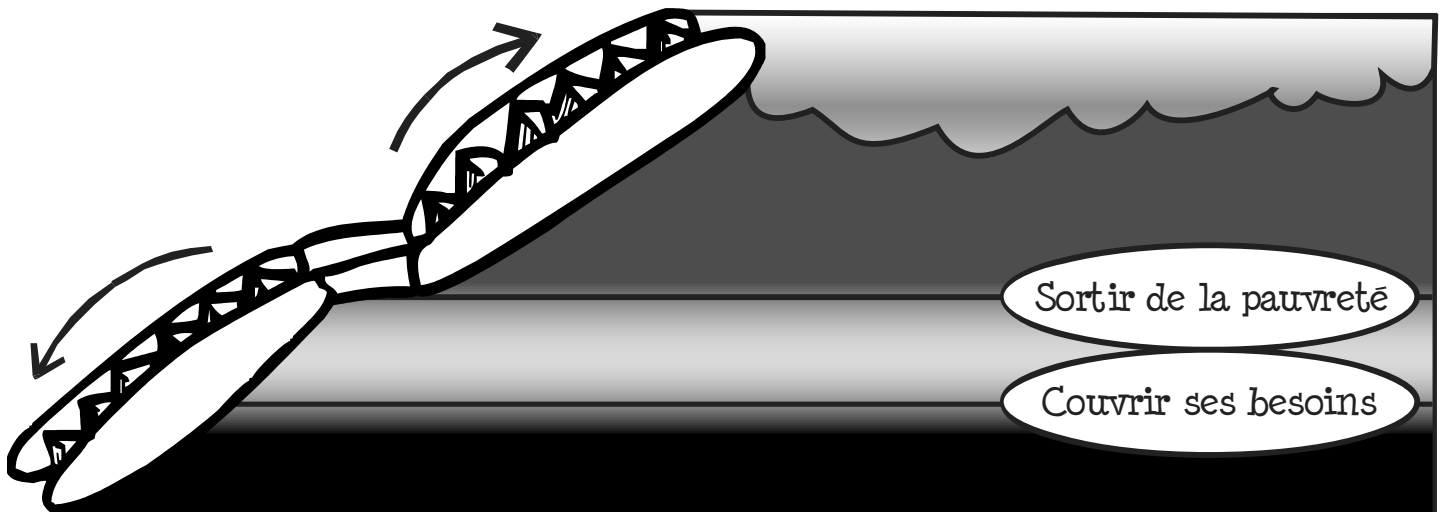


Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec
Annexe 2. Schémas utiles pour l'animation

**2.1. Une réalité tiraillée entre la tentation de la compétition
et les tentatives de coopération**

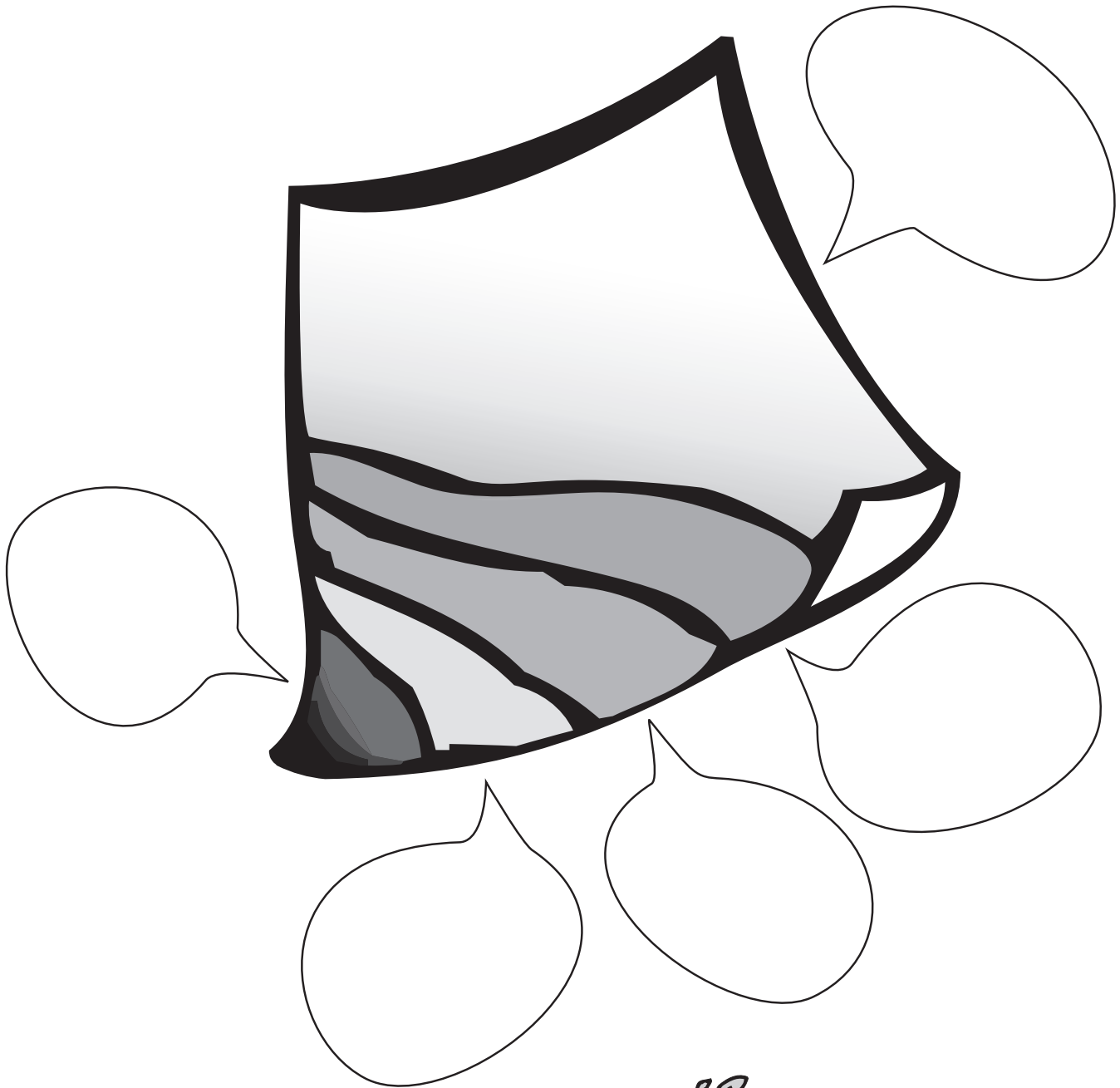
S'occuper des escaliers



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

**2.2. Une réalité tiraillée entre la tentation de la compétition
et les tentatives de coopération**

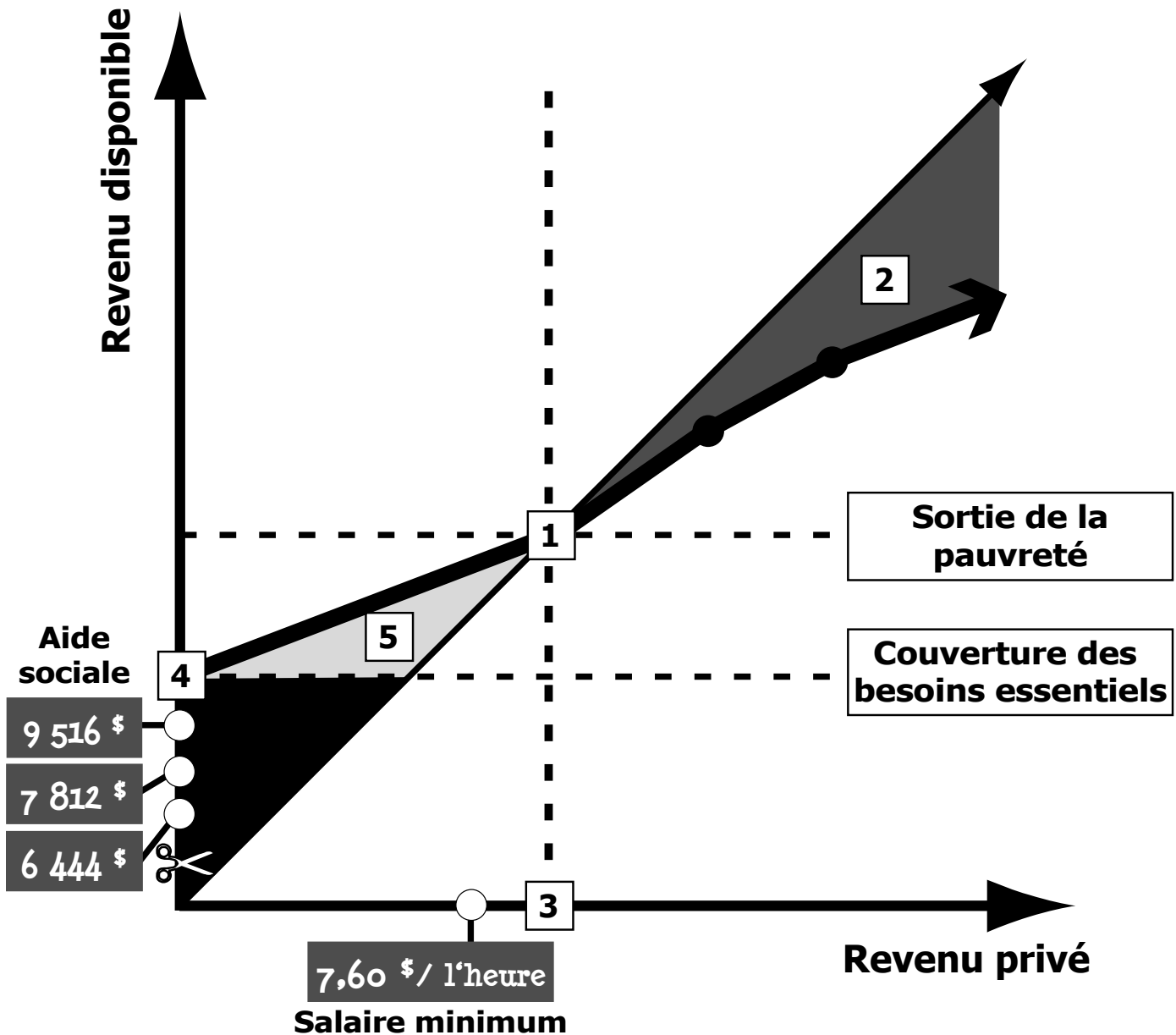
Une histoire qui touche tout le monde



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

2.3. Une réalité tiraillée entre la tentation de la compétition
et les tentatives de coopération

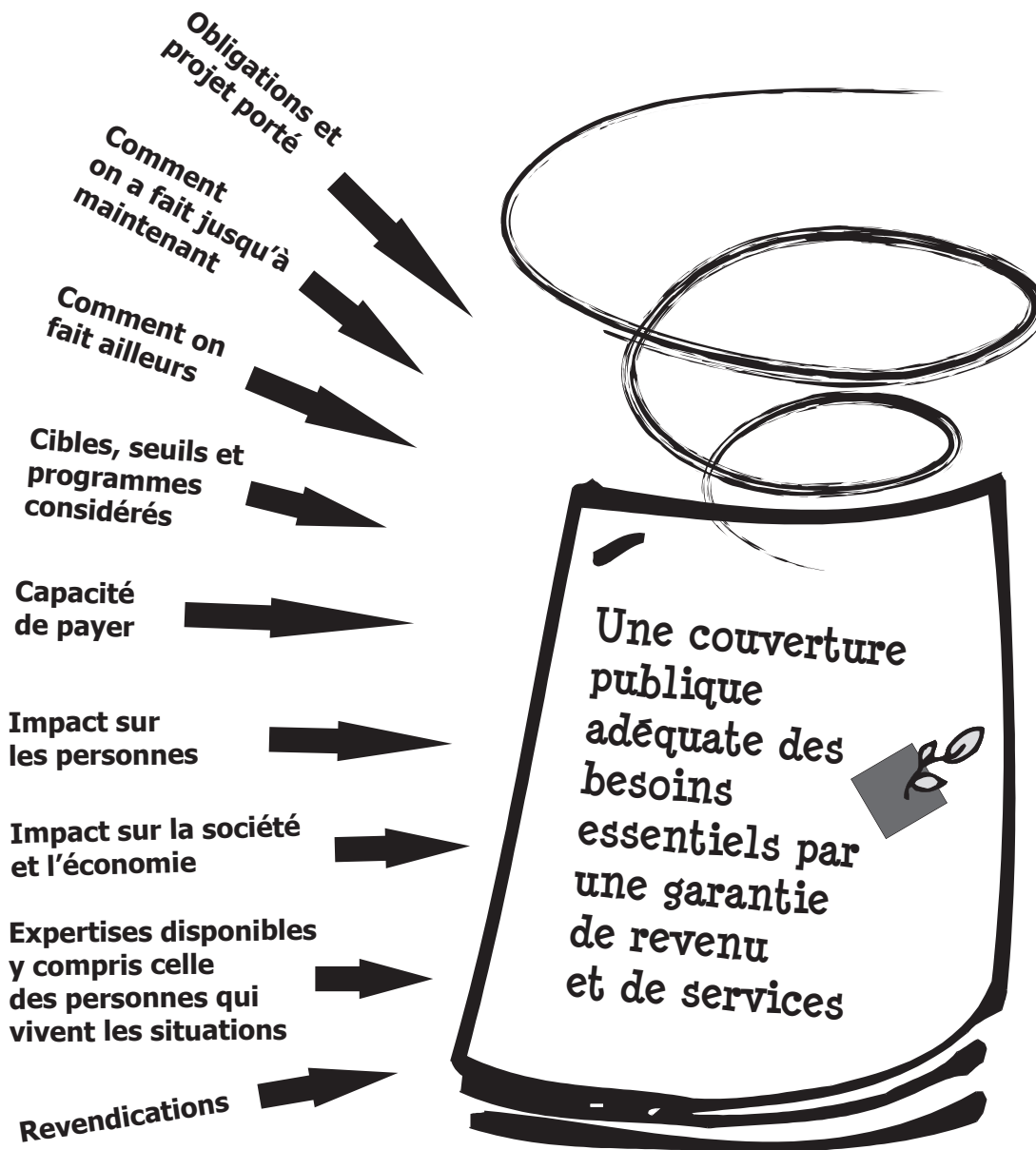
Le terrain du pacte social et fiscal



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

2.4. Une réalité tiraillée entre la tentation de la compétition
et les tentatives de coopération

Les facteurs de décision pour les protections sociales



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

2.5. Une réalité tiraillée entre la tentation de la compétition
et les tentatives de coopération

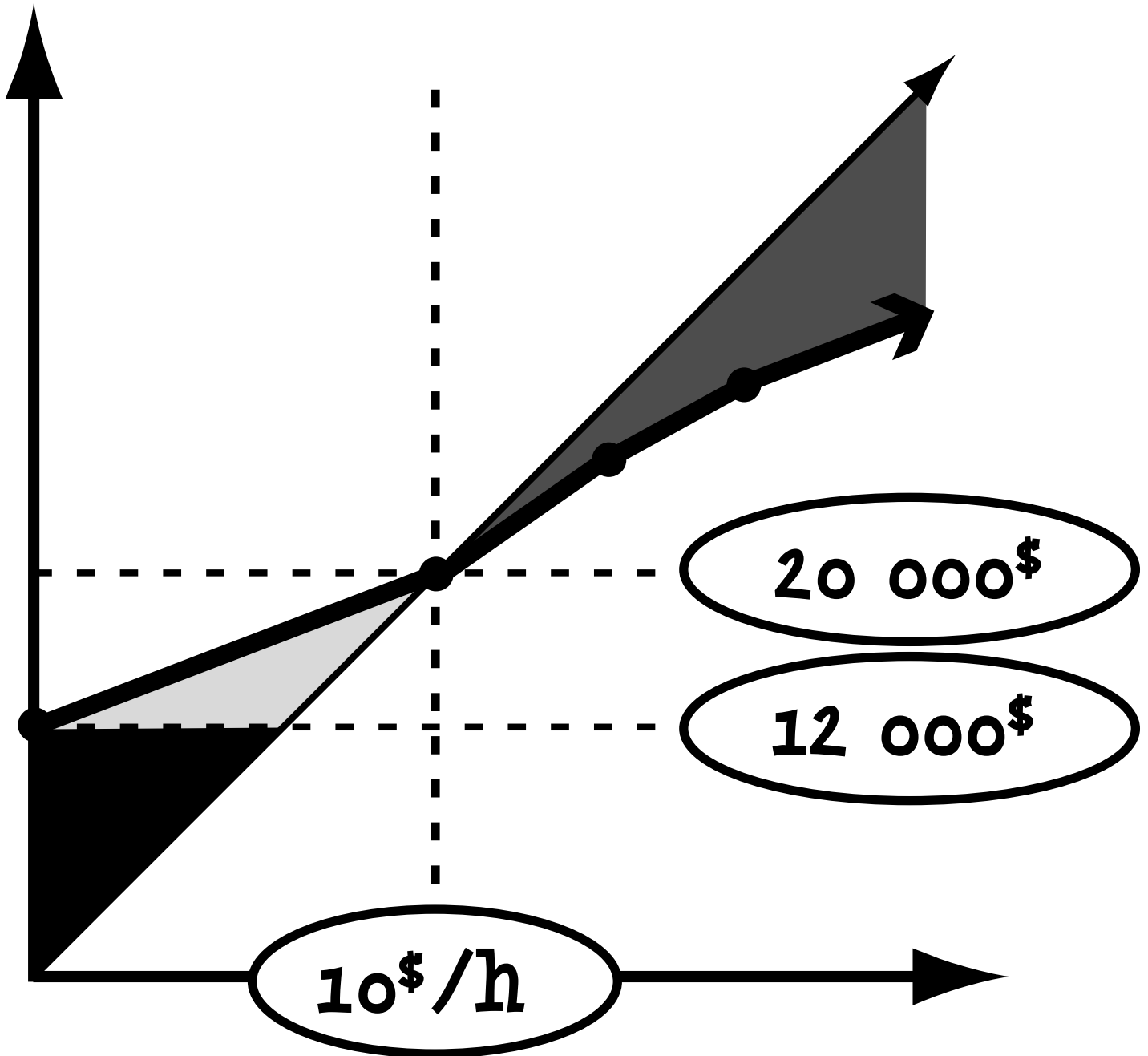
Le modèle de couverture publique mis au débat



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

2.6. Une réalité tiraillée entre la tentation de la compétition
et les tentatives de coopération

Se prononcer sur un scénario



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 3.

Fiche thématique pour le bloc B de l'Outil 1 Construire une couverture publique qui couvre les besoins

Au cours des vingt dernières années, la couverture publique de base des besoins s'est constamment détériorée. La protection minimale, qui est fournie par l'aide sociale, est particulièrement insuffisante. Avec une prestation de base de 537 \$ comme seul revenu mensuel, une personne est nécessairement à découvert et en déficit humain dans la société québécoise. Ses besoins essentiels ne sont pas couverts. La balance des tensions sociales entre les tentatives de coopération et la tentation de la compétition a joué en faveur de la compétition et de la détérioration des garanties de base tant à l'aide sociale qu'à l'assurance-emploi.

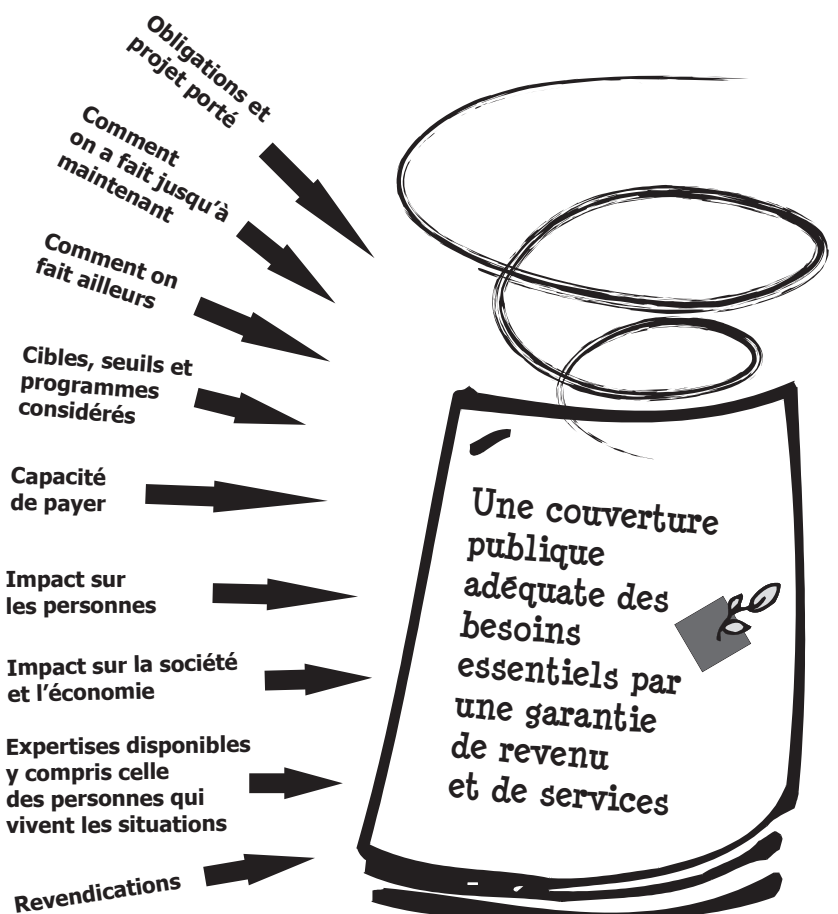
L'enjeu et le cadre du débat

Les questions posées par le Collectif dans la démarche *Couvrir les besoins, sortir de la pauvreté* nous confrontent dans notre interdépendance. Sommes-nous prêts à nous risquer collectivement à jouer la coopération quand d'autres jouent la compétition ? Assurer au Québec une couverture satisfaisante des besoins qui réponde au choix de se porter collectivement responsable de la réalisation pour toutes et tous, dans la liberté, l'égalité et la dignité, d'un ensemble convenu de droits reconnus à toutes et tous, ça veut dire quoi ?

Cela revient à dire que

- parmi l'ensemble des besoins humains, dont les contours resteront nécessairement multiples et flous, incluant leur caractère commun à tous et leur caractère plus individualisé,
- on va en cibler un certain nombre,
- qui sont rattachés à des droits reconnus,
- et on va mettre en commun des ressources et des contributions
- pour être en mesure d'assurer à tout le monde
- un certain pouvoir d'achat, autrement dit une garantie de revenu,
- et une certaine quantité de services
- qui permettront de couvrir ces besoins jusqu'à un certain niveau.

Faire ces choix de façon responsable suppose de prendre en compte divers facteurs qui devraient avoir un impact sur les décisions publiques. Il faut notamment tenir compte des facteurs illustrés ici.



Dans la présente fiche nous allons regarder de plus près quelques-uns de ces facteurs.

Comment on a fait jusqu'à maintenant

Il est question de couverture des besoins essentiels à plein d'endroits dans l'action gouvernementale : seuil d'imposition nulle, code civil, pensions alimentaires, aide financière aux étudiantEs, rentes, allocations familiales, indemnités de la CSST, de l'assurance-automobile, mesures pour les victimes de catastrophe et ainsi de suite. Il y aurait une recherche en soi à faire pour réunir l'ensemble de ces mesures et comparer les montants de référence et les rationnels utilisés. Cela permettrait entre autres de voir la part des **préjugés** dans les choix. Pour le moment, puisque c'est celui-là qu'il presse de changer, nous allons nous concentrer sur comment on a fait dans **le cas du régime d'aide sociale**.

En 1969, la première loi consolidée sur l'aide sociale au Québec établit que l'aide sociale est un droit. Elle reconnaît, pour reprendre les mots du ministre responsable, Jean-Paul Cloutier, lors de la présentation de la loi :

- «le droit à l'aide sociale pour toute personne privée de ses moyens de subsistance»;
- «le droit à l'aide sociale, quelle que soit la cause du besoin»;
- «le droit d'égalité de tous devant la loi».

L'aide accordée est établie sur la base du déficit entre les besoins reconnus et le revenu de la personne ou du ménage admissible. Ce lien «besoins-droits-couverture» va se perdre dans les réformes suivantes.

En 1985, Denis Fugère et Pierre Lanctôt font pour le compte du gouvernement une recherche détaillée sur l'histoire des façons de calculer le revenu minimum au Québec. Leur étude «*Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*» a fait école. Elle est, avec des ajustements, la méthode encore en usage. Les auteurs révisent les différents seuils de pauvreté en usage et les approches considérées. Ils proposent la méthode suivante pour établir les seuils de revenu minimum :

- le choix d'une grille de besoins essentiels,
- le choix d'un groupe de référence, soit «le dixième le plus pauvre des ménages de travailleurs à un seul gagne-pain»,
- des critères d'ajustement selon la taille du ménage.

La méthode laisse les choix politiques aux décideurEs en leur donnant trois ventilations pour les faire, soit une définition restreinte, moyenne ou large des besoins. La différence va de 440 \$ à 525 \$ à 772 \$ par mois selon la définition utilisée. En dollars de 2004, cela équivaldrait respectivement à 731 \$, 872 \$ et 1282 \$ par mois.

En 1996, en vue de la réforme de l'aide sociale pilotée par la ministre Louise Harel, un document de consultation, dit «livre vert», sépare les besoins en besoins de court, moyen et long terme. Seuls les besoins de court terme seraient reconnus pour les personnes sans contraintes sévères à l'emploi, qui sont supposées voir au reste par leurs gains de travail permis. Même à cela, la somme dépasse, en dollars de 1996 qui vaudraient encore plus aujourd'hui, le montant actuel de la prestation de base. Les médicaments prescrits ne sont pas inclus car ils étaient alors accessibles gratuitement à l'aide sociale.

Voici un tableau extrait de ce livre vert.

La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi. Document de consultation. Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, 1996, p. 94

Besoins essentiels reconnus en 1996						
	Personne seule	Couple sans enfant	Mono-parentale 1 enfant	Mono-parentale 2 enfants ou +	Couple avec 1 enfant	Couple avec 2 enfants ou +
Court terme						
Alimentation	161	268	268	361	361	446
Logement	325	396	396	446	446	484
Entretien ménager	25	35	35	43	43	52
Soins personnels	25	39	39	50	50	60
Communications	20	21	21	21	21	21
Moyen terme						
Habillement	50	101	101	129	129	152
Long terme						
Ameublement	22	45	45	54	54	62
Transport	21	42	42	50	50	57
Loisir	19	37	37	47	47	53
Total	667	984	984	1202	1202	1387

Les obligations et le projet porté

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en décembre 2002 impose ceci.

- **Article 6.2** : «améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ».
- **Article 9.1** : «rehausser le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, en tenant compte notamment de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels ».
- **Article 15.2** : «introduire le principe d'une prestation minimale, soit un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application des sanctions administratives, de la compensation ou du cumul de celles-ci».
- **Article 59** : dans les deux ans de la mise en vigueur de la loi, le comité consultatif créé par celle-ci doit soumettre «un avis et des recommandations portant sur des cibles de revenu et sur les moyens pour les atteindre afin d'améliorer la situation économique des personnes et des familles en situation de pauvreté» et «un avis et des recommandations portant sur une prestation minimale versée dans le cadre du Programme d'assistance-emploi».

Ce que disent des personnes en situation de pauvreté

Il est important de partir de la réalité et des savoirs d'expérience. Voici entre autres ce qu'on apprend d'un petit groupe de personnes en situation de pauvreté qui ont réfléchi ensemble pendant deux ans dans une démarche de croisement des savoirs, initiée par le Collectif et appelée le Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels.

- **Les besoins forment un tout entre eux** : la pyramide des besoins de Maslow ultra-utilisée en psychologie ne se vérifie pas quand on demande à des personnes d'organiser une série de besoins entre eux. Il faut s'occuper de l'existential et de la dignité en même temps que du matériel.
- Vivre un mois avec la perspective d'arriver à 0\$ avant la fin du mois est une cause de stress et de détresse intense. L'existence d'**un coussin** fait toute la différence.
- **L'accès à un service** peut être préféré à **l'accès à un revenu**, par exemple avoir accès à une place en garderie plutôt qu'à un montant pour une place qu'on ne trouve pas.
- Il y a une différence entre budget et pouvoir d'achat, entre budget et prestation. C'est **le pouvoir d'achat** qu'il faut maintenir.
- Derrière chaque situation de besoins non couverts, il y a **une histoire de courage** qui impose le respect. Les histoires de vie des personnes dans le rouge, le jaune, le vert (sous la ligne de couverture des besoins, entre celle-ci et la sortie de la pauvreté, au-delà de la sortie de la pauvreté) montrent l'accumulation des manques, frustrations et des traitements humiliants.
- S'il y a des **dettes** personnelles, les personnes sont inégales en pratique devant un même revenu reçu.
- Le revenu d'aide sociale est «titré», i.e **étiqueté**.
- Le besoin de bien dormir est souvent mentionné comme un besoin essentiel, même s'il ne se monnaie pas. Il rappelle que le **qualitatif** et le **quantitatif** sont liés.
- De même l'accès à une marge de manoeuvre est aussi vital que l'accès au rêve. Ne pas pouvoir rêver pendant son sommeil rend fou, ne pas pouvoir le faire en état d'éveil aussi. **La part du rêve**, même si sa nature peut varier d'une personne à l'autre, est un besoin essentiel.
- **Les comportements budgétaires** varient d'une personne à l'autre et ne dépendent pas de la position dans l'échelle des revenus : certainEs budgettent et d'autres pas, certainEs arrivent et d'autre pas, et ce n'est pas nécessairement relié.
- Il ne faut pas perdre de vue **les imprévus**, les obligations associées à des coûts, par exemple pour renouveler des papiers, faire face à un accident, à un bris, à un événement, à une occasion qui se présente.
- Si on n'est pas dans la situation de manquer de revenu, on peut difficilement imaginer les privations en cause. Le manque de revenu est sévère à l'aide sociale. C'est une vie chroniquement **à découvert**, au point même d'en faire oublier ce que pourrait être un besoin couvert. La **santé** en prend un coup.

Les revendications

Les revendications suivantes sont le résultat de nombreux débats et croisements d'expertises et d'aspirations par des groupes qui suivent de près la situation de la justice sociale au Québec (voir au besoin leurs sites Internet).

- La revendication du barème plancher du Front commun des personnes assistées sociales, qui consiste à modifier la loi sur l'aide sociale pour stipuler que la prestation de base doit au moins couvrir les besoins essentiels et que la portion qui les couvre ne peut être coupée sous aucune considération.
- La revendication de la COPHAN (Confédération des organismes de personnes handicapées) sur l'abolition de la catégorie apte/inapte et sur la compensation des limitations fonctionnelles.
- Les travaux et revendications d'Au bas de l'échelle sur le salaire minimum.
- Les travaux des groupes de femmes et groupes famille sur les revenus des familles.
- Les revendications des étudiantEs sur le régime de prêts et bourses.
- Les revendications de la Coalition Solidarité santé sur l'assurance-médicaments.
- Les revendications de la Marche mondiale des femmes. Les revendications québécoises autour de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité appellent à la couverture des besoins essentiels notamment à l'aide sociale et à l'aide financière aux étudiants.

Le modèle de couverture mis au débat par le Collectif

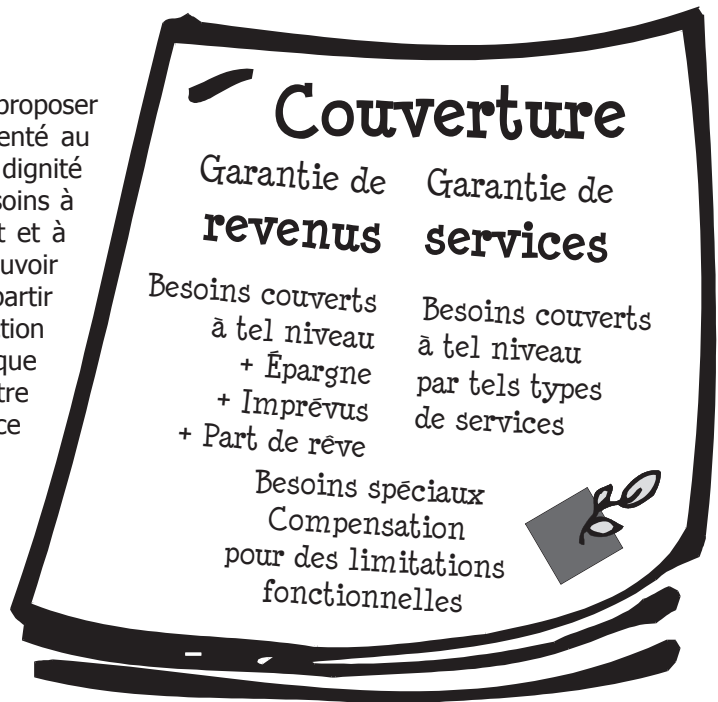
Toutes ces considérations amènent notamment le Collectif à proposer de discuter à partir du modèle de couverture qui est présenté au bloc B de l'Outil 1. Le modèle fait le lien entre les besoins, la dignité et les droits. Ensuite les gens sont invités à détailler les besoins à couvrir pour une personne qui vit au Québec présentement et à les évaluer en dollars de 2006, en tenant compte que le pouvoir d'achat devrait être protégé par une indexation annuelle. À partir de cette liste une réflexion s'amorce sur le type de protection qui devrait être garanti pour assurer une couverture publique adéquate des besoins au Québec : qu'est-ce qui devrait être couvert par une garantie de revenu et à quel niveau ? Qu'est-ce qui devrait être couvert par une garantie de services ?

À partir des considérations apportées par le Carrefour de savoirs sur les besoins essentiels, les gens sont ensuite invités à indiquer s'ils sont d'accord que la garantie de revenu devrait permettre l'épargne, inclure une part pour les imprévus et une part de rêve. Conformément à l'usage en cours, la proposition maintient une couverture distincte pour les besoins spéciaux. Le plan proposé intègre aussi la revendication largement partagée au Québec d'en finir avec des prestations différentes selon l'aptitude au travail et de prévoir plutôt des compensations pour les limitations fonctionnelles qui peuvent être offertes en revenus ou en services. Les gens sont invités à donner leur opinion là-dessus.

Des questions complémentaires posées dans l'Outil 2 permettent de circonscire les choix en indiquant comment on devrait tenir compte des situations de vie à plusieurs, en couple ou en famille, et des contextes régionaux différents. Elles amènent aussi à réagir à la séparation en besoins de court, moyen et long terme utilisée par le gouvernement dans le livre vert de 1996.

Voilà. Alors que pensez-vous de tout cela ?

Les réponses reçues avant le 30 juin 2006, viendront alimenter l'action du Collectif pour amener le gouvernement du Québec à faire le prochain pas.



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 4.

Fiche thématique pour le bloc C de l'Outil 1

Le scénario 12 000 \$/20 000 \$/10 \$

Nous vivons au Québec dans une des sociétés les plus riches du monde. Il n'y a pas de limites au niveau de revenu, de richesse et de confort qu'une personne peut y développer pour elle et sa famille. Pourtant dans cette société, des centaines de milliers de personnes n'ont pas les revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. On conviendra qu'il y a là un problème majeur de société et une priorité évidente. Il faut agir pour s'assurer que chaque personne puisse couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté.

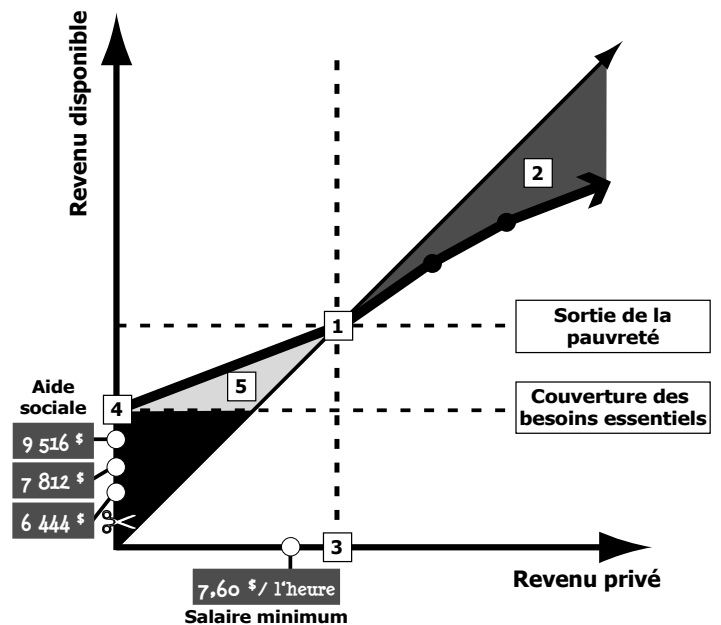
Une base d'action

Convenons à tout le moins que **les protections sociales de base devraient permettre de couvrir les besoins essentiels**, alors que **le salaire minimum devrait permettre de sortir de la pauvreté**.

La proposition de loi initiale du Collectif adoptée collectivement en 2000 proposait d'aménager le pacte social et fiscal pour atteindre un tel équilibre. C'est ce qui est schématisé dans une présentation powerpoint intitulée *Un Québec sans pauvreté. La théorie, la réalité et un chemin*. Celle-ci a ouvert le débat sans mettre de chiffres sur les cibles à atteindre. Le principe soutenu est le suivant (schéma ci-contre) : on devrait commencer à payer de l'impôt dès qu'on sort de la pauvreté (1), et on devrait en payer en proportion croissante à mesure que le revenu s'accroît (2). Le salaire minimum à temps complet devrait faire sortir de la pauvreté (3). On devrait garantir à toute personne un revenu qui couvre ses besoins essentiels (4).

Entre la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté, le revenu devrait être soutenu (5). Une société qui ferait cela agirait sur des causes structurelles de la pauvreté.

De plus, dans la mesure où chaque personne devrait pouvoir prétendre à l'égalité en droits dans l'accès à ces garanties de base, les limitations fonctionnelles qui viennent hypothéquer ces garanties devraient être compensées pour maintenir l'égalité en droits.



Une situation inacceptable et qui empire

Avant d'aller plus loin, rappelons la réalité telle qu'elle est en 2005.

La protection assurée par l'**aide sociale** est de :

- 537 \$ par mois, soit 6 444\$ par année, pour une personne jugée sans contraintes à l'emploi;
- 651 \$ par mois, soit 7 812\$ par année, pour une personne jugée avec contraintes temporaires à l'emploi;
- 793 \$ par mois, soit 9 516 \$ par année, pour une personne jugée avec contraintes sévères à l'emploi.

Ce n'est pas assez pour couvrir ses besoins essentiels.

Le **salaire minimum** est de :

- 7,60 \$ l'heure depuis le 1 mai 2005, soit 1 317 \$ brut par mois et 15 808 \$ par année pour une personne travaillant 40 heures par semaine.

Ce n'est pas assez pour sortir de la pauvreté.

En plus, la société québécoise a laissé grandir les écarts de revenu entre ses membres dans les 20 dernières années.

Les protections sociales au bas de l'échelle se sont détériorées.

- En 20 ans, l'aide sociale a perdu environ 30% de sa valeur.
- En 25 ans, le salaire minimum a perdu environ 25% de sa valeur.

Pendant ce temps-là, la fraction la plus riche de la société a accaparé l'essentiel de l'accroissement de la richesse disponible. Pour en donner un seul exemple, selon des données compilées par l'Institut de la statistique du Québec, de 1997 à 2002,

- le revenu annuel moyen du cinquième le plus pauvre des familles québécoises est passé de 15 753 \$ à 18 955 \$,
- le revenu annuel moyen du cinquième le plus riche des familles québécoises est passé de 100 333 \$ à 126 923 \$ et leur revenu net après impôts de 72 255 \$ à 95 835 \$, pour un accroissement net, après impôt, de 23 580 \$, soit plus que la moyenne des revenus des familles du cinquième le plus pauvre.

C'est un écart net de revenu moyen de 20 368 \$ qui s'est créé en cinq ans entre les familles du cinquième le plus pauvre et les familles du cinquième le plus riche.

On voit qu'il y aurait eu moyen de faire autrement.

Une loi, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, en vigueur depuis mars 2003, impose de faire autrement. Elle impose d'améliorer les revenus de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté et de réduire les inégalités. Pourtant depuis son adoption, on a laissé se détériorer encore davantage les revenus des personnes les plus pauvres dans cette histoire, soit les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi. **Celles-ci se retrouvent en janvier 2005 plus pauvres qu'en janvier 2004.**

Les gestes de première urgence ne demandent pas de débat

Pour ce qui presse le plus, il faut agir maintenant sans discuter davantage. Il faut obtenir :

- L'indexation complète de toutes les prestations d'aide sociale à partir de 2005.
- L'annulation des coupures de 44 M\$ opérées par des changements au règlement de l'aide sociale à partir de cette même date.
- L'abolition du régime de prestations moindres en fonction d'un critère d'aptitude au travail.
- Le rétablissement du droit de toutes les personnes prestataires à l'accès gratuit aux médicaments qui leur sont prescrits.

Il faut mener fermement toutes ces batailles et s'objecter à tout recul.

Le temps est venu de mettre des chiffres sur les cibles à atteindre

Au-delà de l'urgence, de l'évidence et des luttes qui y sont associées, si on veut travailler à plus long terme pour placer les pas suivants en direction d'une société sans pauvreté, deux questions se posent :

- c'est quoi, couvrir les besoins essentiels et il faut combien pour le faire ?
- c'est quoi, sortir de la pauvreté et il faut combien pour le faire ?

La question pourrait sembler difficile. Toutefois, quand on regarde les revendications et représentations diverses faites sur le bas de l'échelle des revenus au cours des dernières années, certains repères ont eu tendance à converger.

Des balises pour la couverture des besoins essentiels

En ce qui concerne la couverture des besoins essentiels, les repères suivants sont convergents.

- La mesure du panier de consommation (MPC) de Statistique Canada introduite au printemps 2003 établit à 11 221 \$ le montant qu'il fallait à une personne seule habitant Montréal en 2003 pour couvrir ses besoins de base, à l'exclusion des soins de santé et des médicaments.
- Cette mesure, qui repose sur des calculs détaillés, est très proche du montant établi pour le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les personnes âgées, qui est de 12 389 \$, ce qui est intéressant, parce qu'on arrive à un montant similaire de deux façons différentes. On peut en effet supposer que ce montant, établi pour garantir un plancher de revenu aux personnes âgées, est davantage libre de préjugés que la prestation d'aide sociale.
- Plusieurs groupes ont mentionné l'une ou l'autre de ces deux balises en commission parlementaire.

Ceci situerait grosso modo à autour de 1 000 \$ par mois et 12 000 \$ par année un niveau de revenu couvrant potentiellement les besoins de base, à l'exclusion des médicaments et des soins de santé.

Des balises pour la sortie de la pauvreté.

En ce qui concerne la sortie de la pauvreté, voici ce qui ressort.

- On a souvent utilisé comme référence les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Ces seuils sont des mesures relatives qui situent un niveau de revenu en dessous duquel un ménage dépense 20% ou plus de son revenu que la proportion de leur revenu que dépense la moyenne des ménages pour se loger, se nourrir et se vêtir. C'est un seuil qui varie en fonction du bon fonctionnement de l'économie. Comme on paie, au Canada et au Québec, de l'impôt avant de sortir de la pauvreté, c'est un seuil qui a deux mesures : avant et après impôt.
- Vu que le salaire minimum est lui aussi sujet à l'impôt, il faut probablement ici considérer le SFR avant impôt. Le SFR avant impôt pour un ménage d'une personne dans une grande agglomération canadienne était de 19 795 \$ en 2003.
- Par ailleurs, plusieurs regroupements canadiens (Campagne 2000, le Conseil canadien de développement social, l'Organisation nationale anti-pauvreté et d'autres) ont commencé à cibler une norme de salaire minimum pour corriger les taux exagérément élevés d'emplois mal payés au Canada (emplois payés à moins des 2/3 du salaire horaire moyen). Le montant qui émerge ici est de 10\$ l'heure, soit environ 20 000\$ par année pour un salaire à 40 heures/semaine.
- Le groupe Au bas de l'échelle mène présentement des travaux sur la fixation du salaire minimum qui confirmeraient un tel ordre de grandeur.

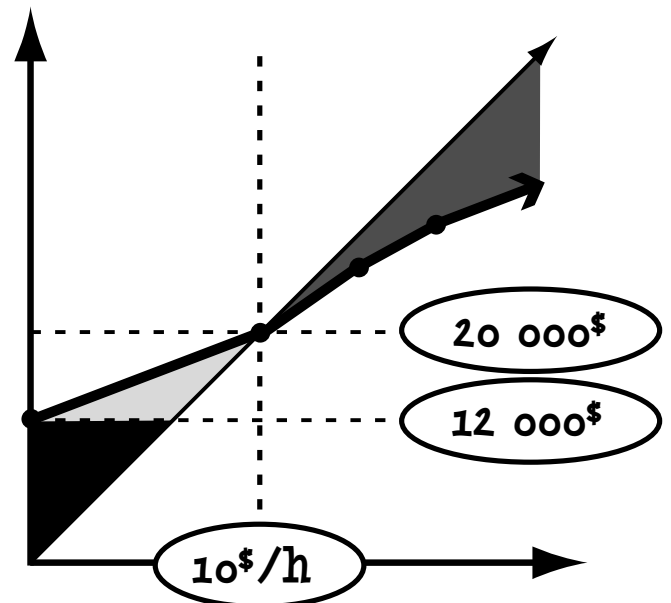
Ceci situerait **grosso modo à autour de 20 000 \$ par année et à un salaire minimum de 10 \$ l'heure** un niveau de revenu permettant de sortir de la pauvreté.

D'où le scénario proposé

On arrive ainsi, grosso modo toujours, aux cibles minimales suivantes à assurer dans une couverture publique à une personne seule dans le Québec de 2006 :

- 12 000 \$ par année pour couvrir ses besoins,
- 20 000 \$ par année pour sortir de la pauvreté,
- 10 \$ l'heure pour le salaire minimum.

Dans le langage de la présentation du Collectif sur le pacte social et fiscal, ce scénario correspondrait à la figure ci-contre.



Qu'en dites-vous ?

C'est de toute évidence une question citoyenne. Qu'en dites-vous ? La question vous est posée, dans le troisième bloc de l'Outil 1. Elle est résumée schématiquement sur l'affiche didactique incluse dans la trousse d'animation. Quels sont, selon vous les pour et les contre ? À quoi faut-il faire attention ? Quel serait l'impact sur la société ?

Un vote vous est proposé ensuite sur ce scénario.

Au terme de la démarche, le Collectif aura à se prononcer sur ce scénario. Il sollicite votre positionnement et votre éclairage. Alors que le reste de la démarche est ouvert et restera «en construction», ce vote fait en quelque sorte aboutir la réflexion sur un point focal qui pourra servir au travail de revendication. C'est d'autant plus important que le comité consultatif prévu par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* est maintenant mis en fonction et qu'il aura deux ans pour proposer des cibles de sortie de la pauvreté et un montant de prestation minimum garanti à l'aide sociale.

Retenons bien que la question qui fait l'objet du vote ne fixe pas de plafond. Elle indique des cibles à garantir au minimum. C'est une manière de disposer du fait que nous aurons toutes et tous des évaluations variables de ce qu'il faut pour couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec. La question permet d'indiquer que «ça devrait au moins être autour de ça». Elle suppose que les personnes qui répondent oui sont d'accord pour que le gouvernement aménage les finances publiques et les protections sociales, dont l'aide sociale et les normes du travail pour rendre possible de rencontrer ces cibles.

Et les coûts ?

Avons-nous les moyens d'un tel scénario ? Le Collectif a fait l'estimé suivant pour le niveau de couverture publique des besoins qu'il dessine.

- Si le régime d'aide sociale actuel coûte environ 3 G\$ annuellement
- et qu'il manque 500 M\$ pour réévaluer des prestations au niveau de ce qui est payé aux personnes avec contraintes sévères à l'emploi,
- lequel se trouve environ aux trois-quarts de l'objectif,
- en considérant qu'on devrait aussi inclure un ensemble de personnes dont le revenu est entre l'aide sociale et la cible de 12 000 \$,
- on pourrait situer, grosso modo, juste pour donner un ordre de grandeur, le coût d'ensemble entre 1,5 G\$ et 3 G\$?

C'est moins que l'effet récurrent annuel du manque à gagner du gouvernement québécois suite aux baisses d'impôt faites depuis 2000, qui est de 3,5 G\$. C'est très peu comparativement à l'enrichissement constant des fractions les plus riches de la population depuis dix ans. Ce serait beaucoup mieux comme impact sur l'activité économique, le développement local, la santé, le pouvoir d'agir.

Quant à l'amélioration des conditions de travail, nous retrouverions ainsi une société plus équilibrée, plus responsable et plus productive. Ce serait une société moins sensible aux pressions de la mondialisation et plus solidaire face à ces pressions. Les pressions exagérées de relèvement des plus hauts revenus recevraient moins d'écoute.

Si depuis dix ans notre société avait fait le choix de faire primer l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche, nous y serions déjà.

Et si le temps de nous donner une meilleure société, une société libérée du besoin et de la pauvreté, était venu ? Et si le temps était venu de nous donner les moyens d'avancer vers la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux ?

Voilà. Alors que pensez-vous de tout cela ?

Les réponses reçues avant le 30 juin 2006, viendront alimenter l'action du Collectif pour amener le gouvernement du Québec à faire le prochain pas.



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.

Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.

Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

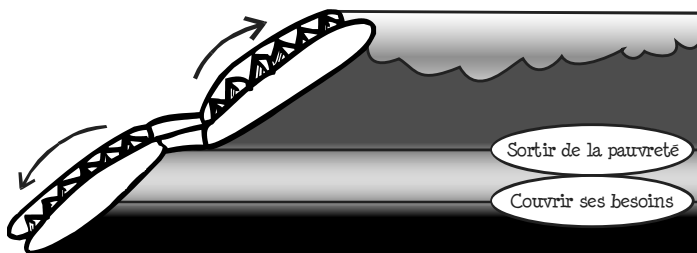
Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 5. Déclencheur

Quatre façons d'entrer dans le sujet

Voici quatre manières d'expliquer brièvement ce qui motive la présente démarche.
À vous d'utiliser ce qui convient.

1. Contre la croissance des écarts et la tolérance aux inégalités générées par le capitalisme.



«Notre société est comme un palier duquel partiraient un escalier roulant qui monte vers le haut et un escalier roulant qui descend vers le bas. Vivre la pauvreté au Québec, c'est être en bas de l'escalier roulant qui descend et se faire dire monte par des gens en train de monter dans l'escalier roulant qui monte. Au lieu de nous faire monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers.» C'est en substance ce qu'ont dit des personnes en situation de pauvreté aux parlementaires du Québec, à l'automne

2003, dans une déclaration intitulée «Le droit de nos droits». Le Québec est une des sociétés les plus riches du monde. La pauvreté au Québec n'est pas reliée à un problème de manque de ressources, mais à une certaine indifférence devant des escaliers qui divisent les gens en gagnantEs et perdantEs.

Le processus vient recentrer l'attention sur la possibilité d'agir sur les escaliers.

2. Faire du chemin en direction d'un Québec sans pauvreté.

Depuis la Marche des femmes contre la pauvreté et la violence en 1995, un important mouvement citoyen s'est mis en marche pour agir sur les escaliers et proposer des voies en direction d'une société libre de pauvreté. Une proposition de loi pensée et construite à partir de la base a fini par conduire l'Assemblée nationale à adopter en décembre 2002 la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Quoique moins audacieuse que la proposition citoyenne, cette loi donne au Québec des outils collectifs permanents, des objectifs, des orientations, des cibles, des obligations dont un plan d'action pour «tendre vers un Québec sans pauvreté». Trois ans plus tard, nous arrivons à un moment critique où il va falloir faire des pas visibles comme société dans cette direction si nous voulons vraiment imposer et intégrer cette visée dans la vie collective, tant politique qu'économique. Même si, depuis, certaines décisions ont amélioré les protections offertes aux familles à faible revenu, la situation des personnes les plus pauvres au Québec a continué de se détériorer : l'aide sociale de base couvre de moins en moins les besoins... de base, le marché de l'emploi se fait de plus en plus atypique, précaire. Le gouvernement continue de se faire l'apôtre de l'incitation à l'emploi... mal payé. Il continue de recourir à des préjugés discriminatoires pour justifier des mesures qui soutiennent en fait la croissance des inégalités et des écarts entre plus riches et plus pauvres.

- Pourtant la loi sur la pauvreté impose d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, incluant la couverture de leurs besoins.
- Elle donne au Québec dix ans pour rejoindre les rangs des sociétés industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.
- Elle donne deux ans à un comité consultatif, qui vient d'être mis en fonction, pour soumettre des cibles de sortie de la pauvreté et pour revoir le montant de base qui devrait être garanti à l'aide sociale.

De son côté, le Collectif pour un Québec sans pauvreté n'a jamais arrêté de réfléchir et d'agir pour baliser le chemin à prendre. Une présentation powerpoint produite par le Collectif, *Un Québec sans pauvreté. La théorie, la réalité et un chemin*, a préparé le terrain d'un débat sur la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté sans détailler en quoi elle devrait consister et quels devraient en être les seuils. Le temps est venu de faire ce débat en puisant dans toute la richesse de l'expertise citoyenne sur la question.

Le processus vient confronter les reculs du gouvernement et préciser le débat sur les questions de fond à aborder en direction de la prochaine génération de programmes sociaux et fiscaux.



3. Penser des protections sociales fondées sur notre réalité commune plutôt que sur les préjugés

La scène se passe en octobre 2004. Malgré les obligations créées par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement s'obstine à n'indexer que partiellement les prestations des personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi. Il s'apprête à récupérer 44 M\$ en annonçant des modifications au règlement de l'aide sociale qui appauvriront encore plus les prestataires à travers de nouvelles mesures humiliantes. Une commission parlementaire étudie un mauvais projet de loi destiné à remplacer la loi sur l'aide sociale. Un de ses principaux défauts est qu'il renforcerait la discrimination qui fait que depuis des années les prestations d'aide sociale varient en fonction de l'aptitude présumée de la personne au travail. Comme si le litre de lait changeait de prix quand on est réputé apte au travail... «Y a pas deux sortes d'humains», vient dire Richard Lavigne, président de la COPHAN, aux membres de la commission pour leur faire comprendre qu'on doit en finir avec ce genre de discrimination à l'aide sociale, contredisant le gouvernement qui prétend favoriser ainsi les personnes avec des limitations à l'emploi. Des protections sociales solides doivent s'appuyer sur notre commune humanité.

Le processus vient contrer les préjugés en amenant les participantEs, en situation ou pas de pauvreté, à s'engager en toute égalité dans une action commune de proposition.

4. Faire les liens entre les droits et les protections sociales auxquels ils devraient conduire

En mars 2005, Louise Harbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, pose une grave question lors d'une conférence à Québec : «Sommes-nous prêtEs à libérer nos concitoyenNEs du besoin ?» La question est claire. Nos États ont signé des Déclarations et des Pactes internationaux qui reconnaissent notre commune égalité et liberté en dignité et en droits. Mais tout ceci n'est que du vent tant qu'il n'y pas de résultats concrets en suite de ces engagements. Une autre tendance voudrait limiter le rôle des États à la couverture des besoins minimaux nécessaires à la survie dans une société de marché sans invoquer notre commune égalité en droits, ce qui conduit inévitablement à des discriminations. Il faut relier les droits et les besoins. Ni les droits sans les besoins, ni les besoins sans les droits.

Le processus vient faire l'arrimage entre les droits et les besoins et confronter à la cohérence qui doit exister entre les déclarations qui sont signées d'une part et les choix sociaux qui sont faits d'autre part.

Sommes-nous prêtEs à libérer nos concitoyenNEs du besoin ?

**Louise Arbour,
Haut Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'Homme, mars 2005.**

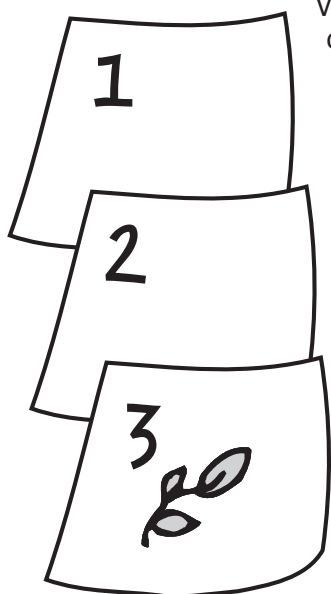


Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

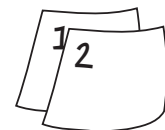
Annexe 6. Déclencheur L'animation de la couverture

L'objectif de ce déclencheur est de permettre à un groupe de se connecter personnellement, intuitivement et existentiellement, à la notion de besoin essentiel et de couverture des besoins. L'activité, très simple, amène chaque personne à identifier un besoin essentiel pour elle, puis à vérifier dans quelle mesure ce besoin est couvert et comment il pourrait l'être. L'intérêt de l'animation est dans la visualisation de la notion de «couverture» par l'usage de feuilles de papier qui viennent recouvrir symboliquement, plus ou moins selon le cas, le besoin énoncé. La durée peut varier. Une demi-heure donne le temps de dépasser une simple mise au jeu, qui, elle, peut se faire en quelques minutes.



Vous distribuez à chaque personne une feuille blanche, sur laquelle elle doit inscrire «un besoin qui est essentiel pour elle dans sa vie, en ce moment».

Vous distribuez ensuite une deuxième feuille blanche, qui doit cette fois-ci représenter «la couverture actuelle de ce besoin». Vous demandez à chaque personne de disposer cette «couverture» sur la première feuille de manière à illustrer dans quelle mesure le besoin identifié est couvert.



Puis, vous distribuez une troisième feuille où chaque personne inscrit «ce serait quoi pour elle une couverture adéquate du besoin qu'elle a identifié». La personne dispose cette «couverture adéquate» sur les deux premières feuilles de manière à l'illustrer.



Lorsque chacunE a répondu aux trois questions, on met les réponses en commun en allant d'abord placer sur un mur les premières feuilles de tout le monde. On peut ainsi regrouper les besoins, les comparer, faire les liens qui s'imposent. On poursuit en plaçant les couvertures telles qu'elles ont été identifiées, soit la deuxième feuille. On termine en plaçant les couvertures telles qu'elles devraient être, autrement la troisième feuille. Cette animation stimule beaucoup l'imagination. Il n'y a pas de bonne façon de répondre. Sans pour autant ignorer la réalité matérielle de la survie, l'exercice permet de dépasser les stéréotypes et les dimensions uniquement quantitatives de la question. Les trouvailles de chacunE sont très utiles pour représenter, à partir des feuilles de «couverture», ce qui est souvent dur à exprimer. Tout au long de l'expérience on prend en considération les images, les procédés, les astuces qui ont été utilisés pour exprimer les états de couverture. On essaie de saisir ce qu'on en apprend.

On peut contraster ou poursuivre l'exercice en employant aussi une vraie vieille couverture trouée qui illustre la couverture publique des besoins en 2005 au Québec et identifier dessus ce qui est couvert et qui détérioré ou troué.

Une autre question à poser : «Dans l'exercice que nous avons fait, comment représenterions-nous les droits et la dignité ?»

À la suite de cet exercice, couvrir ses besoins au Québec, ça veut dire quoi ?
Sortir de la pauvreté, ça veut dire quoi ?
La différence entre les deux, c'est quoi ?



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.

Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.

Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 7. Déclencheur Le décompte d'un budget

Ce déclencheur met un groupe dans le sujet de façon efficace en rendant bien présente et bien concrète la réalité de l'état actuel des protections sociales. Vous vous adressez au groupe comme suit. Vous pouvez utiliser l'illustration reproduite ici ou mettre les montants à mesure sur un tableau de feuilles. Ça se fait en quelques minutes.

«Vous êtes le premier jour du mois. Vous vivez seul. Vous avez le revenu le plus bas garanti au Québec par une couverture sociale, soit une prestation de base à l'aide sociale.

537 \$ + 23 \$ = 560 \$

Votre revenu total pour le mois est de 537 \$ + 23 \$ pour le supplément de TVQ, ce qui donne 560 \$.»

**Vous enlevez 300 \$. Pour quoi ?
Il reste combien ? On est quel jour du mois ?**
(Voir les réponses proposées plus bas.)

Vous enlevez 60 \$. Pour quoi ?

Et ainsi de suite...

Vous enlevez 30 \$.

Vous enlevez 64 \$.

Vous enlevez 15\$.

Vous enlevez 25\$.

Vous enlevez 37\$.

Et ainsi de suite.

Réponses proposées pour les premières dépenses qui sont toutes dues ou à mettre en réserve le 1er du mois : le loyer, le chauffage et l'électricité, le téléphone, une passe d'autobus ou l'équivalent, la partie mensuelle d'une petite assurance, un emprunt fait le mois dernier pour arriver, une toute petite épicerie, etc.

Arrêtons là. Combien en reste-t-il pour arriver à manger le reste du mois et pour tous les autres besoins et imprévus ?

Quelle journée arriverez-vous à zéro dollar dans vos poches ? Que ferez-vous alors ?

Et si vous tombiez malade ensuite et que vous deviez payer une franchise impossible à payer de 17 \$ pour des médicaments qu'on vous prescrira ? Que ferez-vous ? Vous emprunterez ? Vous vous en passerez ? Vous attendrez ?

Votre santé, physique et mentale, en a pris un coup. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des 10 ans d'espérance de vie de moins entre quartiers riches et quartiers pauvres. Les recherches montrent qu'indépendamment des habitudes de vie, bonnes ou mauvaises, les inégalités de santé sont reliées à un stress inversement proportionnel au niveau de revenu.

Maintenant sur le budget ci-dessus, sur quoi couperez-vous pour compenser une dévaluation de 5 à 10 \$ en 2006 si le gouvernement fait comme l'an dernier et qu'il n'indexe votre prestation qu'à la moitié de la hausse du coût de la vie ?

À la suite à cet exercice, couvrir ses besoins au Québec, ça veut dire quoi ?

Sortir de la pauvreté, ça veut dire quoi ?

La différence entre les deux, c'est quoi ?



260 \$
200 \$
170 \$
106 \$
91 \$
66 \$
29 \$
20 \$
13 \$
10 \$
0 \$
- 17 \$
- 25 \$
?? \$
?! \$
?! \$
?! \$
?! \$
?! \$
?! \$



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.

Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.

Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 8. Déclencheur

La réalisation d'un budget mensuel

Le 1er fera-t-il le mois ?

L'Assemblée nationale a voté une **Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** en décembre 2002. Cette loi dit qu'il faut «tendre vers un Québec sans pauvreté». Chose certaine, avancer vers un Québec sans pauvreté, ça commence par s'assurer que les besoins essentiels de tout le monde soient couverts. Ça suppose des revenus de travail et une sécurité du revenu qui assurent un niveau de vie décent.

En 2005 au Québec, le salaire minimum est de 7,60 \$ de l'heure. Peut-on arriver avec un tel salaire ? La prestation mensuelle d'aide sociale de base est de 537 \$ par mois. Peut-on couvrir ses besoins avec ce montant ? Des centaines de milliers de personnes au Québec doivent pourtant survivre avec ça. Pourquoi nos gouvernements ont-ils baissé les impôts avant de s'occuper de ça ?

Le changement social, ça suppose le changement du regard. On vous invite, quel que soit votre revenu, à réfléchir à tout ça soit pendant quelques instants, soit... pendant un mois. On vous invite à faire votre propre budget et à comparer; le cas échéant, ce budget avec celui que vous devriez faire si vous receviez de l'aide sociale (537 \$, 651 \$ ou 793 \$ selon les cas), ou un salaire minimum (7,60 \$ de l'heure). Si vous faites l'activité sur un mois, on vous invite à tenir le journal de vos réflexions sur votre budget et vos besoins pendant l'exercice, puis à répondre aux questions à la dernière page.

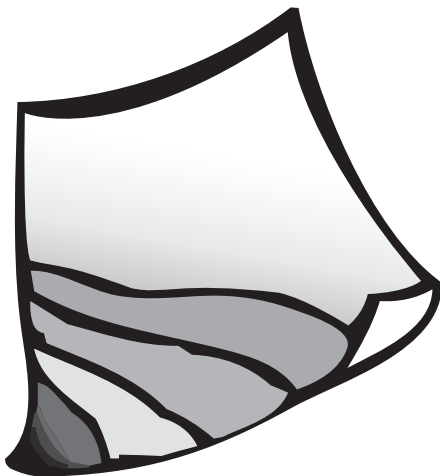
1. Mon budget pour le mois de _____ pour ___ personne-s

Résumé pour le mois	Montant
Total des revenus :	\$
Total des dépenses :	\$
Solde à la fin du mois :	\$



Ce qui est dans le trou ou en manque :

Les revenus	
Description (Cocher les revenus qui arrivent le 1er du mois)	Montant
<input type="checkbox"/> Salaire et autres revenus de travail	\$
<input type="checkbox"/> Aide sociale	\$
<input type="checkbox"/> Remboursement TVQ (avec chèque aide sociale)	\$
<input type="checkbox"/> Assurance-emploi	\$
<input type="checkbox"/> Allocations familiales	\$
<input type="checkbox"/> Bourses, pensions et autres transferts	\$
<input type="checkbox"/> Pension alimentaire	\$
<input type="checkbox"/> Autres :	\$
Grand total des revenus	\$



Cet outil est conçu pour sensibiliser, interpeller la raison et la conscience, mobiliser. Il va susciter des réflexions qui ne rentrent pas dans des cases.

Alors ne vous gênez pas pour écrire dans les marges, sur des feuilles séparées ou pour sortir du cadre proposé.

Les dépenses (Cocher les dépenses qui sont dues le 1er du mois)		
	Description	Montant
Habitation	Loyer ou hypothèque/taxes	
	Chauffage/électricité	
	Téléphone	
	Assurances et autres :	
Ameublement	Meubles et équipement (achats, paiements et entretien)	
Nourriture/épicerie	Nourriture	
	Restaurant	
	Tabac/alcool	
	Autres :	
Vêtements	Habillement (achats et entretien)	
Santé/hygiène	Médicaments et pharmacie	
	Dentiste/optométriste/autres services de santé	
	Autres (coiffure, etc.) :	
Transport	Dépenses d'auto (paiements, essence, assurances, entretien et autres)	
	Autobus/taxi/autres transports :	
Famille/vie sociale	Garderie	
	Pension alimentaire	
	Autres (assurance-vie, cadeaux, cotisations, etc.) :	
Éducation et emploi	Frais scolaires	
	Frais d'emploi et démarches d'emploi	
Loisirs	Sorties/culture/sport/autres :	
	Journaux/revues/câble/Internet	
Autres	Animaux	
	Loterie	
	Frais bancaires et autres frais d'administration	
	Argent de poche	
	Autres :	
Crédit	Cartes de crédit/prêts personnels/autres dettes	
	Prêts étudiants	
Grand total des dépenses		\$

Note : Budget inspiré de celui utilisé par le Groupe de recherche en animation et planification économique (GRAPE) de Québec.

Remarques :

2. Moi, mon budget, mes besoins et la société pendant ce mois

Vos réflexions au jour le jour pendant ce mois où vous observez vos revenus et vos dépenses.

1^{er} du mois : _____

2 du mois : _____

3 du mois : _____

4 du mois : _____

5 du mois : _____

6 du mois : _____

7 du mois : _____

8 du mois : _____

9 du mois : _____

10 du mois : _____

11 du mois : _____

12 du mois : _____

13 du mois : _____

14 du mois : _____

15 du mois : _____

16 du mois : _____

17 du mois : _____

18 du mois : _____

19 du mois : _____

20 du mois : _____

21 du mois : _____

22 du mois : _____

23 du mois : _____

24 du mois : _____

25 du mois : _____

26 du mois : _____

27 du mois : _____

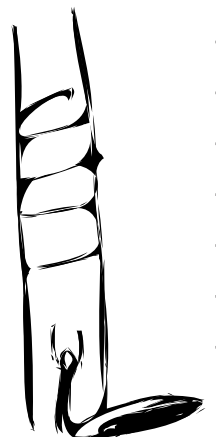
28 du mois : _____

29 du mois : _____

30 du mois : _____

31 du mois : _____

Qu'est-ce que j'apprends en faisant ça et en sachant que des milliers de personnes au Québec doivent se débrouiller avec des 537 \$ par mois, avec des 7,60\$ de l'heure et ainsi de suite ?



3. Bilan.

Dans l'idée d'aller vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde, plus solidaire et plus égalitaire, qu'apprenez-vous en répondant aux questions suivantes ?

Sans pauvreté ?

Dans ce mois, est-ce que j'aurai couvert mes besoins essentiels ?

Oui Non Explications :

Dans ce mois, est-ce que j'aurai été à l'abri de la pauvreté ?

Oui Non Explications :

Dans ce mois, est-ce que j'aurai eu ce qu'il faut pour fonctionner normalement dans la société québécoise ? Est-ce que j'aurai eu l'impression d'en faire partie ?

Oui Non Explications :

Dans ce mois, est-ce que j'aurai eu accès à du luxe ?

Oui Non Explications :

Riche de tout son monde ?

Dans ce mois, la société aura-t-elle été plus riche de moi ?

Oui Non Explications :

Quelles conclusions tirez-vous de cet exercice ?

*À la suite de cet exercice, couvrir ses besoins au Québec, ça veut dire quoi ?
Sortir de la pauvreté, ça veut dire quoi ?
La différence entre les deux, c'est quoi ?*



Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 9. Déclencheur Nos histoires de vie dans le rouge, le jaune et le vert

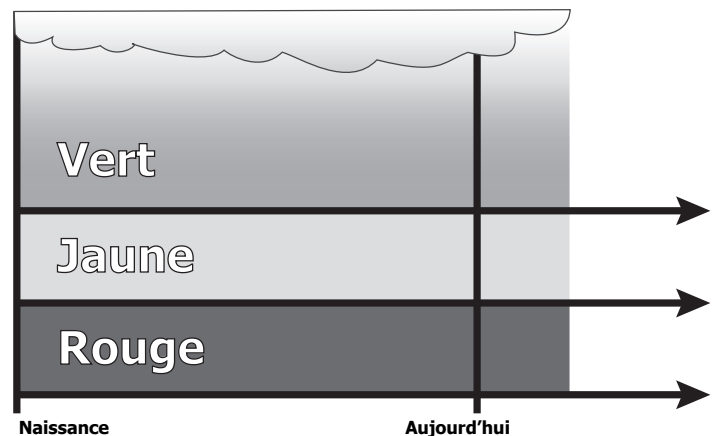
L'objectif est de situer intuitivement à partir de l'expérience de vie de chacunE, à quoi pourraient ressembler une cible de couverture des besoins essentiels et une cible de sortie de la pauvreté. On reprend ici les couleurs d'un schéma qui est apparu dans une présentation powerpoint du Collectif sur le pacte social et fiscal intitulée **Un Québec sans pauvreté. La théorie, la réalité et un chemin.** ÉquipéE d'une feuille qui reprend ce schéma, chacunE prend le temps de situer où il, elle se trouve actuellement, de tracer le chemin de sa vie dans ces niveaux depuis sa naissance. La durée consacrée à cette animation peut varier.

Le **rouge**, c'est lorsque les revenus ne permettent pas de couvrir les besoins essentiels.

Le **jaune**, c'est lorsqu'on peut les couvrir, sans toutefois sortir de la pauvreté.

Le **vert**, c'est à partir du moment où les revenus permettent de sortir de la pauvreté. Et c'est, on le sait, sans limite...

Ceci permet de faire appel à la logique des couleurs sans aller dans la technique du schéma sur le pacte social et fiscal. On prend tout simplement trois bandes de couleurs superposées, rouge, jaune, vert dont la longueur devient une ligne de vie, balisée de deux repères : la naissance et aujourd'hui. Un exemple de feuille de travail est reproduit à la page suivante (une copie couleur, en format paysage, est disponible sur le site Internet du Collectif). Vous pouvez aussi y aller avec les moyens du bord.



Les étapes proposées sont les suivantes. Vous pouvez inventer les vôtres.

- Situer sur l'axe «aujourd'hui» où on est ici et maintenant : dans le rouge, le jaune, le vert ?
- Situer sur l'axe «naissance» où on était sur ce même continuum à notre naissance.
- Tracer son chemin de vie entre les deux dans le rouge, le jaune et le vert depuis la naissance jusqu'à aujourd'hui.
- Suite à cet exercice, à combien devrait se situer un revenu mensuel qui permettrait de couvrir ses besoins essentiels ? de sortir de la pauvreté ?
- Une question permet de se demander ce qu'on ferait avec des montants en plus ou en moins : 50 \$, 100\$, 150\$.

On prend le temps de noter ce que nous apprend l'exercice. À tour de rôle, chacunE peut présenter son cheminement et ses résultats. « Tout est facile, t'es toujours dans le rouge » dira Rachel. Jacques trouve plutôt que « c'est pas facile de décortiquer ma vie... C'est toujours des si et des parce que... ». Il faut d'ailleurs le faire avec beaucoup de respect et de discrétion, sur une base volontaire, sans imposer à quiconque d'exposer quoi que ce soit. N'oublions pas que revoir sa vie ainsi peut brasser beaucoup de choses. On est dans le domaine de l'intime, souvent même du tabou. Cette feuille, remplie assez attentivement, peut servir d'outil personnel de prise de conscience. Elle peut aussi, sans être remplie, servir tout simplement de repère pour une réflexion éclair conduisant à des partages d'expérience.

L'animation peut être proposée à des gens de divers niveaux de revenu et c'est même son intérêt. Elle est conçue en fonction de l'expérience d'une personne, mais on peut très bien préciser la différence que ça fait selon les cas de vivre en couple, d'être dans une famille.

Mon histoire de vie dans le rouge, le jaune et le vert...

Le rouge, c'est quand on ne couvre pas ses besoins essentiels.

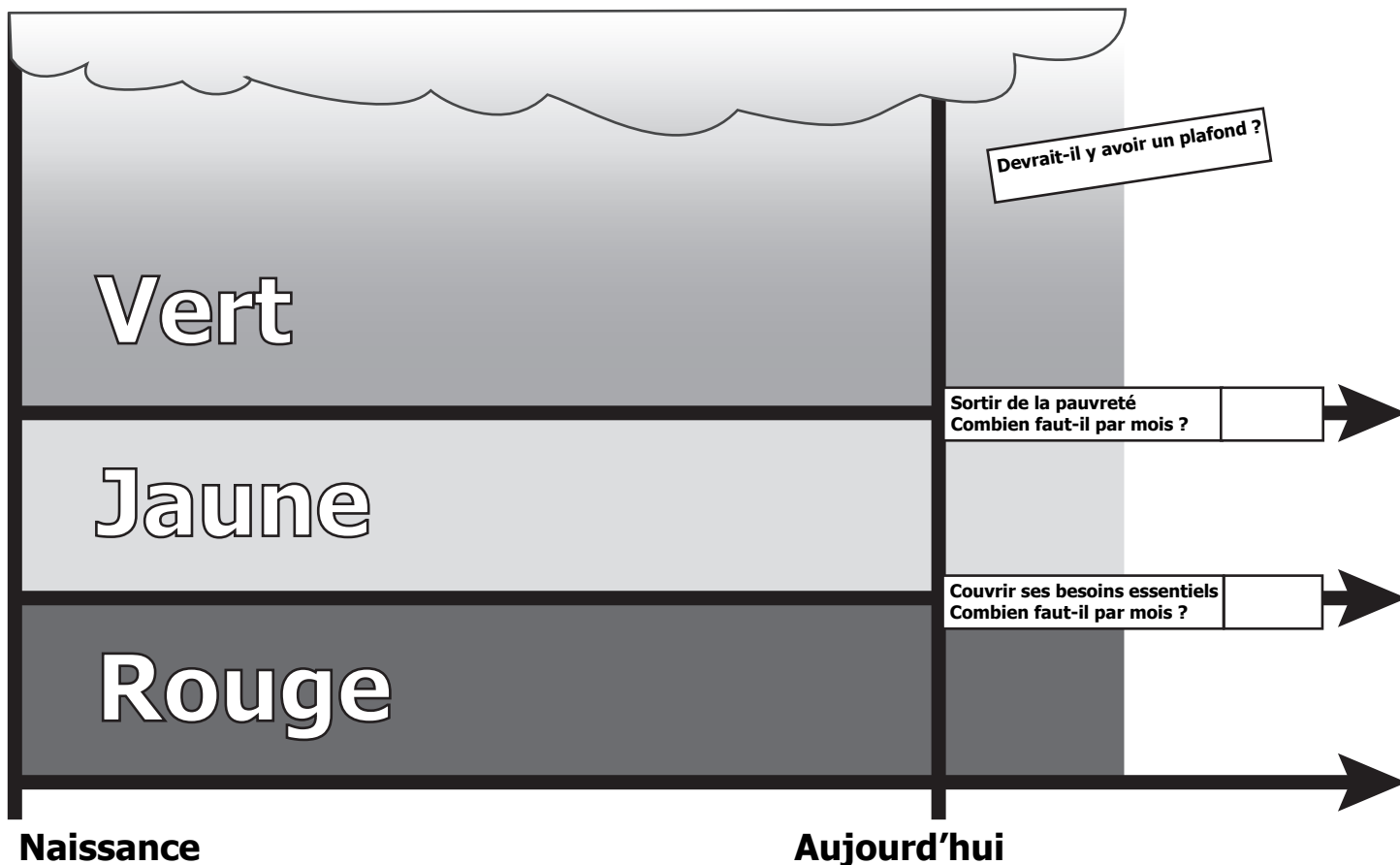
Le jaune, c'est quand on couvre ses besoins sans sortir de la pauvreté.

Le vert, c'est quand on sort de la pauvreté.

Le nuage rappelle que c'est sans limite.

Comment est-ce que je tracerais mon parcours depuis ma naissance dans le rouge, le jaune et le vert ?

Qu'est-ce que j'en apprendrais ?



Quelle différence dans ma vie, ça ferait... ?

50 \$ de plus par mois ?

100 \$ de plus par mois ?

150 \$ de plus par mois ?

50 \$ de moins par mois ?

100 \$ de moins par mois ?

150 \$ de moins par mois ?

Couvrir ses besoins, ça veut dire quoi ?

Sortir de la pauvreté, ça veut dire quoi ?

La différence entre les deux, c'est quoi ?



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.

Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.

Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

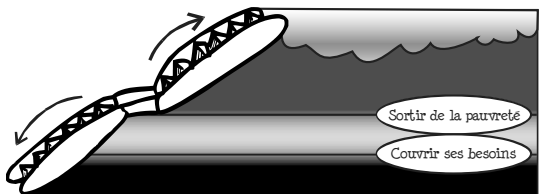
www.pauvrete.qc.ca

Couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 10. Des faits à connaître

La pauvreté au Québec

«Notre société est comme un palier duquel partiraient un escalier roulant qui monte vers le haut et un escalier roulant qui descend vers le bas. Vivre la pauvreté au Québec, c'est être en bas de l'escalier roulant qui descend et se faire dire **monte** par des gens en train de monter dans l'escalier roulant qui monte. Au lieu de nous faire monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers.» C'est en substance ce qu'ont dit des personnes en situation de pauvreté aux parlementaires du Québec, à l'automne 2003, dans une déclaration intitulée **Le droit de nos droits**.



Le Québec est une des sociétés les plus riches du monde. La pauvreté au Québec n'est pas reliée à un problème de manque de ressources. Bien que le cumul des précarités et des échecs peut venir à décourager n'importe qui, la pauvreté n'est pas non plus fabriquée et transmise comme une sorte de tare par des personnes ou des familles qu'il faudrait «assister» ou même «réformer». Les personnes et les familles en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir. Par contre une chose est sûre, au Québec

comme au Canada, vivre la pauvreté, c'est faire l'expérience des inégalités, de la discrimination et des préjugés. Loin de régler le problème, de nombreuses décisions politiques et économiques viennent accroître les inégalités, la discrimination et les préjugés tout en protégeant les privilèges de la fraction la plus riche de la population. Souvent ces décisions sont illogiques au plan économique. Elles nuisent au bien commun. Il est possible d'agir autrement. Tout le monde a à y gagner.

Quelques repères

◆ Il n'y a pas de seuil de pauvreté reconnu comme tel au Canada ou au Québec. Les différentes mesures illustrent chacune des aspects différents de la situation des personnes relativement au niveau de vie général.

◆ Le seuil de faible revenu avant impôt de Statistique Canada varie selon la taille de la famille et celle de l'agglomération. Dans une ville comme Montréal, en 2003, il était de 19 795 \$ pour une personne seule, de 24 745 \$ pour un ménage de deux personnes, de 37 253 \$ pour un ménage de quatre personnes.

◆ Depuis le 1er mai 2005, le salaire horaire minimum au Québec est de 7,60 \$. Une personne qui travaille à temps plein quarante heures par semaine gagne donc 15 808 \$ par année. Elle ne gagne pas assez pour sortir de la pauvreté. Encore moins si elle a des personnes à charge. La moyenne d'heures travaillées par les personnes au salaire minimum tourne plutôt autour de 28 heures par semaine. Les deux tiers des personnes qui travaillent au salaire minimum sont des femmes.

◆ Après les États-Unis, le Canada est le pays de l'OCDE qui a le plus fort taux d'emploi mal payé (moins des deux-tiers du salaire horaire moyen). Un emploi sur 4 est mal payé au Canada, comparativement à un sur 8 en Allemagne et un sur 20 en Suède.

◆ Selon la mesure du panier de consommation établie par Statistique Canada, en 2003, il fallait 11 221 \$ à une personne seule et 22 442 \$ à une famille de deux adultes et

deux enfants pour couvrir leurs besoins de base dans une ville comme Montréal, sans compter les médicaments et les soins de santé.

◆ En 2005, le supplément de revenu garanti aux personnes âgées, un programme de responsabilité fédérale, est de 12 389 \$, soit à peine un peu plus que la mesure du panier de consommation.

◆ Les allocations familiales québécoises ont été améliorées en 2004 par le programme Soutien aux enfants. Leur montant maximum est de 2000 \$ pour un premier enfant, de 1000 \$ pour le second et le troisième, de 1500 \$ pour un quatrième et pour les suivants. À cette allocation s'ajoute la prestation fiscale canadienne pour enfant, pour un total variant grosso modo de 5200 \$ à 3730 \$ selon le rang et l'âge des enfants. Le Québec alloue un montant supplémentaire de 700 \$ aux familles monoparentales.

◆ Dans les dernières années, le régime de prêts et bourses qui fournit l'aide financière aux étudiantEs a évolué dans le sens d'augmenter la proportion en prêts et de diminuer la proportion en bourses, ce qui a pour effet d'augmenter l'endettement étudiant, déjà énorme. Les critères d'admissibilité à des bourses étant très restrictifs, beaucoup d'étudiantEs provenant de familles à faible revenu n'y ont pas accès. Il n'est pas rare que des étudiantEs qui ne peuvent compter sur l'aide de leur famille terminent leurs études avec une dette de 25 000 \$ à 30 000 \$ qui hypothéquera leurs revenus pendant des années.

◆ Même si plusieurs mesures de la pauvreté varient selon la taille de l'agglomération et laissent croire qu'il en coûte moins cher de vivre dans une plus petite ville ou en milieu rural, la réalité montre que si certaines dépenses peuvent être moins importantes comme le loyer, d'autres varient plutôt à la hausse, comme les frais de transport et le coût des aliments.

◆ De manière générale, les femmes sont systématiquement plus pauvres que les hommes. Toutes sources confondues, en 2000, le revenu de travail moyen des femmes était à 70 % de celui des hommes; à la retraite, il baissait à 64 % de celui des hommes.

◆ Les familles monoparentales, les personnes immigrantes et réfugiées, celles qui proviennent de communautés culturelles qui font l'objet de préjugés négatifs, les autochtones, les personnes handicapées, sont systématiquement plus pauvres. Le problème s'accroît lorsque se produisent des situations de multiple discrimination.



Une aide sociale discriminatoire

Au Québec comme dans les autres provinces canadiennes, le régime d'aide sociale, un programme de responsabilité provinciale financé partiellement par le fédéral, constitue la protection sociale de dernier recours à laquelle une personne seule ou un couple peut recourir si ses revenus sont insuffisants. Elle est donc cruciale dans la mesure où elle détermine quelles seront les conditions de vie des plus pauvres. La prestation varie selon un critère d'aptitude présumée au travail. Cette façon de faire est beaucoup dénoncée : le coût des biens et services de base nécessaires à la survie est le même pour tout le monde. Dans tous les cas les prestations sont sévèrement en dessous de la mesure du panier de consommation. Elles ne permettent pas la couverture des besoins.

◆ En 2005, la protection assurée par l'aide sociale au Québec est de 537 \$ par mois, soit 6 444\$ par année, pour une personne jugée sans contraintes à l'emploi. Elle est de 651 \$ par mois, soit 7 812\$ par année, pour une personne jugée avec contraintes temporaires à l'emploi. Elle est de 793 \$ par mois, soit 9 516 \$ par année, pour une personne jugée avec contraintes sévères à l'emploi. Dans d'autres provinces canadiennes la protection est encore moindre et plus discriminatoire.

◆ En 2003, au Québec, environ 397 161 adultes en moyenne avaient recours en même temps à l'aide sociale. Ces ménages représentaient environ 7 % de la population en comptant les 135 988 enfants vivant dans ces ménages. Cette partie de la population ne recevait en aide sociale que 1,7% du revenu personnel disponible (coût du régime d'aide sociale, 2,7 G\$, revenu personnel disponible 156,9 G\$).

◆ Les deux tiers des prestataires sont jugés sans contraintes sévères à l'emploi. Parmi les prestataires jugés sans contraintes à l'emploi, le tiers déclare des revenus d'emploi tellement faibles qu'ils et elles sont en même temps éligibles à l'aide sociale. Malgré cela, les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi font systématiquement l'objet de décisions discriminatoires sous prétexte d'incitation à l'emploi.

◆ **Un exemple de discrimination qui fabrique la mauvaise santé.** Avec l'instauration de l'assurance-médicaments en 1998, l'accès gratuit aux médicaments prescrits a été perdu puis récupéré par les personnes âgées qui reçoivent le supplément maximal de revenu garanti et

par les personnes à l'aide sociale jugées avec contraintes sévères à l'emploi. Il a été perdu et non rétabli pour les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi.

◆ **Un exemple de discrimination qui diminue à long terme le plancher de protection sociale pour tout le monde.** Le gouvernement québécois s'est engagé en 2004 à maintenir la valeur des prestations d'aide sociale des personnes jugées avec contraintes sévères à l'emploi en les indexant au coût de la vie à chaque année. Sous prétexte d'incitation à l'emploi, il a annoncé en même temps qu'il n'indexerait les prestations des autres prestataires qu'à la moitié de la hausse considérée du coût de la vie, ce qui a été mis à exécution en janvier 2005. Depuis 1985, les prestations d'aide sociale de base ont perdu environ 30 % de leur valeur par défaut d'être indexées régulièrement. La prestation mensuelle de base qui était alors de 440 \$, devrait valoir plus de 750 \$ en dollars de 2005.

◆ **Un exemple de discrimination flagrant envers les familles monoparentales les plus pauvres.** Depuis 1997, les pensions alimentaires reçues pour un enfant, en général par des femmes, ne sont plus comptabilisées dans le revenu qui sert au calcul de l'impôt. Les mêmes pensions alimentaires ont continué d'être déduites de la prestation d'aide sociale, à l'exception d'un montant de 100 \$ qui peut être conservé dans le cas où un enfant a moins de 5 ans. Cette exception sera étendue en janvier 2006 à l'ensemble des familles prestataires sans égard à l'âge des enfants, mais cela ne règle pas le problème de discrimination fiscale : le gouvernement finance l'aide sociale allouée aux parents en récupérant des montants reçus pour les enfants que des familles plus en moyen peuvent, elles, conserver.

Quelques exemples d'inégalités flagrantes qui montrent que les moyens sont là

◆ Selon les données de Statistiques Canada, entre 1997 et 2002, le revenu disponible moyen du cinquième le plus pauvre de la population est resté assez stable, sous les 10 000 \$ pour les personnes seules, et sous les 20 000 \$ pour les familles (deux personnes et plus). Il a peu bougé pour les quintiles intermédiaires. Par ailleurs, il a explosé pour les familles du cinquième le plus riche. Leur revenu total est passé en effet d'une moyenne de 100 333 \$ en 1997 à 126 963 \$ en 2000, et leur revenu disponible, après impôt et transferts, de 72 255 \$ à 95 835 \$, soit un gain net de 23 580 \$, plus que le revenu moyen des familles du cinquième le plus pauvre. Par ailleurs une compilation effectuée par la Presse au lendemain du discours sur le budget du Québec 2005-2006 montre que les baisses d'impôt québécoises et fédérales effectuées depuis 2000, redonnent désormais à ces mêmes familles du cinquième le plus riche l'équivalent moyen d'une prestation d'aide sociale en revenu disponible supplémentaire à chaque année. Ceci alors que le pouvoir d'achat garanti aux plus pauvres à l'aide sociale a continué de se détériorer.

◆ Il faudrait 17 M\$ pour rétablir la gratuité des médicaments à l'aide sociale et environ 60 M\$ pour le faire pour l'ensemble des personnes ayant un revenu de moins de 12 000 \$. Le gouvernement pourrait économiser 60 M\$ sur le champ si seulement les médecins prescrivaient l'IPP (Inhibiteur de la pompe à protons) le moins cher plutôt que le plus cher et ce, sans réduire l'efficacité du traitement médicamenteux de ceux et celles qui en ont besoin.

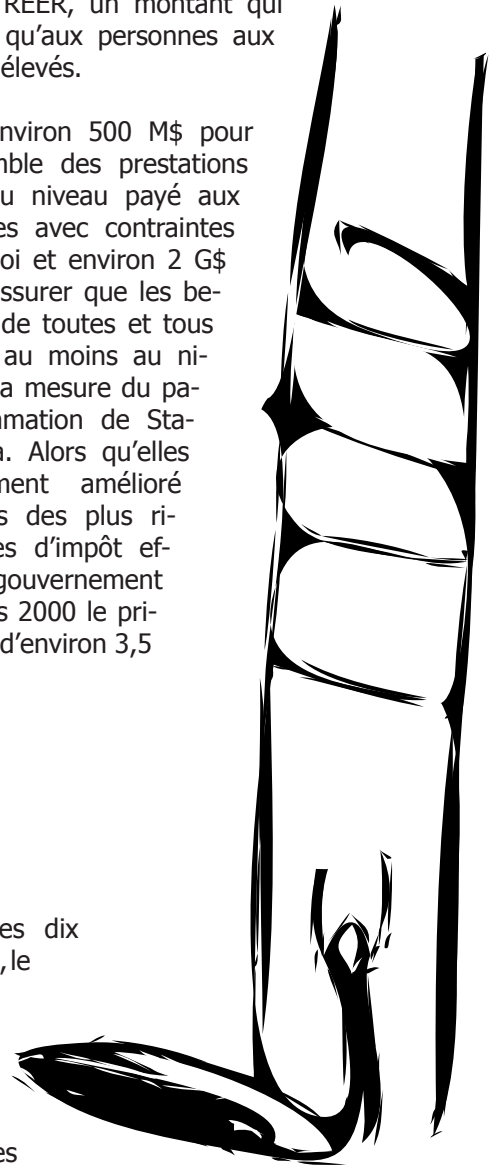
Des obligations

◆ La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2002 suite à un important travail citoyen impose d'améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Elle impose de protéger la dignité des personnes, de lutter contre les préjugés à leur égard, de faciliter leur participation aux processus qui les concernent, d'améliorer le filet de sécurité sociale, de réduire les inégalités et de promouvoir une plus grande solidarité. Elle donne au Québec dix ans à partir de la mise en vigueur de la loi pour rejoindre les rangs des États où il y a le moins de personnes pauvres. Elle prévoit un ensemble de mesures devant figurer dans un premier plan d'action. Tout en comportant des améliorations bien reçues au régime d'allocations familiales, ce premier plan d'action a négligé de mettre en oeuvre plusieurs des mesures en question. Pire, certaines décisions ont aggravé la situation des personnes les plus pauvres. Le gouvernement du Québec peut et doit agir autrement.

◆ Il aurait fallu 14 M\$ dans le dernier budget du Québec pour indexer complètement les prestations d'aide sociale des personnes jugées sans contraintes à l'emploi. Il en coûtera 15 M\$ dans ce même budget pour rehausser de 1000 \$ le plafond du montant qu'on peut placer dans un RÉER, un montant qui n'est accessible qu'aux personnes aux revenus les plus élevés.

◆ Il faudrait environ 500 M\$ pour ramener l'ensemble des prestations d'aide sociale au niveau payé aux personnes jugées avec contraintes sévères à l'emploi et environ 2 G\$ de plus pour s'assurer que les besoins essentiels de toutes et tous soient couverts au moins au niveau établi par la mesure du panier de consommation de Statistiques Canada. Alors qu'elles n'ont sensiblement amélioré que les revenus des plus riches, les baisses d'impôt effectuées par le gouvernement québécois depuis 2000 le privent de revenus d'environ 3,5 G\$ par année.

◆ Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a considérablement diminué sa contribution au financement des programmes d'aide sociale des provinces, en passant du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), où il assumait 50 % des coûts, au régime de Transfert social canadien, où sa participation est tombée à moins de 20% des coûts. Cette contribution diminuée a affecté gravement les niveaux de protection sociale offerts par les provinces. Le gouvernement fédéral réalise d'importants surplus budgétaires. Il peut et doit améliorer sa contribution.



Dépasser le mur des préjugés

«Un préjugé, ça ne s'occupe pas du passé et du vécu en arrière et ça construit un mauvais futur.»

Comité AVEC

On ne saurait parler de la pauvreté au Québec sans évoquer un solide obstacle à l'amélioration de la situation : les préjugés. Tout le monde en a. Ils rendent aveugle. Ils prennent la place de l'intelligence dans le cerveau de ceux et celles qui les transportent. Ils ont pour effet d'installer un trou noir qui aspire la logique et la raison quand vient le temps de concevoir les systèmes de sécurité du revenu. Là où on devrait penser en termes d'égalité en droits et de réalisation effective des droits reconnus à tout le monde, ils viennent systématiquement introduire des discriminations. Ils sont particulièrement tenaces autour d'un cas de figure : le sort qu'on fera aux personnes capables et en âge de travailler qui se retrouvent pauvres et sans revenu. C'est systématiquement là que le bât blesse et qu'on se met à remplacer les droits par la vertu obligatoire, la loupe, le mérite, la carotte et le bâton.

Pour contribuer au changement du regard, voici quelques paroles de personnes en situation de pauvreté

«On reconnaît un préjugé, au fait que ça fait mal en dedans quand on le subit.»

Annie Dupont, Québec

« -- Quand on achète du bœuf haché gras, le moins cher, ils nous disent qu'on sait pas s'alimenter, pis c'est pour ça qu'on est obèses.»

« -- Et quand on achète du steak haché maigre, ils nous disent qu'on sait pas gérer un budget et que c'est pour ça qu'on est pauvres.»

Conversation entendue entre **deux femmes en situation de pauvreté** et rapportée ici pour rappeler que quand des préjugés sont en action, il n'y a aucun espace pour respirer pour ceux et celles qui les subissent.

«Moi, j'ai travaillé des 60 et 72 heures par semaine dans la restauration. Ensuite j'ai eue deux fils, dont un qui a de graves problèmes de santé. Cet enfant demande beaucoup. À cause de cela, même si je suis apte au travail, je ne puis accepter un emploi de façon régulière. Il y a quelques années, vous m'auriez dit que je vivrais cette pauvreté, que je la côtoierais, j'aurais ri de vous, je ne vous aurais pas cru personne. Maintenant, je comprends l'âme de cette souffrance. Si les demandes que j'ai faites aux agents auraient été acceptées, je ne serais pas ici, en train de vous parler. Merci de m'avoir écoutée.»

Danielle-Carolle Lacoursière, Québec

«Quand j'étais à l'aide sociale, tout ce que la dureté du régime a réussi à me faire, c'est de m'enrager. La job, je l'ai trouvée moi-même. Un emploi qui conduit à un autre. Une image qui me vient : plus quelqu'un est fier, plus il relève la tête, plus il voit loin. C'est pas en écrasant et en abaissant quelqu'un qu'on le rend plus fier. Quand est-ce qu'on est fier ? Quand on peut subvenir à nos besoins. Quand on peut nourrir sa famille. Quand on se sent apprécié. Quand on a l'estime de soi et des autres. Quand tu te sens pas jugé. Être jugé, sentir les préjugés, ça contribue à t'écraser.»

Gilles Tremblay, ouvrier, Québec

La société a du mal à accepter sa responsabilité dans la production de la pauvreté. Elle voudrait penser que les personnes sont responsables de ce qui leur arrive et que si elles vivent dans la pauvreté, c'est qu'elles ne font pas assez d'efforts ou qu'elles ne savent pas assez s'organiser, surtout si elles semblent aptes à travailler et qu'elles n'ont pas d'emploi. Rappelons-nous plutôt que les personnes sont les premières à agir pour s'en sortir. La responsabilité qui revient à la société ce n'est pas d'analyser la performance de personnes qu'on fait monter dans un escalier roulant qui descend, c'est celle d'agir sur les escaliers roulants. Go !



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.

Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.

Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 11. Des faits à connaître Les inégalités au Québec

Cette fiche documente l'évolution récente des écarts de revenus dans la population québécoise. Des personnes en situation de pauvreté disent que vivre la pauvreté au Québec, c'est être placé en bas d'un escalier roulant qui descend pendant que d'autres plus haut montent allègrement un escalier roulant qui monte. La réalité des dernières années leur donne malheureusement raison. Pire, les décisions politiques ont accentué la vitesse des escaliers roulants. Il faut s'occuper des escaliers.

L'évolution récente des écarts de revenu au Québec

Le tableau de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) intitulé *La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise* détaille le revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et l'impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible. Ce tableau fournit un portrait des écarts qui confronte notre commune citoyenneté. Il est mis à jour périodiquement sur le site Internet de l'ISQ, remplaçant à mesure les versions précédentes. Or il se trouve qu'au Collectif, nous les collectionnons !

La version 2002 est arrivée récemment. On y apprend que les revenus moyens, après impôt, de l'ensemble des familles se sont un peu améliorés, incluant ceux du cinquième le plus pauvre, passés de 15 753 \$ en 1997 à 18 965 \$ en 2002. Les revenus moyens du cinquième le plus riche ont par ailleurs connu une progression phénoménale de 1997 à 2002, avec un revenu total passé de 100 333 \$ à 126 963 \$ et un revenu, après impôt, passé de 72 255 \$ à 95 835 \$: un accroissement net de 23 580 \$ en cinq ans.

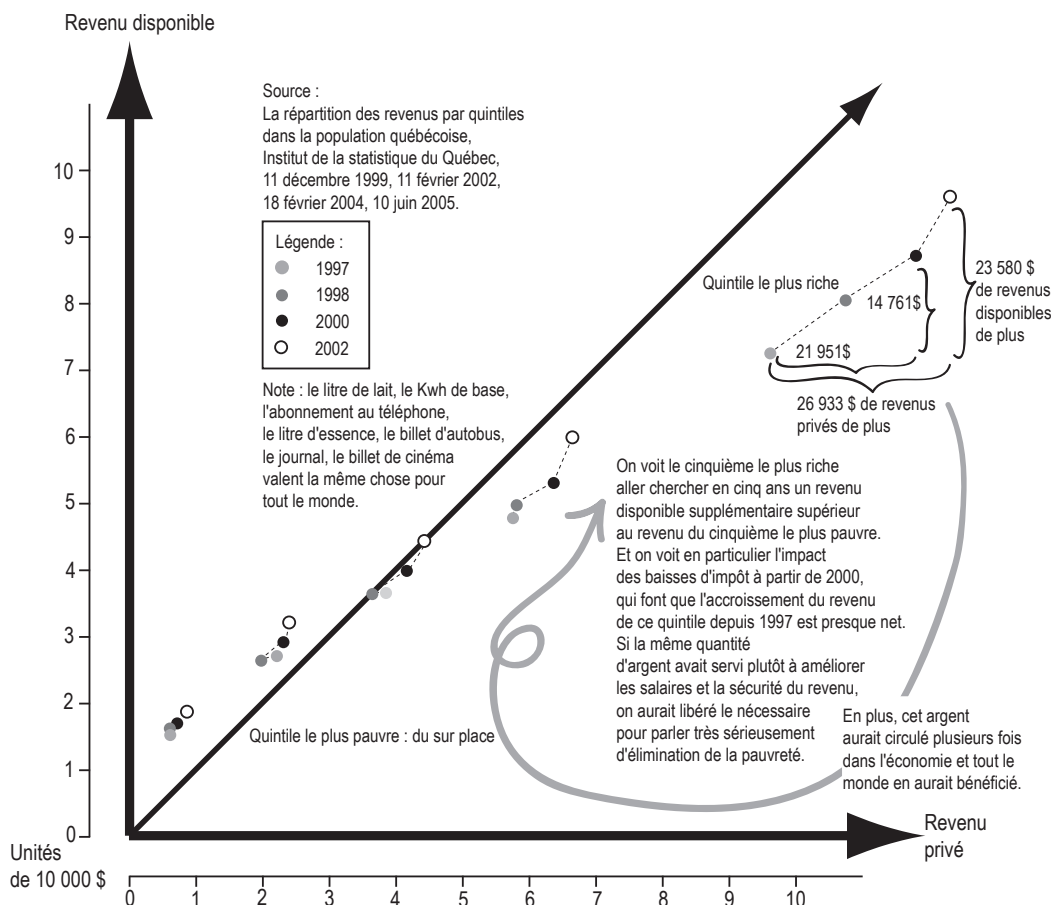
En comparant les données de 2002 aux données de 2000, on constate en plus l'impact des baisses d'impôt, qui vient accélérer la tendance. En 2002, malgré un revenu plus élevé, l'ensemble des familles paie moins d'impôt en moyenne qu'en 2000, ce qui correspond au début des baisses d'impôt faites au fédéral et au Québec.

Toutefois là où le cinquième le plus pauvre récupère un peu plus de 300 \$ en moyenne sur deux ans à l'impôt, le cinquième le plus riche va en chercher 10 fois plus, soit plus de 3000 \$.

Il faudra revoir ces données en les calculant en dollars constants. Mais la correction n'éteindra pas le fait que

Le terrain du pacte social et fiscal

Les mouvements des familles du Québec sur ce terrain du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche de 1997 à 2002 en considérant les revenus moyens pour chaque quintile



l'accroissement constaté du revenu disponible des familles pendant ces cinq ans est de 20 % pour le quintile le plus pauvre et de 32,6 % pour le plus riche. Elle n'éteindra pas non plus le fait que l'écart net entre le revenu moyen du cinquième le plus riche et celui du cinquième le plus pauvre s'est accru de 20 368 \$ en cinq ans soit plus que le revenu moyen du cinquième le plus pauvre en 2002!

Si on replace ces données sur un graphique dont l'axe horizontal correspond au revenu privé et l'axe vertical, au revenu disponible sur une échelle de 0 \$ à 100 000 \$ de revenu, on voit que le positionnement des quatre premiers quintiles varie assez peu, alors que la progression de la situation du quintile le plus riche se démarque de façon très visible (voir graphique en page précédente). Ce que l'analyse de la croissance en pourcentage ne traduit pas, apparaît ici de façon très évidente : les quantités d'argent en cause et les niveaux de vie qu'elles soutiennent ne se situent pas dans le même ordre de grandeur.

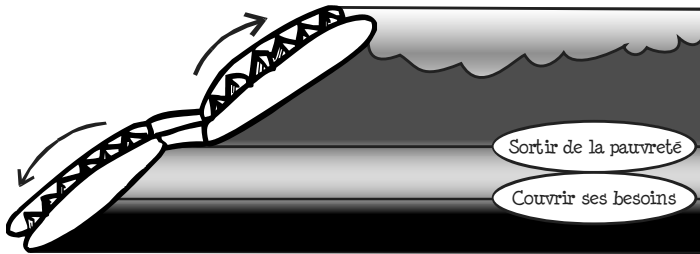
Paradoxalement ces données démontrent que réduire les écarts entre nous pourrait se faire et en douceur en plus. De 1997 à 2002, si elle avait choisi consciemment de troquer la main soi-disant invisible du marché et son gant politique pour un coup de main visible, choisi et solidaire, la population du Québec aurait théoriquement pu se libérer collectivement

du besoin et de la pauvreté. Il lui aurait suffi de plafonner volontairement et temporairement l'enrichissement de son cinquième le plus riche, qui n'en aurait pas vraiment souffert, et d'agir en sorte de distribuer la croissance de revenu équivalente dans les trois quintiles du bas par de meilleures protections, de meilleures normes du travail, de meilleures politiques de développement. Comme les dollars vitaux sont des dollars locaux, l'économie intérieure se serait trouvée très stimulée. Et nous aurions grandi en égalité.

Le constat conduit à une question : comment une population devient-elle en maîtrise d'une meilleure distribution de ses revenus? Que répond l'alouette à mesure que les couplets de la chanson rappellent tout ce qu'on lui plume? La chanson des quintiles n'est pas finie et il y a lieu de craindre le prochain couplet. En 2002, les baisses d'impôt n'étaient pas encore complétées. Depuis, les décisions gouvernementales redonnant à des plus riches ce qui a été pris à des plus pauvres se sont accumulées, le budget Audet 2005-2006 étant particulièrement efficace à la manoeuvre. Quant aux forces du marché, elles ont joué bien sûr en amont dans le même sens.

Dans le camp citoyen, trois mots au moins pour changer la chanson : objection, proposition, vigilance. À nous de les saisir et de leur faire faire du chemin.

Des faits complémentaires sur l'escalier



Rappelons également les faits suivants qui démontrent que les inégalités ne sont pas qu'affaire de revenus. Elles sont aussi affaire de richesse, de perception et de volonté nationale.

du 6% restant. En affinant le regard, on constate que le cinquième le plus riche contrôlait cette année-là 70% de la richesse alors que la part du cinquième le plus pauvre avoisinait le zéro absolu. L'Enquête révèle également qu'au cours des 15 dernières années, le niveau des avoirs du cinquième supérieur a grimpé de 39% alors que celui du cinquième le moins favorisé est resté à peu près stable, ce qui se traduit par un accroissement net des inégalités. Source : Livio di Matteo, «Middle class gains the most from redistribution of wealth», *National Post*, 28 août 2001.

À propos de perception. Un sondage Léger Marketing rendu public par la Presse canadienne en septembre 2001 révèle qu'une majorité de personnes pauvres se sentent plus pauvres qu'il y a dix ans alors que les gens disant appartenir à la classe riche se sentent plus riches.

À propos de volonté nationale. Dans une communication intitulée *A new convergence? Inequality and Social Policy in Canada, Sweden and the US in an Era of Increasing Globalization* présentée à Calgary en juin 2001 à un congrès sur les politiques sociales au Canada, Gregg Olsen rapporte que dans une recherche on a demandé à des AméricainEs, à des CanadienNEs et à des SuédoisEs, quel serait un écart acceptable selon eux entre les revenus après impôts et transferts entre le cinquième le plus pauvre et le cinquième le plus riche de la population. Les AméricainEs ont répondu en moyenne un écart de 1 à 11, les CanadienNEs, un écart de 1 à 5 et les SuédoisEs, un écart de 1 à 2,4. Les décisions politiques sont à l'avenant...

Des décisions discriminatoires

Voici des exemples de décisions politiques discriminatoires, génératrices de pauvreté et d'accroissement des écarts, qui sont confirmées dans le budget du Québec 2005-2006.

◆ **L'indexation des prestations vs la hausse du plafond des RÉER.** Pour «inciter à l'emploi» au printemps 2004, le gouvernement a choisi, dans son plan d'action pour lutter contre la pauvreté (!), de détériorer le pouvoir d'achat des personnes les plus pauvres au Québec (prestataires de l'aide sociale jugés sans contraintes sévères à l'emploi). Comment ? En n'indexant qu'à moitié leurs prestations d'aide sociale. On parle ici de prestations passées de 533 \$ à 537 \$ par mois ! Le désinvestissement correspondant pour 2005 est de 14 M\$. Le budget 2005-2006 augmente par ailleurs de 1000 \$ le plafond admissible de cotisation à un RÉER ou un RPA, un avantage qui ne servira qu'aux revenus élevés. Le coût de la mesure pour une année : 15 M\$.

◆ **Le traitement des frais d'emploi.** Des modifications au règlement de l'aide sociale applicables à partir de janvier 2005 abolissent l'accès des prestataires en emploi, donc des travailleurEs les plus pauvres, à un montant mensuel pour frais d'emploi (6 % des revenus de travail jusqu'à un maximum annuel de 300 \$). Ceci annule pour eux et elles l'impact de l'entrée en vigueur de la Prime au travail supposée améliorer leur situation. Le budget 2005-2006 réintroduit par ailleurs une déduction fiscale similaire pour frais d'emploi (6% des revenus de travail jusqu'à un maximum de 500 \$ déductible du revenu imposable). Cette déduction est régressive : non applicable sous le seuil d'imposition nulle, elle améliorera un revenu de 15 000 \$ de 80 \$ par année et un revenu de 75 000 \$ de 120 \$ par année.

◆ **La gratuité des médicaments à l'aide sociale vs les pressions du haut de l'échelle sur le système de santé.** Avec l'instauration de l'assurance-médicaments en 1998, l'accès gratuit aux médicaments prescrits a été per-

du puis récupéré pour les personnes à l'aide sociale jugées avec contraintes sévères à l'emploi et, dans le budget 2005-2006, pour les personnes âgées qui reçoivent le supplément maximal de revenu garanti. Il a été perdu et non rétabli pour les prestataires jugés sans contraintes sévères à l'emploi dont le revenu est jusqu'à deux fois moindre que le revenu très bas des personnes âgées couvertes, lequel est d'environ 12 000 \$. Il faudrait 17 M\$ pour rétablir la gratuité des médicaments à l'aide sociale et environ 60 M\$ pour le faire pour l'ensemble des personnes ayant un revenu de moins de 12 000 \$. Le gouvernement pourrait économiser 60 M\$ sur le champ si seulement les médecins prescrivaient l'IPP (Inhibiteur de la pompe à protons) le moins cher plutôt que le plus cher et ce, sans réduire l'efficacité du traitement médicamenteux. Alors que cette injustice prévaut, les médecins spécialistes et omnipraticiens réclament de leur côté 1,25 G\$ pour «redresser» au niveau de la moyenne canadienne leurs propres revenus déjà dans l'extrême pointe supérieure des revenus.

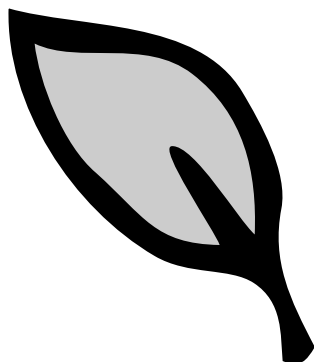
◆ **Le moteur à deux temps de la réduction de l'action régulatrice de l'État.** Comment réduire la capacité de l'État à modérer les écarts de revenus et de conditions de vie générés par le système capitaliste ? D'abord, un gouvernement impose le déficit zéro et diminue les revenus de l'État en baissant les impôts des individus et des sociétés, ce qui modifie la structure des revenus publics pour augmenter la part provenant de taxes et de tarifs. Le gouvernement suivant diminue les dépenses de l'État dans les missions régulatrices (Revenu, Emploi et Solidarité sociale, Travail, Immigration, Environnement, Développement économique) sous prétexte qu'il n'a pas d'argent et il augmente le pouvoir discrétionnaire du Conseil exécutif et du Conseil du trésor, notamment aux fins de privatisations. Et voilà.

Qu'est-ce qui est en cause ?

- ◆ Une système mondialisé de pouvoirs d'influence à plusieurs niveaux et à plusieurs temps.
- ◆ L'incitation à l'emploi... mal payé.
- ◆ Un cinquième le plus riche qui se perçoit comme étant de classe moyenne et réclame tout pour lui en se comparant à plus.
- ◆ Des décisions économiques irrationnelles nourries par des préjugés qui confortent les inégalités.
- ◆ L'absence de pacte social et fiscal clair contraignant tout le monde sur ce que la société veut et doit protéger par les finances et les programmes publics.
- ◆ La conception de la richesse et de la «réussite». «Mieux vaut être riche et en santé que pauvre et malade.» La recherche de la consommation et de l'avoir, aux dépens des solidarités, de la richesse humaine et de la Terre
- ◆ L'intoxication à l'argent.

Que peut-on faire ?

- ◆ Exiger le respect des buts de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et de sa cible sur dix ans. Faire passer l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population avant l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche. Exiger que ce principe s'applique à tous les budgets publics et à l'ensemble des décisions politiques. Pratiquer une objection citoyenne dérangeante face aux reculs et détériorations au bas de l'échelle. Exposer les causes du problème et les pouvoirs qui les soutiennent et les confronter notamment en proposant d'autres possibles pour un pacte social et fiscal viable.
- ◆ Des enjeux sur les escaliers : couvrir les besoins, sortir de la pauvreté, assurer l'inclusion, réaliser et assumer l'égalité, apprendre de l'éthique scandinave sur l'égalité, libérer le sens de la vie de la servitude de l'ascension à tout prix et surtout au prix de l'autre, avoir l'occasion de goûter à l'égalité et à la coopération, faire sentir la pression citoyenne.
- ◆ Reconsidérer la richesse. Voir notamment les travaux de Patrick Viveret et du collectif français «Nouvelles richesses», sur www.caracoleando.org .



Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 1997					
Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	1 436	4 209	8 127	22 847	47 394
Revenus de transfert	4 988	8 044	8 519	4 016	2 029
Revenu total	6 424	12 253	16 647	26 862	49 423
Impôt	112	717	1 670	5 665	14 540
Revenu disponible	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
Familles					
Revenu privé	6 541	22 147	38 874	57 672	96 135
Revenus de transfert	9 889	8 663	5 937	4 996	4 198
Revenu total	16 430	30 811	44 810	62 668	100 333
Impôt	677	3 755	8 523	14 782	28 078
Revenu disponible	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
Ensemble des unités					
Revenu privé	2 841	12 538	27 245	47 096	85 264
Revenus de transfert	7 169	8 486	6 606	4 812	4 553
Revenu total	10 011	21 024	33 851	51 908	89 817
Impôt	411	2 341	5 729	11 709	24 443
Revenu disponible	9 599	18 683	28 123	40 199	65 374
<p>Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales. Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs. Compilation : Institut de la statistique du Québec, 17 décembre 1999.</p>					

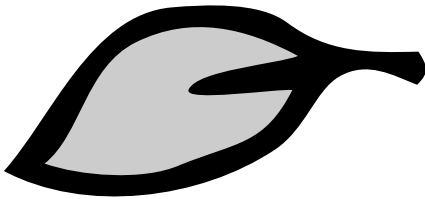
**La répartition des revenus par quintiles
dans la population québécoise**

2000

**Revenu moyen des unités familiales
selon le type de revenu et impôt moyen
dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2000**

Quintile (Cinquième)					
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)		\$	(le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	2 199	4 571	14 658	28 761	56 628
Revenus de transfert	4 541	9 045	6 502	3 540	1 526
Revenu total	6 741	13 616	21 160	32 302	58 154
Impôt	92	551	3 234	7 204	16 525
Revenu disponible	6 648	13 065	17 926	25 098	41 629
Familles					
Revenu privé	7 276	23 355	41 637	63 419	118 086
Revenus de transfert	10 707	9 691	7 181	5 014	3 474
Revenu total	17 983	33 046	48 818	68 433	121 560
Impôt	1 047	3 917	9 246	15 495	34 544
Revenu disponible	16 936	29 128	39 573	52 938	87 016
Ensemble des unités					
Revenu privé	3 672	17 269	32 121	53 885	105 616
Revenus de transfert	7 360	7 937	7 375	5 092	3 547
Revenu total	11 032	25 207	39 496	58 977	109 164
Impôt	485	3 455	7 038	13 121	30 207
Revenu disponible	10 547	21 752	32 458	45 856	78 957

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales. Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Compilation : Institut de la statistique du Québec, 18 février 2004.



La répartition des revenus par quintiles dans la population québécoise

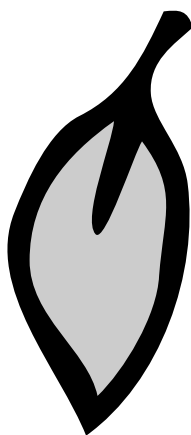
2002

Revenu moyen des unités familiales selon le type de revenu et impôt moyen dans chaque quintile de revenu disponible, Québec, 2002

	Quintile (Cinquième)				
	5	4	3	2	1
	(le plus pauvre)			\$ (le plus riche)	
Personnes seules					
Revenu privé	2 489	6 172	18 436	30 388	58 919
Revenus de transfert	5 810	9 479	5 631	4 370	2 433
Revenu total	8 299	15 651	24 067	34 757	61 352
Impôt	61	608	3 121	6 394	15 516
Revenu disponible	8 238	15 043	20 945	28 364	45 836
Familles					
Revenu privé	8 584	24 410	44 740	66 572	123 068
Revenus de transfert	11 092	11 112	7 451	6 563	3 895
Revenu total	19 676	35 522	52 191	73 135	126 963
Impôt	711	3 179	7 552	13 067	31 128
Revenu disponible	18 965	32 343	44 640	60 068	95 835
Ensemble des unités					
Revenu privé	4 983	18 762	34 714	56 223	110 147
Revenus de transfert	7 960	8 769	7 340	6 430	4 516
Revenu total	12 943	27 531	42 054	62 653	114 663
Impôt	426	3 025	6 029	11 078	27 004
Revenu disponible	12 517	24 506	36 025	51 576	87 658

Note : Les quintiles ont été établis séparément pour les personnes seules, les familles et les unités familiales. Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Compilation : Institut de la statistique du Québec, 10 juin 2005.

Ces tableaux sont disponibles sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec, accessible par le site du gouvernement du Québec, au www.gouv.qc.ca. Les données sont mises à jour périodiquement suite à des compilations plus récentes. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté a tout simplement conservé les données du tableau d'une année à l'autre, soit celles qui ont été compilées pour 1997, 1998, 2000 et 2002. Les données présentement affichées sur le site Internet de l'ISQ sont celles de 2002.



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

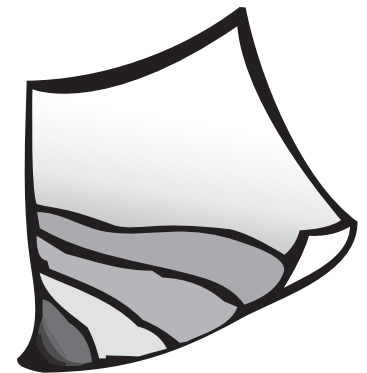
Couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté au Québec

Annexe 12. Des faits à connaître

À propos de la société québécoise

Avons-nous les moyens de couvrir les besoins dans la société québécoise ? De 1997 à 2002, le cinquième le plus riche des familles a amélioré son revenu d'en moyenne 23 580 \$ nets, soit plus que le revenu moyen des familles du cinquième le plus pauvre. Pendant la même période de nombreux avantages fiscaux ont contribué à diminuer la contribution des entreprises aux finances publiques. Diverses données, dont des analyses de Statistique Canada, ont montré que le dixième le plus riche de la population canadienne s'est accaparé le principal de la richesse créée dans les années 1990. Tout cela indique que les moyens étaient et sont toujours là. Voici d'autres données aidant à mesurer la capacité de payer de la société québécoise pour l'année la plus récente où l'ensemble des données sont disponibles, soit 2003.

- **Population totale** : 7,487 M.
- **Population dite active** : 3,625 M.
- **Taux de chômage** : 9,2 %.
- **Nombre de personnes à l'aide sociale** : 397 161 adultes en moyenne.
soit 533 149 personnes incluant les 135 988 enfants, soit 7 % de la population.
- **Produit intérieur brut (PIB)** : 253,7 G\$ (Per capita : 33 879 \$).
- **Revenu personnel disponible** : 156,9 G\$ (Per capita : 20 951 \$).
- **Revenus de l'ensemble des administrations publiques (Québec)** : 104,1 G\$.
- **Dépenses de l'ensemble des administrations publiques (Québec)** : 112 G\$.
- **Revenus du Québec en 2003-2004** : 54,9 G\$.
- **Dépenses du Québec en 2003-2004** : 54,9 G\$.
- **Coût du régime d'aide sociale en 2003-2004** : 2,7 G\$.
- **Coût de ramener toutes les prestations au niveau payé aux personnes jugées en situation de contraintes sévères à l'emploi** : environ 500 M\$.
- **Manque à gagner annuel récurrent dû aux baisses d'impôt depuis 2000** : 3,5 G\$.
- **Rémunération hebdomadaire moyenne** : 656,50\$, soit 34 138 \$ par année.
- **Revenu disponible moyen des personnes seules** : 20 456 \$ (en 2000).
- **Prestation de base de l'aide sociale** : 523 \$, soit 6 276 \$ par année (537 \$, soit 6444 \$ par année en 2005).



Il est également utile de savoir comment le revenu personnel est composé : des salaires et revenus d'entreprises (le fruit de son travail), des transferts aux personnes (le fruit de la solidarité), des placements (le fruit de son argent). En 2003, voici quelle était la répartition du revenu personnel des QuébécoisEs, dont le total était de 206,1 G\$.

- **Salaires** : 135,1 G\$, soit 66 % du revenu personnel total.
- **Revenus d'entreprises** : 15,1 G\$, soit 7 % du revenu personnel total.
- **Transferts des administrations publiques** : 31,2 G\$, soit 15 % du revenu personnel total.
- **Revenus de placements** : 23, 8 G\$, soit 12 % du revenu personnel total.

Ceci revient à dire qu'environ 27 % du revenu des gens provenait d'autres sources que de leur travail. À 2,7 G\$, le coût du régime d'aide sociale, qui couvre environ 7 % de la population, ne représente que 1,3 % du revenu personnel total. Il ne correspond qu'au douzième de l'ensemble des transferts aux personnes et qu'au vingtième de l'ensemble des revenus obtenus hors d'un travail dont disposait la population dans son ensemble.



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec, G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740.
Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

Notes

Il serait plus qu'intéressant de recevoir des échos des apprentissages que vous aurez faits par cette démarche ou encore des anecdotes ayant émergé de vos rencontres. Dans ce processus, nous allons apprendre beaucoup, tant par le contexte que par le contenu des animations. Il sera important de partager ces savoirs.

**Alors,
qu'en dites-vous ?**

**Est-ce qu'on fait
le prochain pas ?**

